

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11/03/21 s'est réuni le jeudi 18 mars 2021, L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (jusqu'au point n° 4), **Adjoints**
Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah (jusqu'au point n° 3)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Aude Rouffet a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (à partir du point n° 5), Madame Odile Razé a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Semra Kilic a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville.

SECRETAIRE :

Monsieur Christopher Domba

Monsieur Vogel : Donc, juste un mot sur le contexte sanitaire à Melun. Vous savez que ce soir à 19h00, il va y avoir d'autres annonces, donc c'est... la situation va encore évoluer. Début mars, j'ai effectué avec Marie-Liesse Dupuy, Adjointe en charge de la sécurité, avec les agents de la Police Municipale, une ronde dans la ville pour voir si le couvre-feu était bien respecté. On n'a constaté aucune infraction auprès des commerçants. C'est conforme aux autres tournées qui ont été faites par la Police donc sur ce terrain, la situation est sous contrôle. Alors, vous savez qu'on a ouvert un centre de vaccination dans le site de l'ancien hôpital – d'ailleurs, il y a eu une visite organisée avec le Préfet, avec l'ARS, et les personnels de la Ville y participent, j'en dirai un mot dans un instant – parce que vous le savez, depuis trois semaines, l'Etat a souhaité donner un coup de pouce aux vaccinations pour accélérer le mouvement. A Melun, à ce jour, ont été vaccinées 16 000 personnes. C'est le premier centre de vaccination en Ile de France, et sûrement l'un des plus importants dans le pays. L'hôpital, ça se passe complètement en coopération avec la Mairie puisque les agents de la Mairie – de Mairie Plus et du service social – sont à la disposition et s'occupent de l'accueil des patients. Il y a en permanence, en semaine, trois agents sur place, et le weekend quatre. Je crois qu'on peut remercier à la fois les agents de la Ville qui se préoccupent de ces actions, bien sûr tous les personnels hospitaliers, les médecins libéraux qui ont été recrutés sur la base du volontariat, les paramédicaux – il y a des pompiers qui sont toujours à disposition, des pharmaciens – et des bénévoles qui sont là pour aider les personnes à s'y retrouver mais c'est plutôt bien organisé puisque ce sont des salles qui étaient déjà auparavant dédiées à des actions de ce type – donc salle d'attente, salle où l'on fait les vaccins, salle de repos, etc. Voilà.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Délibération une, c'est la désignation du secrétaire de séance. C'est le tour de, dans l'ordre du tableau, de Christopher Domba. Voilà.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Christopher Domba en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

Monsieur Vogel : Délibération deux, c'est l'approbation du compte-rendu analytique de la séance du 04 février 2021. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ?

Madame Asdrubal : Oui. S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier les services concernés qui ont modifié et ajouté à la délibération 25 du Conseil Municipal de décembre le nombre exact de votes contre, puisqu'il était stipulé que nous votions pour, ce qui n'était absolument pas la même chose. Donc, merci à vous et les services de relire les comptes rendus analytiques et de bien faire le nécessaire pour les votes. D'autre part, nous avons parlé de la délibération 6 au précédent Conseil Municipal avec une subvention de la Municipalité de 130 000 euros vis-à-vis de l'association Fidamuris dont vous n'êtes plus le président – ça, on l'avait bien compris – depuis mi-décembre, et j'ai une question assez directe. C'est : avez-vous signé des conventions de partenariat sous la casquette Président de Fidamuris pour des prêts de salle qui appartiennent à la Ville pour d'autres associations ?

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal, ce n'est pas du tout l'objet de poser des questions. Vous devez simplement me dire là si vous êtes d'accord, si le compte-rendu reflète bien les débats ; pas de rouvrir un débat.

Madame Asdrubal : Alors, il reflète. Je comprends bien votre réflexion. Simplement, comme c'est quand même la Municipalité qui vote quand même une subvention assez conséquente à une association.

Monsieur Vogel : Vous pouvez toujours poser une question, mais écrite, ou... Mais là, ce n'est pas l'objet de cette délibération.

Madame Asdrubal : Alors elle reviendra plus tard, lors du Budget tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Par exemple.

Madame Asdrubal : Très bien.

Monsieur Vogel : C'est juste s'assurer que ce qui a été dit est bien conforme. Voilà.

Madame Asdrubal : D'accord. Parce que je voulais quand même voir avec cette association...

Monsieur Vogel : Il ne faut pas mélanger les genres. Ici...

Madame Asdrubal : Non justement, c'est pour éviter de se mélanger les pinceaux. On sait qu'il y a des services qui font des prêts de salles.

Monsieur Vogel : Rangez les pinceaux.

Madame Asdrubal : Non, non, je ne mélange pas. Simplement il ne faut pas se mélanger les pinceaux.

Monsieur Vogel : Rangez les pinceaux dans la boîte.

Madame Asdrubal : Ce n'est pas une association qui fait un prêt de salle pour une autre association. On est d'accord ? Enfin.

Monsieur Vogel : Ok. Pour le reste, il n'y a pas d'autres observations sur le formalisme du PV du compte-rendu ? Donc, on peut passer au vote, parce qu'il faut qu'on vote maintenant. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Alors attention. Ah oui, si vous avez un pouvoir. C'est bon ? Ok.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Merci. On passe à la délibération 3. C'est le compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ?

Monsieur Devoghelaere : Oui.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Donc c'est par rapport à la numéro 15 pour le soutien à l'équipement de vidéoprotection. Je souhaite rappeler que la Cour des Comptes estime que l'efficacité n'est pas prouvée pour de coûts importants et que la captation des moyens financiers par ces équipements se fait au détriment d'autres services tels que les renseignements.

Monsieur Vogel : Attendez. Parlez un tout petit peu plus fort ou rapprochez le micro peut-être.

Monsieur Devoghelaere : Pardon.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Et que la captation des moyens financiers par ces équipements se fait au détriment d'autres services tels que les renseignements. C'était 200 000 euros en 2020, 300 000 euros en 2019, 9 000 euros en 2021. On arrive à un demi-million d'euros. Maintenant que c'est fait, j'aimerais comme vous que ce soit efficace seulement il y a une raison qui fait que ça ne peut pas l'être : un taux de pauvreté à 25 %, une moyenne nationale qui est à 15, et malgré le travail acharné et constant du CCAS, il y a des personnes, parfois des familles, qui se tournent vers des marchés illicites, non pas par soudaine envie de délinquance ; simplement, ils ne se laisseront pas mourir. Tant qu'il y aura cette demande, les trafics seront là pour y répondre et ils déjoueront ces investissements dans les caméras. Le problème quand la misère s'installe, c'est que les trafics ont toujours une longueur d'avance. Merci.

Monsieur Vogel : D'accord. On prend acte de votre déclaration. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci. Ca concerne la convention 2113 qui concerne les interventions sophrologiques dans les résidences Blanche de Castille et Yvonne De Gaulle pour l'année 2021. Alors, j'ai demandé des précisions lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, comme ça n'était pas clair ; il s'agissait d'art thérapie la dernière fois. Je monte de nouveau au créneau avec quelques questions précises sur lesquelles, aujourd'hui ou plus tard peut-être, je souhaiterais avoir quelques réponses en conscience de cause si je puis dire. Je n'ai évidemment pas le temps d'exposer dans le détail l'histoire de la sophrologie depuis son invention dans les années 1960, et ce n'est pas le lieu ici, mais sa banalisation aujourd'hui dans les gammes de médecines dites non conventionnelles ou alternatives pour gérer le stress, l'anxiété, optimiser son rapport à soi avec notamment la méditation, la pleine conscience, l'hypnose, soulève bien des questions – d'abord sur les fondements théoriques de cette pratique, et de ses soins spirituels qui visent à rétablir une conscience en harmonie. Comme le souligne un article très fouillé paru dans la revue Sciences et Pseudo Sciences en 2018 intitulé « La Sophrologie Caycédiennne, entre compte New Age et pseudo sciences », le mélange des inspirations philosophico-spirituelle et les prétentions curatives est un grand flou. Les auteurs de cette étude septique rappellent, et je les cite « qu'il n'existe aujourd'hui aucune étude méthodologiquement rigoureuse qui démontre l'efficacité ou l'absence d'efficacité – ce qui est intéressant – propre de la sophrologie. Cette pratique n'est pas réglementée et son exercice est libre en France. N'importe qui peut se lancer pourvu qu'elle, ou il, soit formé à la va-vite, en quelques semaines d'initiation. » C'est pourquoi d'ailleurs les alertes ont été données depuis longtemps, depuis vingt ans, dans un rapport de la Mission Interministérielle

de Vigilance et de LUTte contre les DERives sectaires, qui soulignait l'absence de cadrage et d'homologation de ces pratiques très hétéroclites. Il n'y a pas une sophrologie, mais des courants qui se revendiquent de l'héritage du fondateur Alfonso Caycedo – par exemple : la sophro-analyse ; la sophrologie existentielle ; la sophrologie dynamique ; etc. Or, cette fragmentation et le flou dans l'exercice de cette activité permettent à chaque praticien de l'envisager à sa façon, comme l'a encore relevé en mars 2018 la MIVILUDE : des gourous thérapeutiques peuvent en tirer parti et profit, de cette technique, et surtout exercer une emprise sectaire. Ce sont là des données et des enquêtes publiques, recoupées, qui invitent à la prudence vis-à-vis de ces pratiques controversées, malgré un grand battage médiatique plutôt favorable qui leur est aujourd'hui réservé. Alors, à nouveau, le Conseil Municipal, n'est pas l'endroit approprié pour évaluer les mérites ou la légitimité scientifique de la sophrologie, mais puisque la Mairie a décidé de subventionner ces séances de façon durable pour une année, et qu'en outre ces crédits ne sont pas négligeables, on aimerait que soit initiée, puis publicisée, une évaluation en bonne et due forme, et qu'il nous soit expliqué en quoi et pourquoi cette dépense est jugée pertinente, la Ville s'est politiquement engagée sur le front du bien-être, sur la forme d'une délégation, et la location de cette même enceinte pour un salon dédié chaque année – du bien-être – ce serait la moindre des choses. Et s'agissant plus précisément de cette prestation dont le montant est de 12 000 euros, les questions abondent : comment cette pratique est-elle dispensée dans ces cours ? En quoi consistent les séances ? Quel est le courant dans lequel cette praticienne s'inscrit ? Combien de clients sophro-pratiquants y participent ? Quels en sont les résultats, les retours ? Y a-t-il des évaluations externes, notamment des responsables de ces résidences ? Vous aurez compris que je suis perplexe, septique, et que je m'interroge sur le subventionnement public d'une pratique pour 12 000 euros, pratique qui ne fait pas l'unanimité chez les médecins et les spécialistes dont j'ai pu consulter les études critiques. Pour conclure, on notera que des ateliers d'éveil musical sont organisés à La Boussole, c'est le marché juste en dessous, c'est une très bonne initiative, mais c'est pour six mois et un financement de 1 100 euros. On voit les priorités. Merci.

Monsieur Vogel : Bon. Rachel, tu veux répondre ?

Madame Rakotomana : Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi. Pour la sophrologie, Monsieur Saint-Martin, ça c'est le contrat Santé Département. Donc c'est le Département qui s'en occupe. Là, ça marche très, très bien chez nous, pour les deux résidences – Blanche de Castille ou même Yvonne De Gaulle – ça intéresse beaucoup les résidents. Chaque fois qu'on fait des activités pour la sophrologie, on demande avant de faire mais ils sont une dizaine à chaque fois. Vous savez, avec les personnes âgées, vous avez dit que ça ne marche pas très bien. Ça marche très bien parce que, avec les personnes âgées, si on a le temps de faire quelque chose là-bas, ce n'est pas possible. Il faut quand même aller les chercher dans leur chambre. Il y a beaucoup de participation. Et question de frais, je crois que, si vous voulez avoir plus de renseignements, vous pouvez venir chez nous voir même le tableau de ça, aucun problème. D'accord ? Il n'y a pas de magouille, il n'y a rien du tout.

Monsieur Saint-Martin : Je n'ai pas parlé de magouille. J'ai parlé de fondements théoriques très controversés.

Madame Rakotomana : Je ne trouve pas le mot, mais pour vous dire, vraiment tout est en bonne marche.

Monsieur Saint-Martin : Et bien, vous m'invitez à observer ces pratiques, moi je viens avec

plaisir, pour comprendre les ressources de cette activité ésotérique.

Monsieur Vogel : C'est une affaire entendue, Monsieur Saint-Martin, entre vous et Rachel. Oui, Noël.

Monsieur Boursin : Je suis un peu surpris de la question parce que ces courants que je n'appelle pas médecines alternatives mais d'aides à la personne, ce qui est intéressant dans l'argument que vous avez déployé, c'est que les gens qui sont formé quelques années, on les retrouve aussi dans les journaux avec des pratiques dignes des gourous. Ce n'est pas parce qu'on a une formation de quelques semaines qu'on est un bon sophrologue, un bon psychologue, un bon médecin, un bon enseignant, un bon Conseiller Municipal au besoin... Ce que je veux dire par là, c'est que, il est vrai que la meilleure réponse, c'est d'aller voir si les gens se sentent mieux et si effectivement il n'y a pas malversations derrière. Mais l'argumentation de dire que ça n'a pas de fondement scientifique, on pourrait la retourner. Il y a des gens qui pratiquent avec des fondements scientifiques extraordinaires et qu'on retrouve dans le journal avec au besoin quinze ou vingt ans de prison.

Monsieur Saint-Martin : Vous relativisez complètement les formations etc., mais pourquoi pas. Moi, je veux bien aller enquêter, et qu'on y aille tous ensemble pour vérifier comment se passe ce cours – parce que visiblement, s'il y a un cours, on n'est pas dans le curatif, c'est autre chose, c'est une initiation. Et on vérifiera concrètement comment ça marche et si ça a véritablement un effet – que les gens y aillent, ce n'est pas forcément concluant de ce point de vue-là. Et s'agissant des gourous qui sévissent dans l'espace médiatique, je suis complètement d'accord avec vous, il faut faire le tri. Bien sûr. Mais je pense qu'on ne peut pas symétriser des formations de deux ou trois semaines qui ne sont pas reconnues, pas homologuées, qui sont inspectées avec beaucoup d'inquiétude par certains services de l'Etat, et des doctorats de médecine. Il me semble.

Monsieur Vogel : Bon, en tout cas....

Madame Rakotomana : Excusez-moi.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Rakotomana : Ce n'est pas la seule activité qu'on fait aux deux résidences. Il y a des gens de l'extérieur, des fois, ils demandent. Mais nous, c'est réservé pour les résidents, vous voyez. Donc c'est très intéressant si on met ça, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Enfin, c'est quand même 12 000 euros quoi. En plus.

Monsieur Vogel : Bon. Juste un mot encore là-dessus pour finir. A moins que Monsieur... Vous vouliez parler de ça aussi ? D'un autre sujet. Bon, tout ça, c'est en vertu d'une convention signée avec le Département donc c'est une opération générale. Ce n'est pas une opération Ville de Melun simplement. Voilà.

Monsieur Saint-Martin : Vous abondez quand même dans le budget ? Vous validez la formation ?

Monsieur Vogel : Oui, oui, bien sûr.

Monsieur Saint-Martin : Vous pourriez ne pas le faire.

Monsieur Vogel : Oui, oui, bien sûr.

Monsieur Saint-Martin : Vous cautionnez.

Monsieur Vogel : On peut ne rien faire, mais on peut aussi faire quelque chose. A vous.

Monsieur Martin : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Sur la ligne 2 du tableau, vous évoquez la location d'une balayeuse sans chauffeur pour la Propreté Urbaine. Je ne sais pas à quoi ça correspond une balayeuse sans chauffeur dans le milieu urbain. Ça correspond à quoi ? C'est un test pour un nouvel équipement ? C'est ce genre de chose ou pas ?

Monsieur Mebarek : Je peux répondre si vous voulez. Je peux répondre. En fait, c'est le principe de location. Il est possible dans les outils industriels comme ça de louer avec chauffeur ou sans chauffeur. Dans la mesure où on a un agent qui sait conduire le véhicule en question, on loue le véhicule sans chauffeur. Voilà.

Monsieur Vogel : Donc ça, c'était Monsieur Philippe Martin. C'est pour l'enregistrement, pour qu'on s'y retrouve. Il faut chaque fois que je dise les noms. Madame Monville, et après Ségolène Durand. Allez-y, Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, plusieurs choses. D'une part, relativement à la remarque que vous a faite Monsieur Saint-Martin, il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu et qui, à mon sens, est la plus essentielle. Vous dépensez là 12 000 euros et 6 300 euros pour les résidents de Blanche de Castille. Pour que ce soit tout à fait clair, je trouve ça très bien que l'on s'occupe des résidents de Blanche de Castille, et je trouve ça très bien que la Mairie consacre une part de son budget à développer pour eux et avec eux des activités qui leur conviennent et qui rendent leur séjour plus agréable. Je n'ai aucun problème avec ça. Par contre, comme l'a noté tout à l'heure Monsieur Saint-Martin, vous avez dépensé 2 400 euros pour un atelier théâtre pour enfants au centre social La Boussole et 1 100 euros pour un atelier d'éveil musical au centre social La Boussole. Ce qui veut dire que, sur ces marchés, sur ce compte-rendu spécifique des marchés, vous dépensez d'un côté 18 300 euros pour les résidents de Blanche de Castille, et vous dépensez par contre 3 500 euros pour les enfants qui fréquentent le centre social La Boussole. Les enfants et les adultes d'ailleurs, puisqu'il n'est pas destiné seulement aux enfants. Mais là, il se trouve que ce sont des activités pour les enfants. Il me semble, Monsieur le Maire, que, une politique sociale voudrait que les centres sociaux dans la ville soient nettement plus aidés qu'ils ne le sont ici, et on le voit bien à travers cet exemple ; même si, évidemment, comparaison n'est pas raison, puisqu'encore une fois je vous le dis et le répète, je suis entièrement favorable au fait que vous fassiez, vous déployiez, des activités pour les résidents de Blanche de Castille, mais je suis aussi tout à fait engagée à ce que la Ville déploie des activités pour les enfants de la Ville qui se répartissent dans l'ensemble des centres sociaux de la Ville d'ailleurs – pas seulement au centre social La Boussole qui est un peu la vitrine du Nord de Melun, mais il y en a d'autres des centres sociaux. Il y en a un qui a brûlé, dont on parlera plus tard, et qui va devoir être reconstruit. Mais est-ce que les activités, qui devaient continuer autrement pendant que ce centre ne pouvait plus fonctionner, elles sont maintenues et comment ? Il y a le centre social de Montaigu, des Mézereaux, bref. On s'attendrait quand même, surtout en cette période extrêmement difficile pour les familles – d'ailleurs, on va en parler à propos des écoles à Melun qui sont totalement désorganisées et du fait que la Mairie peine vraisemblablement à

répondre aux demandes des parents d'élèves – mais on s'attendrait à ce que la Municipalité s'engage bien plus qu'elle ne le fait pour les enfants de la Ville. Et ça, vous ne le faites pas. Je ne peux, évidemment, que le regretter et le souligner. Je voudrais aussi vous redire ce qu'a dit Jason tout à l'heure parce que ça me semble important, et vous poser cette question-là : est-ce que vous allez continuer dans le déploiement de la vidéosurveillance à Melun ? Est-ce que vous avez l'intention de continuer à consacrer, comme vous le faites depuis que vous êtes arrivés en doublant le nombre de caméras de vidéosurveillance sur notre territoire, un budget très important ? Je rappelle qu'on a dépensé 700 000 euros de maintenance de caméras de vidéosurveillance, que c'est chaque fois 20 000 euros l'installation d'une caméra de vidéosurveillance. Il ne me semble pas que cette politique-là donne des résultats probants, bien au contraire. Et donc je vous le demande : est-ce que vous allez continuer à faire ça ? Là encore, vous sollicitez le soutien du Conseil Régional pour de l'argent pour une caméra de vidéosurveillance ; c'est de l'argent qui ne va pas ailleurs. Et puis enfin, une dernière remarque qui me tient particulièrement à cœur même si la somme ici est assez faible – il s'agit de 1 224 euros – pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Alors, que ce soit tout à fait clair, nous ne sommes pas favorables au déploiement du véhicule électrique individuel. Nous pensons que le déploiement du véhicule électrique individuel va nous confronter à une crise économique et géopolitique sans précédent parce que l'ensemble des matériaux qui servent aujourd'hui à fabriquer des véhicules électriques, à commencer par les batteries, sont des matériaux extraits ailleurs, à un coût social et environnemental délirant. On ne pourra pas remplacer le parc automobile aujourd'hui – le parc automobile avec des moteurs thermiques avec un parc automobile avec des moteurs électriques – sans créer une situation écologique, sociale et géopolitique totalement incontrôlable. Et donc je pense qu'aller dans cette direction-là est une de ces fausses bonnes idées qui se prétendent vertes mais qui ne le sont pas. Et donc, j'alerte nos concitoyens sur les choix que vous faites là encore ; ça enrichit, bien évidemment, à la fois les constructeurs automobiles et les vendeurs d'électricité quand nous aurions besoin au contraire de réfléchir à avoir des transports en commun électriques peut-être, oui ça, des transports en commun électriques peut-être mais ne pas accélérer cette fuite en avant du véhicule électrique qui est une folie écologique et sociale.

Monsieur Vogel : Bien. Je ne suis pas favorable du tout à l'opposition des personnes. Vous avez souligné que je n'avais rien contre le fait qu'on organise des sessions de sophrologie dans les foyers résidence mais d'un autre côté vous dites qu'il y a trop d'argent consacré à ça, pas assez aux centres sociaux. Ça couvre une année dans les foyers résidence, je crois. Mais, il faut faire tout ce qu'on peut faire partout. Il n'y a pas à favoriser les uns, défavoriser les autres. On a des séniors dans nos foyers résidence, il faut s'en occuper. On a des centres sociaux – je vais donner la parole tout de suite à Aude sur les centres sociaux. Et après, vous avez évoqué les caméras de vidéosurveillance, je donnerai la parole à Marie-Liesse sur la politique en matière de vidéosurveillance. Aude.

Madame Rouffet : Oui. Alors, comme vous l'avez souligné, effectivement, il y a quatre centres sociaux à Melun, qui chacun dispose d'un budget dont ils disposent à leur discrétion. Donc les lignes que vous avez, ça ne représente pas la totalité des actions qui sont menées dans les centres sociaux pour les enfants. Donc ce n'est pas du tout sur ces montants-là qu'on peut faire une comparaison. Voilà, ça c'est un premier point. Quel était le deuxième point que vous avez évoqué déjà sur les centres sociaux ? Ah oui, Schuman. Schuman va être reconstruit. Tout a été mis en œuvre, les contrats sont signés, et normalement tout devrait être prêt au plus tard pour septembre, et normalement avant. Les activités actuelles, ce sont celles du CLAS – de toute façon, on est limité par le fait que le bâtiment ait été incendié, mais on est limité aussi par les contraintes sanitaires ; ce qui fait que les seules activités qu'on peut mener

dans les centres sociaux sont celles destinées aux enfants. Donc actuellement, pour le centre social Schuman, ce sont les activités du CLAS – donc le soutien scolaire – qui sont encore en cours. Encore aujourd’hui il y avait de 16h30 à 17h30.

Monsieur Vogel : Merci Aude. Marie-Liesse, sur la vidéosurveillance.

Madame Dupuy : Oui, alors moi, je ne vais pas me battre sur les chiffres parce que suivant qu’on soit pour ou contre, on va trouver des articles, vous sur certaines données et moi sur d’autres. Ce que je peux vous dire, c’est qu’au quotidien, la vidéosurveillance est un atout extraordinaire. Elle n’est pas ciblée sur des faits précis, sur des problèmes de drogue ou autres ; elle suit et elle protège l’habitant au quotidien : il y a un accident, il y a une rixe, immédiatement la Police Municipale peut s’y rendre. Or vous savez que c’est la police de proximité dont la mission est d’être sur le terrain, auprès des habitants. C’est un atout et un outil absolument fabuleux. Bien sûr on continuera. Les maires, d’ailleurs, des autres villages nous demandent notre aide et savoir si on peut recevoir d’autres caméras, et on le fera, parce que c’est un outil qui accompagne les agents sur tout, dans tous les domaines.

Madame Monville : Est-ce que vous pouvez nous donner un chiffre ? Qu’on sache à peu près le nombre d’interventions de la Police Municipale qui ont été suscitées par l’observation des caméras de vidéosurveillance et qui ont effectivement amené à la résolution d’un délit.

Madame Dupuy : Alors, il y a deux questions. Amener l’intervention ou la réactivité de la Police Municipale, il y en a à peu près 1 300 en 2020. La résolution d’un délit, ça c’est encore autre chose. Mais il y a eu des interpellations – alors, il n’y en a pas tous les jours, heureusement d’ailleurs – mais grâce à ça, et après c’est une forme de preuve. Mais ça c’est judiciaire. C’est un des rôles de la vidéosurveillance. Mais moi, ce que je vois et sur lequel je suis à 100 % derrière, c’est que je vois combien, et c’est ce qui m’importe le plus, on peut aider, protéger – regardez, en ce moment, on a quand même des problèmes dramatiques de violence entre jeunes, grâce à ça, on en a évité. C’est quand même fabuleux. Rien que pour ça, ça vaut le coup, parce qu’en ce moment, il y a quand même une violence qui est quand même dramatique. On ne peut pas rester sans rien faire. On ne peut pas dire « on va attendre et puis on verra bien ». Non, on ne peut pas. Alors, il y a tout le travail en amont – éducatif, social ou autre – dont je ne discuterais pas, mais avec lequel on travaille avec mes collègues. Mais il n’empêche que, grâce à ça, si on peut éviter, je trouve qu’on ne peut pas passer à côté. A l’heure actuelle – il y a vingt ans, il y a trente ans, bon – mais à l’heure actuelle, on ne peut pas passer à côté. Voilà.

Madame Monville : Moi, je voudrais quand même que vous me donniez, Monsieur le Maire...

Madame Dupuy : Mais je vous donnerai.

Madame Monville : ...c’est une demande tout à fait formelle, je voudrais que vous me donniez le détail de ces opérations...

Madame Dupuy : Je vous le donnerai.

Madame Monville : ...et des risques aussi que nous aurions évité grâce à ça. Merci.

Madame Dupuy : Je vous le donnerai.

Madame Grange : Moi je voudrais revenir, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Vas-y.

Madame Grange : Je voudrais revenir sur la problématique de la voiture électrique.

Monsieur Vogel : J'allais te donner la parole sur le troisième point.

Madame Grange : Merci. Et bien je la prends en fait. Alors je ne suis pas non plus... Je suis comme vous : j'ai conscience en effet, on est conscient des problèmes que peuvent causer le recyclage des batteries. Pour le moment, on n'a pas de solution miraculeuse, miraculeuse, c'est sûr. Par contre, je pense qu'il faut quand même s'adresser... on s'adresse à tout le monde – une ville doit aussi pouvoir proposer quelques bornes de recharge. Il n'y en a pas beaucoup sur le territoire, on en a quatre. Il y a quand même une demande. On ne peut pas rejeter d'un revers de main et avoir des positions aussi extrêmes que celles-ci et dire « on ne fait pas parce que ce n'est pas bien, c'est mauvais pour la planète ». Je suis d'accord que, plus on va réduire la circulation, mieux ce sera. L'électrique, ça a quand même l'avantage de limiter la pollution de l'air, en tout cas en ville, et de limiter la pollution sonore. Si ça a des avantages, en tout cas, ça a celui-ci, et je pense qu'on ne peut pas non plus tout refuser. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Donc, Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : Je voulais poser une question à Madame Dupuy : on parlait des caméras de surveillance. Je peux comprendre que pour certains faits, ça puisse être bien pour une intervention ou autre. Mais on prend l'exemple qui a pu y avoir en date du 6 où il y avait quand même une rixe entre jeunes, entre 30 et 40 personnes à Melun devant le tunnel. Sur des événements comme ça qui sont rapides, où les gens se dispersent, parfois la caméra, même s'il y en a, on sait que les deux jeunes qui ont été interpellés – ça figure dans un article de journal – ont été relâchés. Elles ont aussi leurs limites ces caméras de surveillance, et surtout la question que j'allais vous poser par rapport à cette limite : est-ce que vous avez le personnel qui est suffisant – et je crois que Madame Durand posera une question un petit peu plus tard – qui peut visionner au CSU toutes ces images ? Parce qu'il y a peut-être quand même aussi un problème de personnel, mais j'ai vu que vous recrutiez.

Monsieur Vogel : Marie-Liesse, juste avant que tu interviennes...

Madame Dupuy : On est bien d'accord que, à partir du moment où on part...

Monsieur Vogel : Bon ça y est, elle est partie.

Madame Dupuy : ...dans cette voie-là, dans cette voie de la vidéo, il est bien évident qu'il faut des personnes derrière. Il y a beaucoup de villes qui ont des caméras mais ils n'ont personne derrière ; ça ne sert que de preuve en fait, après. A Melun, non. On a du personnel et on vient d'en embaucher un pour avoir suffisamment de personnes, parce que c'est un travail quand même qui est compliqué, qui est percutant. On est soumis à un regard constant. Donc oui, on a le personnel.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Moi, je ne vais pas parler de la sécurité. Je vais parler du Covid avec la décision n° 2021.06 donc la subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'aide exceptionnelle d'urgence Covid 19 pour un montant de 5 000 euros. Est-ce que vous pouvez nous dire de quoi il s'agit ?

Monsieur Olivier : C'est une aide pour les dispositifs que nous avons mis en place en septembre je crois, de l'année dernière, pour aider les commerçants. C'était notamment la création d'une – alors, je n'aime pas le mot parce qu'il est anglais – d'une plateforme de commerce, voilà. Une place de marché.

Monsieur Saint-Martin : Est-ce qu'il y a des retours d'ailleurs sur cette plateforme ? Est-ce que ça marche ? Il y a des clients ? Un commerce qui a fructifié ?

Madame Stentelaire : Fructifié, non. L'objectif, c'est d'aider le commerce de proximité. L'autre jour justement, lors du dernier Conseil Municipal, une élue avait parlé de commander sur un site que je ne nommerai pas, et que je n'aime pas, mais c'est vrai que l'objectif c'est ça : c'est dire aux commerçants « vous pouvez aussi vendre vos articles par ce biais-là ». Ça démarre tout doucement. Là évidemment, comme tout le monde l'a su, à Strasbourg, il y a eu des soucis donc comme beaucoup de sites actuellement il s'est endormi, mais sinon ça démarre doucement. On aimerait qu'il soit plus, mais en même temps ça prouve aussi que les gens peuvent sortir et aller chercher, faire leurs courses actuellement donc voilà. Ça suit son cours.

Monsieur Vogel : Bien. Merci. Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, une autre petite question sur la 4, la décision n° 2021.04. On parle de « il a abrogé la décision n° 2021.01 du 08 janvier 2021 ». On ne l'a pas cette décision ? Le point 4 des décisions. La première question c'est : on est bien d'accord qu'on n'a pas cette décision. Et la deuxième question c'était « le loyer est fixé à 245 euros » alors encore une fois, c'est juste pour comprendre pourquoi pas 250 en fait.

Monsieur Olivier : Il s'agit de la boutique éphémère, donc ça génère beaucoup de décisions puisque par définition, vu que c'est éphémère, il y a beaucoup d'entreprises qui viennent s'y installer rue René Pouteau. Et là – alors, je ne les connais pas tous, évidemment – mais là, ça abroge parce que ça devait être une période où l'entreprise n'a pas pu s'installer et on a été obligé de le reporter je crois.

Madame Stentelaire : Excuse-moi, je ne savais pas que c'était à moi que tu t'adressais tout à l'heure. Pardon. Oui tout à fait, c'est une personne qui a été atteint du Covid et qui n'a pas pu venir. Voilà.

Madame Durand : Ca j'entends. Mais ma question, il y en avait deux. Donc ok, ça abrogeait la décision du 08 janvier 2021, ça on ne l'a pas vue mais c'est sûrement normal. La deuxième, c'est 245 euros ou 250 ? Juste comprendre pourquoi.

Madame Stentelaire : Oh, ça doit être une erreur d'écriture.

Madame Durand : Je ne sais pas.

Madame Stentelaire : C'est 250 euros. C'est une erreur d'écriture.

Madame Durand : D'accord. On va modifier dans le compte-rendu.

Madame Stentelaire : Oui, oui, on va vérifier. Tu as raison.

Monsieur Humblot : Simplement, peut-être que la décision du 08 janvier est passée dans le Conseil Municipal de février.

Madame Durand : Je ne l'ai pas trouvée. Alors peut-être que, mes yeux, au bout d'un moment, fatiguaient. Mais peut-être que... Mais la question surtout, c'était pourquoi 245 et pas 250 ? C'était juste une histoire de compréhension.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, qui est-ce qui demande la parole ? Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui. Moi c'est concernant la liste des marchés. C'est le 200079 et le 200134, concernant l'informatique. Il y a une maintenance et assistance de progiciel finance et une maintenance de huit progiciels pour l'état civil. Si ça passe ici, j'imagine que ce n'est pas mutualisé dans la DMSI. Je veux savoir si c'est le cas, et pourquoi ce n'est pas dans la mutualisation DMSI ?

Monsieur Mebarek : Dans la mécanique de mutualisation, les investissements qui sont spécifiques à une commune sont portés par la commune. Donc c'est la Ville qui finance ces investissements dès lors que c'est un usage exclusif à la Commune. Lorsqu'un investissement a vocation à être déployé sur plusieurs communes, il y a un mécanisme différent. Mais là pour le coup, la Ville finance les équipements et les logiciels dont elle a un usage exclusif.

Monsieur Vogel : Bien, merci. On a fait le tour. Donc le Conseil prend acte.
, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : On passe à la délibération 4, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il s'agit de désigner un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Donc la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et la Communauté d'Agglo. Il y a dans cette CLECT vingt membres titulaires et vingt membres suppléants. Elle est composée aussi de quatre élus communautaires issus des groupes politiques constitués, hors majorité, et des non-inscrits désignés par le Conseil Communautaire. Donc je propose pour notre ville la désignation d'Henri Mellier comme titulaire puisqu'il est en charge des transferts de compétences à l'Agglomération, et de Kadir Mebarek qui est Adjoint aux finances comme suppléant. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, on peut considérer que c'est adopté. C'est bon ? Ok. Donc on passe au point suivant qui est le morceau le plus important de ce Conseil Municipal puisqu'il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires. Kadir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Sont désignés pour représenter la Ville de Melun au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Titulaire : Monsieur Henri Mellier

Suppléant : Monsieur Kadir Mebarek

5 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire. Alors je suis désolé, on va projeter un support. On n'a pas encore des yeux dans le dos. Pour les adjoints de la Majorité, s'ils veulent suivre le support, je les invite à se retourner. Sinon, ça peut aussi le faire en m'écoutant. Il s'agit donc du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021. C'est un exercice un peu particulier puisque c'est fondamentalement le premier budget du mandat, même si 2020 était à cheval. C'est donc l'occasion pour nous de nous projeter sur le mandat, même si ça ne va pas forcément être l'occasion d'aller dans le détail sur notamment la programmation pluriannuelle en matière d'investissement. L'adoption du budget, ce n'est pas aujourd'hui ; ce sera dans quelques semaines. En tout cas, ce budget 2021 s'inscrit dans un contexte très particulier, un contexte de crise qui se poursuit. Nous sommes à la veille d'un nouveau confinement, avec tout ce que ça pourra impliquer pour le pays et pour les collectivités en particulier. Cet impact de la crise sanitaire, il est évalué, sur les trois années 2020 – 2023, à une perte de 20 milliards d'euros, au niveau national, de recettes pour les collectivités, avec en face une augmentation importante des dépenses. La Ville n'a pas échappé à ce phénomène ; on le verra tout à l'heure. Plusieurs mesures ont été adoptées par l'Etat pour permettre aux collectivités d'absorber le choc de cette crise, en particulier la mise en place d'un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros. Pourquoi il est important pour l'Etat de soutenir les collectivités ? Parce qu'elles sont le principal investisseur du pays. En 2020, elles ont porté les investissements à hauteur de 55 % au niveau national, sachant qu'au niveau national elles les avaient portés à 70 % en 2015. Il est donc évident qu'un soutien des collectivités permettra de faciliter la relance de l'économie. La Ville de Melun s'inscrit pleinement dans cette démarche de plan de relance puisqu'elle a sollicité, au titre de l'exercice 2021 mais également des exercices qui suivent, l'Etat pour bénéficier de ce plan de relance sur différentes opérations, pour un montant pouvant aller jusqu'à environ 4 millions d'euros sur des opérations en particulier de rénovation de bâtiments puisque le plan de relance fixe plusieurs axes. C'est donc trois opérations qui seront... qui ont été, d'ailleurs, déposées sur le bureau du Préfet : la rénovation du gymnase des Récollets, la couverture de l'Hôtel de Ville, et de l'église Saint Aspais. En marge du plan de relance, la Ville a également bénéficié, et va bénéficier, d'un soutien également de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre de l'action Cœur de Ville pour un million d'euros. Par ailleurs, toujours dans le cadre des mécanismes de soutien mis en place, la Région vient d'initier un plan vert qui va en particulier encourager les collectivités à développer les espaces verts au sein de leur territoire ou alors en faciliter l'accessibilité, et la Ville de Melun – pas forcément en 2021 mais plus probablement en 2022 – s'inscrira également dans cette démarche, avec en particulier la création d'un parc urbain dans le quartier des Mézereaux. Ces dispositifs viennent par ailleurs être complétés par la loi de finances qui vient stabiliser les concours de l'Etat. Vous savez qu'on a depuis plusieurs années, assisté à une contraction très forte des concours de l'Etat, ces concours sont stabilisés comme ils l'étaient déjà l'année dernière en 2021 avec une

progression de la DSU, cette Dotation de Solidarité Urbaine qui bénéficie aux communes de France qui sont les moins dotées en termes de ressources fiscales ; donc cette DSU progressera sur l'exercice 2021. Autre élément de contexte avant de rentrer sur nos préoccupations plus melunaises c'est la réforme, la poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation puisque cette Taxe d'Habitation, vous le savez, a été supprimée d'une manière progressive pour 80 % des Français ayant les revenus les plus faibles sur une tranche, sur des tranches prédéfinies. Donc cette réforme de la Taxe d'Habitation se poursuivra en 2021. Les 80 % de ménages qui ont bénéficié de cette exonération aujourd'hui représentent 11555 foyers à Melun, c'est à peu près 77 % de la population melunaise qui bénéficie de cette exonération totale, étant précisé que conformément aux engagements qui avaient été pris par le Gouvernement, l'Etat a effectivement bien compensé à l'euro la perte de Taxe d'Habitation générée par cette exonération. C'est 8,3 millions d'euros qui a été reversé par l'Etat au titre de cette compensation. Le processus se poursuit puisque désormais à partir de cette année 2021 nous entrons dans la finalisation de cette disparition de la Taxe d'Habitation puisque 20 % des ménages les plus aisés entre guillemets bénéficieront cette fois-ci de l'exonération totale par tranche, donc avec une réduction progressive à partir de 2021. Et là encore, avec un mécanisme de compensation qui est un peu plus sophistiqué pour le coup, et qui a vocation à être pérennisé sur la globalité du dispositif d'exonération. Le principe est le suivant : la collectivité se verra bénéficier de la part de taxe sur le foncier bâti qui jusqu'à présent était perçue par le Département. L'objectif étant de permettre aux collectivités d'amortir, enfin de compenser la perte de l'intégralité de la Taxe d'Habitation. Pour autant, ce produit de Taxe Foncière part départementale ne permettra pas pour autant de compenser ce que la Ville perdra en Taxe d'Habitation et l'Etat viendra abonder par un mécanisme additionnel de compensation ; et c'est donc 5 millions d'euros qui seront versés par l'Etat pour compenser également cet écart avec le foncier bâti départemental. Voilà donc pour les éléments de contexte. Donc une crise sanitaire avec des dispositifs de relance, une loi de finances qui maintient des concours, et la finalisation de la réforme de la Taxe d'Habitation. Pour ce qui concerne la Ville de Melun, l'année 2020 – puisqu'avant de nous projeter sur l'exercice 2021, on va faire une petite rétrospective sur l'année 2020 avec des chiffres qui sont aujourd'hui quasi définitifs – qu'est-ce que l'on peut dire de cet exercice 2020 si ce n'est que conformément à ce qu'on avait anticipé, nous avons connu une forte, enfin pas une forte, nous avons connu une augmentation des dépenses à hauteur de 0,13 %, j'aurai l'occasion de le détailler après, face à une perte de recettes d' 1,5 %. On a donc un effet ciseaux qui fait que la Ville a dû assumer plus de dépenses avec une moindre recette. Pour autant, nous avons pu absorber cet effet ciseaux en 2020. C'est dû à la bonne situation et santé financière de la Ville – on a d'autres communes qui en 2020 ont beaucoup plus souffert que nous compte-tenu des impacts de la crise sanitaire. Ça n'a pas été le cas pour nous. C'est lié à un mouvement de réduction de nos dépenses depuis plusieurs années puisque nos dépenses générales, elles ont baissé de 2 millions d'euros depuis 2014. Elles étaient à 16 millions, elles sont aujourd'hui en rythme de croisière à 14 millions d'euros ; donc il y a des efforts assez conséquents qui ont été réalisés en matière d'économies, sans pour autant dégrader le service offert à la population – et même parfois, en augmentant ce service. Et pour autant, cette maîtrise des dépenses associée par ailleurs à une réduction de l'en-cours de dette nous permet d'amortir le choc de la crise sanitaire et donc économique pour l'exercice 2020. Le résultat de clôture pour l'exercice 2020, tel qu'on le proposera au Compte Administratif plus tard, est de 6.7 millions d'euros donc c'est un résultat de clôture qui est très satisfaisant dans un contexte très compliqué ; et ces 6.7 millions d'euros de résultat seront injectés dans le financement de nos investissements pour 2021 puisque vous le verrez, l'exercice 2021 est un exercice très ambitieux en matière d'équipement. Le financement de ces investissements passera par ce résultat global de clôture et par un recours à l'emprunt, on le verra également, qui sera

rehaussé et porté à 4.5 millions d'euros sur l'exercice 2021. Effectivement, il a baissé ce résultat global de clôture, -12,23 % mais lorsque l'on regarde l'évolution de nos résultats sur plusieurs années, donc depuis 2015, on voit bien qu'on est toujours dans la même fourchette de résultat puisqu'on est toujours à notre niveau à peu près habituel autour de 7 millions d'euros. Nous avons eu un pic en 2017 et 2018 qui était lié à des cessions de patrimoine, mais on a toujours aujourd'hui un niveau de résultat qui est tout à fait satisfaisant et qui nous permet de réaliser des épargnes satisfaisantes, là encore dans la même veine que les années passées puisque l'épargne nette qui sera réalisée sur l'exercice 2020 est de 3.5 millions d'euros. Je vous rappelle que cette épargne nette nous permet de financer l'investissement en limitant le recours à l'emprunt. Là encore, dans le tableau que vous avez à l'écran, vous constatez que malgré la crise, malgré la perte très importante des recettes – c'est 1.6 million d'euros de recettes qui ont été perdus – donc malgré ces pertes de recettes, on continue à réaliser des épargnes satisfaisantes. On est largement, très largement même, au-dessus des niveaux d'épargne du début de mandat précédent puisqu'en 2014 l'épargne nette était à 1.2 million d'euros, 1.7 en 2015, et elle n'a cessé de progresser jusqu'à 2020 malgré cette crise sanitaire et économique. Alors, comment donc se sont comportées nos dépenses sur l'exercice 2020 ? 63 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, pour des recettes de 72 millions. Vous retrouvez ici l'effet ciseaux dont je parlais tout à l'heure, avec des recettes qui chutent assez sensiblement. Nos dépenses de fonctionnement, vous le savez, les dépenses de fonctionnement sont le cœur de l'action municipale : ce sont ces dépenses qui font fonctionner les services de la Ville, qui nous permettent d'assurer la mise en œuvre de nos politiques publiques décidés par la Municipalité. Et donc, l'effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ne se traduit pas, pour la majorité, par une dégradation du service et des politiques que l'on mène au bénéfice de nos concitoyens. Pour autant, il reste nécessaire de continuer à générer des marges de manœuvre en fonctionnement. Ces marges de manœuvre sont nécessaires puisqu'elles nous permettent de générer des épargnes qui nous permettront de financer nos investissements en partie dans ce mandat qui, je vous l'ai dit tout à l'heure, est ambitieux en matière d'investissement. Alors, ces 63 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Le gros morceau de dépenses en 2020 comme toujours, ce n'est pas une surprise, ce sont les dépenses de personnel à hauteur de 42.3 millions d'euros. Elles ont baissé légèrement, de 0,02 % par rapport à l'exercice 2019 qui avait lui connu une légère hausse d'un petit peu moins d'1 %. Mais globalement, nos dépenses de personnel sont tout à fait maîtrisées si on se projette sur cinq ans. On a une stabilité de nos dépenses de personnel, puisqu'en 2015 elles étaient de 42.5 millions d'euros, et elles sont cinq ans après, à un niveau légèrement inférieur. Vous avez donc sur l'écran le nombre d'ETP correspondant à ces dépenses de personnel. Il faut être clairs : cette maîtrise, voire cette petite baisse des dépenses de personnel, elle est également liée à l'année très particulière que nous avons vécue, avec un certain nombre de recrutements qui n'ont pas pu être réalisés du fait des processus de recrutement qui ont été tout simplement gelés, avec des services qui pour certains ont été fermés, et c'est ce qui explique sans doute cette baisse des dépenses de personnel en 2020. Situation qu'on ne retrouvera probablement pas en 2021 puisqu'on s'attend, et c'est les projections qu'on vous proposera après, on s'attend plutôt à une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 3 %. C'est lié tout simplement au rattrapage des recrutements qui n'ont pas pu être faits en 2020. Nos dépenses de personnel restent malgré tout importantes quand on se compare aux villes de notre strate ; c'est 66,2 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Mais là encore, comparaison n'est pas raison puisque l'appréciation de ces niveaux de dépenses de personnel doit être faite à l'aune des services qui sont offerts à la population et de ce point de vue-là, je ne pense pas qu'on soit les mauvais élèves par rapport aux villes de la même strate. Les subventions aux associations 2021, elles ont été portées à un niveau d'1.2 million d'euros environ avec un rehaussement des subventions au CCAS – vous

vous souvenez, ce point avait été évoqué au pic du confinement en particulier, et nous avons à l'époque dit que nous allions renforcer les crédits du CCAS en particulier en transférant les reliquats des bons alimentaires qui n'avaient pas été récupérés par les familles. C'est un petit moins de 440 000 euros qui ont été versés au CCAS en 2020, avec donc globalement un niveau de soutien aux associations qui est resté assez inchangé. Moi, je tiens à le dire, d'autres collectivités n'ont pas eu d'états d'âme à contracter ou à réduire en cours d'année les subventions aux associations, considérant qu'elles étaient quasi en arrêt d'activité. Nous avons, nous, maintenu les subventions aux associations. Les dépenses à caractère général sur 2020, elles ont en progression de quasiment 6 % pour être portées à 14 millions d'euros. Là, c'est la résultante évidente de la crise sanitaire puisque nous avons réalisé un certain nombre de dépenses contraintes pour assurer la sécurité des populations et des agents avec l'achat de masques, de divers équipements de protection, le renforcement également du nettoyage dans nos écoles et dans nos crèches. Nous avons mis en place les mécanismes de solidarité, donc une enveloppe de 100 000 euros au titre des chèques alimentaires pour les familles. Nous avons également accompagné diverses associations avec des renforts de participation dans le cadre de la sensibilisation au confinement – on avait notamment fait travailler les équipes de Fidamuris avec le CGET, enfin l'Etat qui avait souhaité que nous puissions déployer sur le terrain en plein confinement, vous vous rappelez : période de sidération, la population ne comprenait pas trop et on avait notamment dans nos quartiers des familles qui continuaient à rester dans les parcs et jeux pour enfants. On a eu tout un travail de sensibilisation auprès de ces familles. Donc là, ça a eu un coût pour la Ville. Dans ces dépenses à caractère général, on va également retrouver toutes les mesures d'accompagnement qui ont été mises en place pour le secteur économique, pour nos commerçants ; en particulier, on va retrouver ici la gratuité des parkings en voirie du 15 mars au 15 juillet 2020, puis après la prolongation du dispositif dans le cadre des Fêtes de fin d'année. Alors, même si ce n'est pas de la dépense, je le dis tout de suite, nous avons, en plus de ces dépenses, eu des moindres recettes dans le cadre du soutien aux activités économiques puisque nous avons exonéré totalement de taxes de publicité locale les commerces du territoire, nous avons également exonéré de droits de place les terrasses. Toujours sur les dépenses, il y a eu également le rachat des stocks des restaurateurs. Donc tous ces éléments ont généré des dépenses additionnelles qui vont expliquer ces 6 % de hausse des dépenses à caractère général. Bien sûr, je ne vais pas les détailler ici, vous avez dans la note de présentation l'ensemble des postes qui ont fait l'objet d'évolutions. Au-delà du Covid, nous avons également eu des évolutions plus habituelles on va dire. J'ai par exemple en tête, en 2020, des achats de berceaux à hauteur de 160 000 euros auprès de la crèche Maison Bleue. On a initié, donc dès 2020, notre engagement de campagne qui est la création de nouvelles places de crèches, et dès 2020 c'est 20 berceaux qui ont été acquis. Nos recettes de fonctionnement, pour financer les dépenses que j'évoquais, en ce qui concerne la fiscalité, elle a été portée à 29.2 millions d'euros. Le résultat de ce produit fiscal est lié essentiellement, et même pas essentiellement il est lié exclusivement, pardon, à une évolution des bases de + 2,64 % puisque nous avons voté une réduction des taux de fiscalité en 2020 de 3 %, qui faisait elle-même suite à une réduction de taux de 3 % en 2019, et la seule évolution de fiscalité dont on bénéficie en 2020, c'est l'évolution des bases pour porter le produit à 29.2 millions d'euros. Le point important, c'est la participation des usagers puisque là encore, c'est l'un des postes qui a été fortement impacté : 1 million d'euros de recettes en moins, lié aux prestations que la Ville offre habituellement aux usagers. Nous avons perçu 5.3 millions de recettes auprès des usagers en 2019, nous percevons 4.3 millions en 2020. C'est une chute drastique qui explique d'ailleurs, pour revenir au slide du début, la baisse de l'épargne de gestion que l'on constate en 2020. Alors, quels ont été les services impactés ? Sans surprise : la petite enfance, le conservatoire, le cinéma, la piscine, les centres de loisirs, les études surveillées, les résidences autonomie. Pourquoi, me direz-vous, avec les

résidences nous avons perçu une moindre recette ? Tout simplement parce que nous avons stoppé la vacance. Lorsque nous avons des chambres ou des appartements disponibles, nous les « remettons sur le marché » et là, ces remplacements ont été stoppées, ce qui a généré une perte de recettes importante. Donc, sur les prestations usagers, c'est 1 million de perte de recettes. Lorsqu'on élargit un peu le cercle des pertes de recettes liées au Covid, c'est 1.6 million d'euros de perte de recettes liées au Covid. Face à ces pertes de recettes, nous avons eu le soutien de divers partenaires et en particulier de l'Etat. L'Etat qui est venu nous octroyer des soutiens, notamment dans le cadre des achats de masques. Nous avons eu une aide exceptionnelle de la CAF qui est venue compenser la perte de produits liée à la fermeture de nos structures de petite enfance pendant le confinement. Nous avons également eu une participation du CGET Politique de la Ville Etat au titre des opérations d'animations estivales, vous savez, qui ont été réalisées au sortir du confinement à l'été 2020. Et par ailleurs, nous avons d'autres partenaires – le Département, la Région – qui nous ont octroyé des soutiens. Je pense notamment, on parlait tout à l'heure de la marketplace, je pense également au cinéma pour lequel le Département et la Région nous ont donné une petite obole – ce n'était pas exceptionnel mais ça nous a permis... In fine, la perte de recettes d'1.6 million d'euros a été compensée à hauteur d'1 million d'euros par les différents concours, mais nous demeurons néanmoins en perte nette de 600 000 euros sur l'exercice 2020. Les autres recettes, il y a peu de choses à dire. Les dotations de l'Etat ont été stables en 2020 après une très forte chute les années passées ; on a mis le chiffre sur la slide. C'est environ 10 millions d'euros de perte de dotations depuis 2013. Concernant l'investissement. 2020, on a quand même investi, les chantiers se sont effectivement arrêtés, ont été retardés ; d'ailleurs on les retrouve, pour certains, en 2021 avec des reports de crédits. Globalement, sur les 21 millions d'euros de dépenses d'investissement, lorsqu'on met de côté le remboursement de la dette, ce sont 16 millions d'euros qui ont été consacrés aux dépenses d'équipement. C'était 18 millions d'euros de dépenses d'équipement qui avaient été réalisés en 2019. On a perdu, en investissement effectif, 2 millions d'euros. Nous avons sur cette slide le détail – ce n'est pas évident d'exposer sans avoir le truc à l'écran – on vous indique de manière détaillée sur cette page le détail des opérations qui ont été réalisées en 2020. On va retrouver beaucoup d'opérations en matière de voirie en particulier puisque, je ne vais pas toutes les citer mais la rue des Trois Moulins, la rue Louis Beaunier, etc. on a différentes voiries, on a un investissement assez massif qui a été réalisé sur nos voiries, qui va se poursuivre en 2021 d'ailleurs. Les écoles également, puisque l'école Pasteur, on a débuté des travaux en 2020 dans le cadre du réaménagement de l'école avec la création de quatre classes, c'est ça Henri ? Quatre classes supplémentaires pour 600 000 euros, 800 ? 600, c'est en 2020, il y a des reports. Donc voilà. Je ne vais pas détailler, mais globalement un niveau d'investissement qui reste quand même important malgré un contexte de crise sanitaire et des chantiers à l'arrêt. Voilà sur la rétrospective. Globalement, la Ville a amorti le choc de la crise. Malgré tout, les effets vont continuer à se faire sentir sur l'année 2021, voire 2022. Pour autant, la situation financière saine nous permet de continuer à nous projeter avec des orientations sur l'année 2021 et le mandat que je laisse le Maire exposer avant de reprendre la parole.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Donc, en ce qui concerne les orientations budgétaires 2021, d'abord un mot sur le contexte. Je crois qu'on peut le décrire en trois phases. D'abord, il y a la crise sanitaire évidemment. Tout ce que Kadir a dit découle de la crise sanitaire, et il faut savoir qu'elle ne concerne pas que Melun. L'impact total de la crise sur les finances des collectivités territoriales en 2020 a fait qu'il y a un delta de – 6 milliards d'euros par rapport à 2019. C'est-à-dire qu'il faut vraiment qu'on fasse avec ça. C'est une contrainte. C'est une donnée. Et c'est dû notamment à l'effet ciseaux, comme Kadir l'a décrit très justement. C'est-à-dire qu'un certain nombre de dépenses nouvelles sont venues s'ajouter aux dépenses

classiques – les masques, etc., je ne rentre pas dans le... tout a déjà été dit – et puis, il y a des recettes qui ont disparu : la restauration scolaire, le stationnement, etc. C'est une situation objective qui s'impose à nous et comme Kadir a dit, deuxième aspect, c'est qu'on a pu affronter cette situation défavorable parce que la Ville est dans une situation financière saine. Kadir l'a suffisamment décrit. Il faut quand même savoir que nous avons désendetté cette ville dans les cinq années précédentes de près de 10 millions d'euros – ce qui est une bonne chose et qui montre qu'on a accompli un véritable effort – et tout en investissant chaque année 15.4 millions d'euros. On a désendetté et investi. Ce qui représente 383 euros par habitant, bien au-delà du ratio moyen pour les communes de notre strate : nous, c'est 383 euros par habitant, contre la moyenne de 264 euro par habitant en 2020. Alors, est-ce qu'on peut se satisfaire de ça ? Non. Il faut que nous restions vigilants. Troisième observation générale contextuelle, il faut que nous restions vigilants parce que nous avons un certain nombre de projets qui sont déjà lancés – pour parler très communément, ce sont les fameux coups partis – et un certain nombre de choses qui sont en cours qu'on ne peut pas arrêter, dans différents domaines. Il faut savoir que la Ville consacrera 25 millions d'euros de crédits de façon générale, ce qui est énorme, à la reconfiguration de notre ville dans l'année qui va venir. Voilà le contexte. Ces investissements vont se décliner, s'orienter, en fonction de quatre priorités. Ce sont les priorités de la politique municipale pour 2021 et les années suivantes. Les quatre axes : le premier, et j'ai toujours dit que c'était la priorité des priorités, c'est l'enfance, la jeunesse, l'éducation. On n'a pas à choisir ça. C'est une obligation. C'est une obligation légale pour une grande part – il faut que nous recevions tous ces enfants, que nous fassions les classes, que nous préparions les écoles – et puis c'est une obligation civique – c'est la base de l'ordre social dans une collectivité. Alors, quelques exemples, juste pour illustrer. Nous avons posé la première pierre du groupe scolaire et de la crèche de l'Ecoquartier. Cela représente pratiquement 10 millions d'euros d'investissement. C'est énorme pour une ville comme la nôtre, mais il faut le faire. Nous avons décroché, grâce aux efforts du service éducation, le label d'excellence de Cité Educative. Il n'est pas donné à toutes les villes de France, et il va nous ouvrir toute une série d'aides publiques. Très important pour nous. Nous avons des équipements sportifs qui sont vieillissants. Ce qu'il faut savoir, c'est que la rénovation du gymnase Duvauchelle s'achèvera en 2021. Et bien sûr, Kadir y a fait allusion tout à l'heure, nous manquons de places de crèche. Nous allons poursuivre, pour les familles – parce qu'il n'y a pas que les écoles, il y a aussi les crèches – l'effort pour mettre à disposition des habitants de Melun des places de crèche supplémentaires. Voilà le premier axe. Le deuxième axe est le cadre de vie, la transition écologique ; c'est le Melun durable. Il y a là énormément de travaux en cours. Il y a des choses classiques – Melun Ville Fleurie, les jardins partagés, les tontes tardives – mais il y a des très gros projets – l'aménagement des berges de Seine, la deuxième phase de la place Praslin, de façon générale la végétalisation des espaces là où nous pouvons les végétaliser. Nous avons dit qu'au cours de ce mandat, la lutte contre le handicap serait une priorité ; la commission accessibilité va œuvrer tout au long de l'année et nous allons avoir un véritable plan d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments municipaux. Le PLU va être révisé. Les études sur le nouveau plan de circulation sont en cours. Nous allons continuer de préparer l'arrivée du T Zen 2, c'est un investissement énorme. Et puis, le pôle d'échange multimodal avec l'aide de l'Agglomération, de la Région, d'Ile de France Mobilités, va se mettre en place pour irriguer complètement, avec un vrai système de mobilités douces la Ville de Melun. Troisième axe, c'est l'attractivité et le dynamisme local. On a été un peu mis à l'épreuve par la crise sanitaire, il a fallu aider les commerçants, on a dû inventer des nouvelles choses et on va les garder après – parce que la crise, aussi, nous fait réagir. Il y a beaucoup de choses qui ont été mises en place. Je ne reviens pas dessus, Kadir en reparlera d'ailleurs. Juste, simplement, aujourd'hui on a acté les plans définitifs du cinéma qui va être installé à côté de

la place Saint Jean, et ces travaux qui sont emblématiques aussi pour revitaliser le centre-ville, pour 2021 les crédits sont fléchés à hauteur de pratiquement 1 million d'euros. Les voiries restent une priorité ; c'est un chantier interminable mais il faut que nous y consacrons chaque année des crédits. On a un plan de réfection des voiries, on y consacra en 2021, 2 millions d'euros. On pourra, durant cette année, finir la réhabilitation de la rue Louis Beaunier et de la rue des Trois Moulins, et bien sûr l'entrée des Mézereaux. C'est l'une des entrées de ville que nous refaisons complètement. On fera la même chose, quand on aura les crédits du NPNRU, dans le nord de Melun. En tout cas, la reconfiguration de Melun est en cours. Enfin, le dernier axe, c'est la citoyenneté, la démocratie locale et la sécurité. J'associe toutes ces choses-là. Ça passe évidemment par un soutien aux associations. Je l'ai toujours dit, la Ville, sans l'action des associations, ne pourrait rien faire ; elles nous servent véritablement de relais. Et ça va des associations sportives, des associations culturelles en passant par les associations sociales. Tout ça forme un ensemble. C'est le terreau sur lequel cette ville se développe et je pense que ça n'existe pas dans toutes les villes de France ça non plus. Nous avons mis en place une Maison des Associations, nous allons mettre en place une Maison du Citoyen qui facilitera la participation citoyenne. Je suis très sensible au fait que, évidemment, la démocratie représentative a ses limites, on en a déjà parlé ici. Il faut qu'on arrive à donner la parole aux citoyens. Et la Maison du Citoyen, qui regroupera d'ailleurs aussi la Maison de l'Europe, servira à ça. Kadir, tu peux prendre la suite.

Monsieur Mebarek : Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit le Maire dans le détail, mais je vais quand même donner quelques chiffres supplémentaires. Puisqu'il s'agit d'orientations politiques, qui sont un peu la traduction du programme sur lequel les Melunais nous ont élu, il faut le traduire budgétairement. Donc là, je vais parler un peu plus de chiffres. Pour financer cette programmation, enfin le budget qui sera proposé dans quelques semaines, les recettes attendues de l'Etat sont attendues en stabilité en ce qui concerne la Dotation Forfaitaire. Mais comme je le disais en introduction tout à l'heure, la Dotation de Solidarité Urbaine continuera à progresser et on devrait profiter d'une DSU qui passera à 10.6 millions d'euros, donc qui devrait prendre 4 % en 2021. Je vous rappelle les deux gros blocs de dotations de l'Etat : Dotation Forfaitaire, 4.8 millions d'euros, c'est celle qui a baissé au fil des années, que j'évoquais tout à l'heure, auxquels s'ajoute la DSU limitée aux collectivités les moins dotées fiscalement, 10.6 millions d'euros. On s'attend également à une légère progression du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, + 1% à hauteur de 4 millions d'euros. Globalement sur les dotations, voilà ce qu'on peut dire. Sur la fiscalité : bien entendu, les taux de fiscalité resteront inchangés. On ne va pas les toucher. Le produit fiscal, pour autant, évoluera à la hausse compte-tenu des bases fiscales attendues en progression d'un petit peu moins d'1,8 %. Le produit fiscal va donc être porté à 30.1 millions d'euros en 2021 – 30.1 millions d'euros contre 29.2 millions d'euros en 2020, donc malgré la stabilisation des taux, il y a quand même une progression qui est liée majoritairement à l'élargissement de l'assiette, donc des nouveaux logements qui seront livrés cette année. La revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat ne représente que 0,2 % de hausse. En ce qui concerne les tarifs de nos services. L'ensemble des tarifs qui sont aujourd'hui assujettis à un mécanisme de calcul réglementaire, notamment tout ce qui est petite enfance, qui sont des tarifs fixés au quotient familial et qui sont imposés dans le cadre de notre convention CAF, continueront leur trajectoire réglementaire, on n'y touchera pas. Tous les tarifs qui sont réglementés. En ce qui concerne les autres tarifs, c'est ajuster simplement ces tarifs à la hauteur de l'inflation que l'on fixe à 0,5 % en 2021. L'idée ici est de ne pas continuer à accentuer la perte de recettes que nous avons déjà vécue l'année dernière. Moi ce que je veux dire, c'est que ces tarifs n'ont plus progressé en inflation depuis plusieurs années maintenant puisque nous les avons gelés en 2018 ou 2019 je crois, sans même tenir compte de l'inflation, et donc cette année il est proposé simplement de les ajuster

à la hauteur de l'inflation. Concernant les autres recettes : stabilité des fonds en provenance de l'Agglomération. Alors, c'est une année très particulière là encore, au niveau de l'Agglomération. Là, c'est stabilité : fonds de concours environ 700 000 euros ; attribution de compensation 6.2 millions d'euros ; et puis la Dotation de Solidarité Communautaire un petit peu moins d'1 million d'euros. Aujourd'hui c'est stable, et on va l'inscrire comme ça au budget 2021, après, 2022 on verra, puisque vous le savez, l'Agglomération est lancée dans un programme de construction d'un projet de territoire auquel va être associé impact financier et fiscal, et selon ce qu'il sera décidé à l'échelle de l'Agglomération au titre de ce projet de territoire et de ce pacte financier et fiscal, on pourrait avoir des implications dans les relations financières avec la Ville en 2022, pas 2021. Les dépenses, comment elles s'orienteront ? En ce qui concerne les dépenses de personnel, je ne vais pas y revenir, je l'ai dit tout à l'heure, on s'attend à une progression de 3 %, 43.6 millions d'euros de dépenses de personnel. Augmentation de 3 % par rapport à ce qui a été consommé, donc au Compte Administratif 2020. C'est lié en partie aux recrutements qui n'ont pas été réalisés en 2020, ou alors à des recrutements de postes vacants... enfin le fait de pourvoir à des postes vacants qui seront rendus nécessaires en 2021. Donc au global 1.4 million de dépenses de personnel en plus, et sur ces 1.4 million d'euros de dépenses de personnel en plus, la moitié – 700 000 euros – est liée à ces créations de postes d'emplois vacants. Le reste, on est sur des variables un peu diverses. Vous avez d'ailleurs dans la note qui vous a été adressée un focus particulier sur l'évolution des dépenses de personnel et des ressources humaines sur l'année 2021. Je ne vais pas revenir là-dessus, vous avez le détail dans la note. Les dépenses à caractère général qui avaient connu cette forte augmentation donc de + 6 % en 2020, elles sont attendues en réduction en 2021. C'est le projet qui va être proposé dans le cadre du Vote du Budget, compte-tenu du fait qu'a priori il y a un certain nombre de dépenses qu'on ne devrait pas retrouver cette année – les achats de masques, les différentes opérations de protection des agents ou de la population, les mesures également qui ont été mises en place dans le cadre du stationnement (on n'envisage pas, à ce stade, de reconduire l'opération). Voilà. On a différentes dépenses que l'on ne retrouvera pas en 2021. Nous avons par ailleurs un certain nombre de dépenses qu'on ne va pas réaliser sur tout le volet protocole et fêtes et cérémonies. Donc tout ça nous permet d'atteindre en objectif une réduction de 3 % de nos dépenses à caractère général. A l'inverse, nos subventions, elles, seront portées à un niveau additionnel d'environ 4 %, donc 3,7 % de subventions aux associations, pour être portées à 2.2 millions d'euros. Et on va en particulier retrouver dans cette enveloppe la traduction budgétaire de la convention qui a été conclue lors du précédent Conseil Municipal relative à Fidamuris. Concernant l'investissement, le Maire l'a dit, ça va être une année ambitieuse et record en matière d'investissement puisque, remboursement de la dette mis à part, nous programmons un montant d'opérations de 25 millions d'euros. On était à 16 millions en 2020, je l'ai dit tout à l'heure. Le volet éducation, je vais éviter de répéter, mais le volet éducation à lui seul représente 36 % des investissements qui vont être réalisés sur l'exercice. Quand le Maire disait que c'est notre première priorité avec la petite enfance et la jeunesse, nous en voyons la traduction en 2021, et ça va se poursuivre sur 2022 et 2023. Donc 9 millions d'euros pour les écoles. Alors, il n'y a pas que l'école de l'Ecoquartier, on n'a pas tout concentré là-bas. Même si c'est une grosse opération qui prend beaucoup, mais nous aurons la poursuite des travaux sur Pasteur, Mézereaux, Capucins. Par ailleurs, nous lançons l'étude Decourbe pour la création, l'agrandissement de l'école Decourbe route de Vaux. Sur la petite enfance, toujours dans cet axe prioritaire on l'a dit tout à l'heure, c'est l'Ecoquartier avec les premiers travaux pour la création des 55 berceaux à l'Ecoquartier. Pour le reste des opérations, je vais peut-être éviter de les détailler. Vous avez le tableau à l'écran et dans la note de présentation. On va retrouver à peu près ce que le Maire a évoqué tout à l'heure : un effort important en matière de voirie, 3 millions d'euros au global ; un effort également important en matière de

rénovation de nos bâtiments hors scolaires, 3 millions d'euros environ sur nos bâtiments en particulier dans le domaine sportif avec le gymnase Duvauchelle, les Récollets qui débute ; la rénovation des églises Saint Aspais et Notre Dame ; et on l'a évoqué tout à l'heure, le centre social Schuman dont les travaux de réhabilitation seront réalisés en 2021. L'Action Cœur de Ville, ça se poursuit, c'est le cinéma. La cadre de vie : 400 000 euros sur les aménagements Coulée Verte ; la plantation d'arbres à hauteur de 130 000 euros, on a en particulier des reports de crédits qui n'ont pas été consommés en 2020. Donc 130 000 euros de plantation d'arbres. Et on commence à infuser des premiers crédits pour une opération qui tient en particulier à cœur à Marie-Hélène Grange et à Olivier Pelletier, c'est l'implantation de forêts urbaines. On commence des tous petits crédits, à hauteur de 10 000 euros sur notre programme d'investissement, et ça montera en puissance au fil des années. Tout ça nous amenant à un niveau record d'investissement qui place la Ville largement au-dessus des moyennes de sa strate puisque 621 euros par habitant de dépenses d'investissement lorsqu'en 2020 les moyennes de nos strates étaient à 264 euros par habitant. Voilà. Donc ça traduit un plan massif d'investissement et on l'a vu, qui ne concerne pas que les écoles mais bien d'autres secteurs. Et ce plan d'investissement, il est financé de manière majoritaire par tout l'autofinancement qui va être généré : sur ces 25 millions d'euros de dépenses d'équipement, l'épargne nette que nous envisageons de réaliser sur l'exercice 2021 à hauteur de 2 millions d'euros viendra financer ces 25 millions. Nous avons un niveau de subventions qui sera de 8.5 millions d'euros ; le FCTVA et les taxes d'aménagement à hauteur de 3.5 millions d'euros. Tout ça nous permettant de financer à hauteur de 60 %. Le complément des 25, on va aller le rechercher dans le résultat que j'évoquais tout à l'heure en tout début d'introduction, c'est le résultat 2020. L'intégralité du résultat 2020 est injectée pour financer l'investissement 2021. Et enfin, l'écart, on va le compenser par un recours à l'emprunt porté à 4.5 millions d'euros sur l'année 2021. Et je terminerai enfin par la dette, puisque je parlais de l'emprunt. La trajectoire donc de dette, vous la connaissez, avec un désendettement d'un peu moins de 10 millions d'euros en cinq ans à partir de 2016. Un désendettement qui s'est poursuivi en 2020 à hauteur d'1.5 million d'euros. Et donc là, sur l'exercice qui sera proposé en 2021, on est sur un niveau d'emprunt qui nous permet de ne pas nous endetter puisqu'on continuera d'être à un niveau inférieur au niveau de remboursement en capital. Voilà. Merci de votre attention, désolé si j'ai été un peu long.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Henri.

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, moi je voudrais simplement profiter de ce Débat d'Orientations Budgétaires pour refaire un peu un contexte de réflexion générale. Ce rapport est très important. Il y a beaucoup de documents. Quand on cumule les pages à lire, il y a plus de 100 pages à lire, que ce soit sur le rapport lui-même, sur l'annexe du personnel, sur la dette, etc. Il y a énormément d'informations qui nous sont données, et je pense que c'est bien. Et je voudrais souligner l'effort de transparence qui est normal, mais souvent on a entendu, et c'est assez légitime, des questions. Franchement, quand on lit les documents à fond – ce que j'ai essayé de faire et que beaucoup d'entre vous ont fait, on a les réponses, notamment sur les questions de personnel. Franchement les 15 pages de la note sur le personnel, ça répond à des dizaines de questions que j'ai entendues autour de la table depuis le début de ce mandat. Ça concerne la formation, ça concerne la rémunération, ça concerne l'absentéisme, ça concerne beaucoup, beaucoup de choses. Donc voilà. C'est vraiment un rapport qui est fait avec de la réflexion et y compris sur le contexte national, sur le contexte général, et sans complaisance. Quand on lit certaines phrases effectivement de la rédaction, validées par Monsieur le Maire et par notre Adjoint aux Finances, et bien on peut se dire qu'effectivement il y a aussi un esprit critique qui existe, y compris effectivement par

rapport à des orientations de l'Etat ou autre et ça me paraît normal. Aujourd'hui, on va après débattre de ce rapport, et je voulais simplement dire : quoi de plus normal que la Majorité municipale issue des élections de mars et de juin 2020 mette sur la table ce pour quoi elle a été élue ? Une majorité, quelle qu'elle soit, n'est pas là pour mettre en œuvre le programme de ses oppositions même si ceux-ci peuvent comporter parfois des propositions intéressantes. Il est essentiel de se pencher effectivement sur ce qui est nos engagements ; et puis après, on a le droit de les critiquer, de s'y opposer, etc. Mais tenir ces engagements, c'est ce que la Majorité municipale, sous l'autorité du Maire, fait, dans ce rapport, et fera tout au long de ce mandat. Je voudrais simplement dire un mot sur les annexes, parce qu'il y a vraiment des annexes qui sont passionnantes et il faut les relire, notamment – Kadir en a parlé – celle sur la rétrospective, parce que là c'est un focus sur les six dernières années ; c'est-à-dire qu'on a les tendances qui se sont produites au cours des six dernières années. Et ces tendances, c'est la vérité des chiffres. Certains me diront qu'on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut, mais enfin quand même, il y a des limites. Ces chiffres sont tous des indicateurs qui se sont mis au vert au fur et à mesure des six dernières années, et moi je voudrais le souligner parce que ce n'était pas évident en 2014. Quand on est en 2020, on s'aperçoit effectivement que c'est la raison pour laquelle aujourd'hui on peut dire que les finances de la Ville sont en bonne santé. Voilà. Alors sur l'annexe sur l'évolution des dépenses de personnel, je voulais dire un mot. Cette annexe nous montre la réalité de tous les agents de la Ville qui font le service public aux Melunais. On peut, dans ce domaine, améliorer encore beaucoup de choses, ça on en est tous d'accord. Mais on ne doit pas perdre de vue que le personnel de la Ville, c'est, si je puis m'exprimer ainsi, le bras armé de nos politiques publiques. Sans eux, rien ne serait possible. Quant à l'annexe de la dette, on ne va pas en reparler, Kadir vient de terminer là-dessus, elle a beaucoup de mérite, parce que là aussi, on a dit beaucoup de choses sur la dette melunaise. Et je voudrais simplement dire qu'en face de la dette qui est ce qu'elle est, ça peut paraître lourd pour certains, etc., moi je mets l'actif de ce qui a été financé par cette dette. C'est tous les équipements qui aujourd'hui, en tout cas c'est mon point de vue, font la fierté de notre ville dans le domaine culturel, dans le domaine sportif, dans le domaine social, dans le domaine patrimonial et environnemental. C'est tout ça qui a été financé par la dette melunaise, et qui continuera à être financé, comme l'a très bien dit Kadir à l'avenir. L'important dans cette affaire, ce n'est pas trop le capital restant dû, mais savoir si on a la capacité de rembourser cette dette chaque année, ce que font tous les gens qui empruntent et qui respectent leurs engagements. Donc voilà ce que je voulais dire sur ces problèmes-là. Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, ce que je tenais à partager avec vous tous. 2021 marque l'avènement d'un nouveau mandat, celui de construire ensemble l'avenir de Melun et surtout l'avenir des jeunes générations qui s'y installent, on aura l'occasion d'en reparler peut-être dans le débat. Et je voulais dire un merci personnellement et au nom de pratiquement je pense tous mes collègues, j'en suis sûr, à toi Kadir, à toute la direction des finances et du budget à travers sa directrice Sylvie Bray-Prayer, et à tous les cadres de la Ville, le Directeur Général des Services, ses adjoints, et tous les chefs de services qui, depuis des mois, planchent effectivement sur ce DOB. Et merci aussi à tous les élus de la Majorité ou de l'Opposition, qui à travers les commissions – et il y en a eu pas mal dans lesquelles on s'est réuni au cours de ces derniers mois – ont contribué à façonner ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2021. Et je terminerai par un merci à vous, Monsieur le Maire, qui avez impulsé, à la Majorité municipale que nous sommes, l'envie de transformer Melun.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Donc je donne la parole d'abord à Madame Monville et ensuite à Michaël Guion.

Madame Monville : Alors. Votre exposé a été particulièrement long et vous me permettez du

coup de l'être à mon tour, même si je vais essayer de limiter les dégâts. D'abord ce qu'on observe sur la façon dont la Ville entend gérer son budget, vous le notez : agir sur les recettes et agir sur les dépenses. Et ce que vous dites des recettes – maintenir la règle d'un autofinancement suffisant pour couvrir au minimum le remboursement en capital de la dette – en réalité vous faites bien plus puisque vous avez un résultat de clôture 2020 de 6.7 millions d'euros d'épargne brute et de 3.5 millions d'épargne nette. Ces 3.5 millions d'épargne nette, vous venez de nous expliquer que vous alliez les investir. Ils vont donc être basculés sur l'investissement, financer une partie des 25 millions, si je ne me trompe, d'investissement que vous prévoyez pour 2021. Et ces 3.5 millions d'épargne nette ont été réalisés sur le fonctionnement. Ils ont été réalisés sur le fonctionnement. Vous le pensez comme vous voulez, mais une ville qui réalise 3.5 millions d'épargne nette sur le fonctionnement est une ville qui, nécessairement, décide de dédier cet argent à son investissement plutôt que de le mettre au service des équipements qui existent déjà et non pas de ceux qu'on va construire ; des équipements qui existent déjà et de leur fonctionnement. Je pourrais par exemple aujourd'hui vous citer la médiathèque de l'Astrolabe qui n'a toujours pas de directeur. Je pourrais vous citer de nombreux exemples, mais je vais y revenir après, de ce qui manque aujourd'hui dans la ville pour fonctionner correctement, contrairement à ce que vous avez, à plusieurs reprises, affirmer ici c'est-à-dire que tout cela a été fait sans dégradation du service pour les Melunaises et pour les Melunais. Il est évident que je soutiens exactement l'inverse, et je vais m'employer ici à le démontrer. Sur les dépenses, vous dites justement maintenir les efforts réalisés sur le chapitre 012 – il faut quand même rappeler aux gens que c'est une langue complexe à comprendre et qu'il faut être bien formé pour ça, mais il faut que les gens comprennent justement de quoi on leur parle – et ce chapitre 012 c'est quoi ? C'est les frais de personnels par le non remplacement des départs naturels, sauf exception dûment justifiée par les postes nommés. On le voit effectivement sur le tableau du personnel que les postes qui grandissent pour la Ville de Melun, pour l'essentiel, sont des postes que vous associez à la sécurité d'une manière ou d'une autre. Accentuer la mutualisation des postes tout en préservant la qualité du service public. Qu'est-ce que ça veut dire la mutualisation ? Ca veut dire qu'on va partager des postes avec la Communauté d'Agglo, la CAMVS. Donc, de fait, là encore, on le sait, la pression sur les gens qui travaillent augmente et le nombre de gens qui travaillent pour le travail à effectuer baisse, c'est systématiquement la recette libérale qui est appliquée. Et enfin, rationaliser les dépenses. Donc là, on a ici tout le bréviaire du parfait économiste libéral qui gère, selon une recette néo-libérale bien comprise entre gens de bonne société, sa ville. Alors, vous nous avez parlé de la bonne santé de la Ville, mais moi je me demande de quoi vous parler. La Ville de Melun a un taux de pauvreté de 24 %. Le taux de pauvreté moyen aujourd'hui en France est de 15 %. Donc la Ville de Melun a un taux de pauvreté de 24 %, comme vous l'avez dit nous traversons une situation absolument inédite, or qu'avez-vous fait face à cette situation ? Vous l'avez dit d'ailleurs. Vous avez mis en place des chèques – au départ, vous les aviez appelés du nom malheureux de « chèques cadeaux » et vous avez rectifié pour les appeler « chèques alimentaires » – qui s'adressaient uniquement aux familles dont les enfants étaient inscrits à la restauration scolaire, sans discrimination de revenus. Ce n'est pas une politique de solidarité. Evidemment, ce n'est pas une politique de solidarité. Vous nous dites aussi, et une partie conséquente de l'investissement que vous réalisez parce que sur les 21 millions de dépenses d'investissement et les 25 de l'année prochaine que vous prévoyez, 10 millions seulement concerne la crèche de l'Ecoquartier. Ca veut dire qu'en fait, cet investissement pour l'Ecoquartier, il y a seulement quatre ans, nous n'en avons absolument pas besoin puisqu'il n'y avait pas d'Ecoquartier. Il y avait un bois à la place. Il y avait 8 000 arbres à la place. Répétons-le pour ceux qui prétendent s'engager pour l'écologie. Il y avait 8 000 arbres à la place. Vous réalisez donc un investissement qui va bénéficier, d'ailleurs, essentiellement aux entreprises privées qui vont réaliser les équipements

pour la Ville de Melun, qui bénéficient en grande partie à l'aménageur qui abonde dans nos caisses aujourd'hui, et qui s'appelle Logicis je crois, l'aménageur de l'Ecoquartier, et qui comprend comme, visiblement, grand partenaire principal, le Crédit Agricole Immobilier. Donc vous réalisez des investissements en l'occurrence pour des familles que vous faites venir ici en détruisant un bois pour créer une activité économique, qui essentiellement rapporte de l'argent à des grands groupes industriels, des grands groupes du secteur du BTP. Quel est l'intérêt pour la population de Melun ici ? Vraiment, je ne le vois pas. Prenons l'exemple des crèches, puisque l'investissement se réalise sur la crèche de l'Ecoquartier. Vous avez promis, dans votre programme, 300 places en crèche. Là, vous allez en réaliser 55, c'est-à-dire un pourcentage minimum de ce que vous avez promis, avec un investissement extrêmement conséquent. Ces 55 vont répondre tout juste à la demande de l'Ecoquartier. En attendant, 40 % des familles melunaises aujourd'hui, qui font la demande, n'ont pas de place en crèche. Donc l'investissement que vous faites aujourd'hui pour l'Ecoquartier va se limiter à répondre à la demande d'une population nouvelle, mais n'améliorera en aucune mesure les conditions d'existence des Melunais par ailleurs. Ici, vous mettez beaucoup d'argent pour permettre en effet, grâce à ces investissements, à de grandes entreprises du BTP, à de grands promoteurs immobiliers, mais aussi à de grandes entreprises de construction de voirie – on y reviendra – de gagner beaucoup d'argent. Mais ce retour pour les populations melunaises, qu'est-ce que ça veut dire en termes d'amélioration du service ? Avez-vous rendu des services gratuits, par exemple, pendant cette période de Covid 19 où les gens ont impérativement besoin d'avoir accès, plus que jamais, à des réseaux de solidarité ? L'avez-vous fait ? Vous l'avez fait de manière marginale. Vous l'avez fait de manière extrêmement limitée. Et tout cela pour pouvoir communiquer dessus. Reparlons ici de Fidamuris à qui vous avez octroyé quand même 200 000 euros de subvention. Fidamuris, nous l'avons vu l'année dernière, a présenté un bilan de 157 jeunes suivis pour une ville de 40 000 habitants. C'est ridicule. C'est dérisoire. Et ça engloutit une subvention qui, au regard des subventions versées aux associations, est très importante et très conséquente. Et qu'est-ce que j'apprends là, d'ailleurs, au détour de mails très récemment, Monsieur le Maire ? Et j'espère que vous y mettrez bon ordre. J'apprends qu'une association comme Les Foyers d'Olympe, qui lutte et qui accompagne les femmes victimes de violence, est dans des tracasseries administratives qui pourraient éventuellement remettre en cause sa présence sur notre territoire alors même que nous savons que les violences faites aux femmes ont été multipliées en cette période de Covid. Donc, vous nous présentez les choses ici en disant « nous avons fait des économies sur le personnel ; nous avons réussi à dégager des marges d'investissement supplémentaires ; nous allons faire gagner de l'argent aux investisseurs sur Melun ». Mais qui ça intéresse à Melun de savoir que vous allez faire gagner de l'argent aux investisseurs sur Melun ? Reprenons maintenant par rapport aux axes de la Mairie. Vous parlez d'abord d'enfance, de jeunesse d'éducation, des investissements massifs pour les écoles et les crèches de Melun. Les crèches, je viens d'en dire un mot, je n'y reviendrai pas. Mais venons-en aux écoles. Quatre classes supplémentaires à Pasteur, mais pas une place à la cantine de plus. Et par ailleurs, autour de Pasteur, des tas de projets immobiliers qui grandissent comme ça, comme dans un film de science-fiction, et des gens qui vont arriver là sans solution pour leurs enfants, ni à la crèche, ni à la cantine. C'est ça que vous promettez pour ce qui concerne l'éducation. Nous vous avons demandé toute la mandature précédente, nous vous avons dit que tout le monde le disait – les parents d'élèves, le personnel éducatif, le personnel périscolaire – qu'il fallait une ATSEM par classe de maternelle. Nous n'avons toujours pas progressé sur ce plan, les ATSEM sont mutualisées ; dans les classes de petite section, les ATSEM sont mutualisées, nous n'avons pas toujours une ATSEM par classe de maternelle et par classe de petite section en maternelle. Il y a des écoles à Melun qui souffrent depuis des décennies. C'est le cas de l'école Jean Bonis à Schuman qui est une école dans un état de dégradation qui est inadmissible. On vous a plusieurs fois alertés

ici, en Conseil Municipal. Encore la semaine dernière ; j'ai reçu des photos des parents d'élèves qui sont édifiantes de l'état des peintures dans l'école, de l'état de l'humidité dans l'école. Comment pouvez-vous nous dire aujourd'hui que la Ville est en bonne santé quand une partie des enfants de cette ville fréquente une école qui est en état de décrépitude avancée et pour laquelle les parents, encore maintenant, les parents viennent de lancer une pétition pour demander à ce qu'enfin on fasse attention à eux. Vous vous vantez de votre Ecoquartier, mais avez-vous les autres quartiers de la Ville ? Ceux qui souffrent depuis bien trop longtemps parce que vous n'investissez pas pour ces populations-là, parce que là aussi vous faites un tri vis-à-vis des populations vis-à-vis desquelles vous investissez. Vous parlez aussi de ce programme Cité Educative pour le plateau de Corbeil. Parlons-en de ce programme que vous avez réussi, soi-disant, à obtenir cette espèce de label d'excellence que vous avez réussi à obtenir pour le plateau de Corbeil. Mais ce n'est pas une politique démocratique vis-à-vis de l'école, et vis-à-vis des élèves et des parents d'élèves. Une politique démocratique aurait consisté à faire d'abord un état de la situation sociale de l'ensemble des écoles de Melun, parce qu'il y a des gros problèmes aussi dans les écoles du sud de Melun, et d'accorder ensuite des moyens à chacune de ces écoles selon les besoins des parents d'élèves et des enfants, et non pas selon une espèce de politique de communication qui consiste à se vanter d'avoir obtenu un label d'excellence qui ne servira, là encore, qu'à quelques enfants et pas aux autres. Sur l'école, il y aurait énormément à dire sur la façon dont les écoles à Melun, et les parents d'élèves en particulier, sont traités. Mais je voudrais attirer votre attention sur ce qui se passe aujourd'hui. A Melun comme ailleurs, dans les écoles élémentaires comme dans les collèges et dans les lycées, des classes ferment les unes après les autres du fait de la progression de l'épidémie. Bien sûr, ce n'est pas à mettre au compte de la Mairie de Melun ce qui est en train de se passer, mais bien de la gestion catastrophique et je pèse mes mots, par le Gouvernement, de cette épidémie. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de désorganisation totale du service public de l'éducation. Cette désorganisation totale du service public de l'éducation, elle a des répercussions sur les écoles de Melun, sur de nombreuses familles et parents d'élèves qui se sont retrouvés par exemple sans attestation pour pouvoir prouver la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas aller travailler. Je sais que cette question a été depuis vraisemblablement réglée, et que la Mairie pourra enfin accorder des attestations aux parents d'élèves. Le fait est que cette situation, aujourd'hui, vous demanderait d'intervenir, Monsieur le Maire, pour que bon ordre soit mis – je sais que vous êtes en bonne entente avec la Macronie – pour que bon ordre soit mis dans le service de l'éducation nationale. Parce que là, ce n'est plus possible de considérer les enfants, et leurs familles, et le personnel d'éducation, et le personnel péri et parascolaire, ce n'est plus possible de les considérer comme une variable d'ajustement, de ne pas leur donner les moyens de ce qu'on leur demande de faire dans cette situation-là. On sait que les agents de nettoyage ont un travail considérable à faire. D'ailleurs, c'est une des dépenses qui augmente dans le budget de la Ville, le nettoyage, puisque vous avez choisi de déléguer cette fonction à une entreprise extérieure et que donc, là encore, plutôt que de revenir à un investissement sous forme de fonctionnement – là, de l'argent qui sert à nettoyer les écoles qui servirait aussi à embaucher des gens localement pour leur demander de faire ce travail supplémentaire. Bah non, puisque vous avez délégué. Vous avez délégué ça au privé. Donc là encore, c'est de l'argent que le privé va se faire sur le dos des Melunais et qui ne crée aucun emploi, aucun dynamisme spécifique dans la ville. Parlons du cadre de vie et de la transition écologique, vous me permettrez de le faire, vous savez tous ici que je suis une écologiste, parlons-en. Un développement vert. Melun a veillé au développement des espaces verts et des continuités écologiques. Mais, de qui vous moquez-vous ? Vous avez supprimé le bois de Montaigu. Vous avez détruit plus de 8 000 arbres dans cette ville. Plus de 8 000 arbres dans cette ville. Et vous prétendez que vous avez développé le Vert – d'ailleurs, c'est une espèce

d'abstraction, on ne sait pas trop ce que c'est – et que vous avez veillé au développement des espaces verts et des continuités écologiques. Vous parlez de la végétalisation de nos cours d'école, mais vous avez récemment rénové entièrement l'école de l'Almont, et vous en avez fait une espèce de chose asphaltée monstrueuse, la cour de récréation, où il doit faire 45 en plein été ; il n'y a pas un arbre, il n'y a rien. C'est d'une tristesse affligeante, derrière des grilles, on dirait une cour de prison. Alors, de quoi parlez-vous ? Est-ce que nous devons croire vos engagements à la lumière de ce que vous avez fait ? Ou est-ce que nous devons croire vos engagements à la lumière des promesses que vous nous aviez faites et que vous n'avez pas réalisées. Vous nous dites aujourd'hui que plus d'un quart de notre territoire n'est pas artificialisé. A la bonne heure ! Mais pourquoi alors, Monsieur le Maire, portez-vous à la CAMVS des projets qui ont vocation à artificialiser tout le tertre de Montereau ? Pourquoi portez-vous des projets pour installer des énormes entrepôts logistiques là où, pour l'instant, il y a encore de la terre agricole ? Qui devons-nous croire, le Président de l'Agglomération ou le Maire de Melun ? Aussi, vous nous dites ici que vous allez créer des forêts urbaines. Je me rappelle encore du débat que nous avons eu – je crois que Monsieur Kalfon fréquentait encore les bancs du Conseil Municipal de Melun donc c'était il y a un petit moment voyez-vous – que nous avons eu à propos de la piétonisation de la place Saint Jean, où je vous avais reproché d'avoir asphalté cette place en vous disant que nous pouvions faire autrement, comme par exemple dans le parc du Luxembourg à Paris, ou sur quelques places dans certaines villes qui ne sont pas asphaltées justement et où on met des arbres, et où on fait planter des arbres. Et bien non. Vous avez préféré asphalté la place alors que vous pouviez faire quelque chose de transitoire beaucoup moins cher et qui mette des arbres. Qui devons-nous croire ? Celui qui me répondait à l'époque ou celui qui aujourd'hui nous écrit ça ici ? Moi, franchement, je ne sais plus. Et quant à parler de la place des enfants dans la ville, dans le centre-ville à Melun aujourd'hui il y a un parc, le Parc de la Mairie, qui est très insuffisant pour les enfants dans la ville. Alors il est temps et heureux que peut-être vous réfléchissiez aussi à ces enfants dans cette ville. Mais pas seulement ceux qui arrivent dans l'Ecoquartier, même si j'ai le plus grand respect et souci de ces enfants, le même que celui que j'ai pour les autres enfants de la Ville, mais pour tous les enfants de la Ville. Vous nous parlez des Mézereaux aussi, et du parc que vous allez construire, que vous allez réaliser aux Mézereaux. Comme nous l'a dit très intelligemment Eric quand on préparait – Eric Tortillon, qui n'est pas là aujourd'hui malheureusement, parce qu'il a été retenu dans le trafic – comme nous l'a dit très intelligemment Eric quand on préparait ce Conseil Municipal, « à Melun on met des arbres sur le bitume et on met du bitume sur les arbres ». On a mis du bitume sur les arbres à Montaigu, et on va mettre des arbres sur le bitume aux Mézereaux. Vous faites tourner la machine de l'argent comme ça, Monsieur le Maire, effectivement. Mais vous détruisez la nature. Vous détruisez la biodiversité. Et sur les Mézereaux, juste un temps sur ce quartier. Vous êtes en train d'enfermer les Mézereaux, et moi ça m'inquiète beaucoup. Vous mettez l'ensemble des commerces sur la rue de Meaux, à l'extérieur du quartier. Or, vous le savez, nous avons déjà eu cette discussion : dans le projet, au départ, qui était porté entre autres par Borloo d'ailleurs, qui n'est pas de mon bord politique, mais dans le projet au départ de rénovation des quartiers populaires, il y avait cette idée qu'il fallait absolument intégrer les quartiers à la ville ; et que pour intégrer les quartiers à la ville, il fallait qu'il y ait dans ces quartiers des services qui fassent que les gens s'y déplacent. Aux Mézereaux, il n'y aura plus aucuns services qui feront que les gens s'y déplaceront. Ils iront avenue de Meaux mais ils ne rentreront plus à l'intérieur des Mézereaux. Et moi, je vous dis que vous faites ici un choix politique qui aura des conséquences malheureuses pour notre ville, pour nous tous, et d'abord et en priorité pour les habitants des Mézereaux. Vous me parlez maintenant du plan de circulation, de la place Praslin, que vous avez partiellement piétonisée mais là aussi beaucoup trop artificialisée, et de la réalisation de plusieurs kilomètres de piste cyclable. Je

voudrais juste rappeler votre bilan. Vous avez réalisé 500 mètres de piste cyclable sécurisée en six ans de mandat. Vous avez réalisé 500 mètres de piste cyclable sécurisée en six ans de mandat, qui vont de la place Chapu au boulevard Gambetta. Voilà. Le reste, vous avez mis des coups de peinture par terre. Aujourd'hui par contre, avec les immeubles que vous avez fait pousser comme des champignons, vous avez amené un trafic dans la ville qui n'a aucune commune mesure avec celui que moi j'ai connu quand je suis arrivée à Melun il y a plus de douze ans. Aucune commune mesure. Le trafic, et donc par conséquent la pollution atmosphérique. On sait que Melun est une des quatre villes les plus polluées de France, où la pollution coûte le plus cher aux familles. Rien ici ne nous permet de penser que vous avez pris la mesure de ce drame sanitaire – qui est un autre drame sanitaire par rapport au Covid – que vivent les habitants d'une ville pauvre : en plus de la crise sanitaire liée au Covid, en plus de la crise sociale liée à la crise sanitaire liée au Covid, il y a une crise environnementale liée à la pollution atmosphérique à Melun qui est absolument épouvantable, et vous n'en avez absolument pas pris la mesure. Parlons maintenant du NPNRU. Parlons du NPNRU parce que c'est très important pour de nombreux habitants dans cette ville. Ce Nouveau Projet de Rénovation Urbaine, il se fait sans l'assentiment des populations. Et je le redis ici avec fermeté : ce Nouveau Projet de Rénovation Urbaine se fait sans l'assentiment des populations. Il a été pensé par des technocrates. Il a été pensé par des gens qui ne vivent pas ici, et il se fait sans l'assentiment des populations. Que ce soit à Beauregard, ou que ce soit à Schuman, les gens sont contre la démolition de leurs immeubles et je voudrais que ce soit entendu ici. Nous ne pouvons pas décider pour les gens de démolir leur maison. C'est absolument inadmissible et je me battrais auprès de ces gens pour que vous ne démolissiez pas ces immeubles. Il est hors de question de prendre des décisions de cet ordre. Vous savez très bien que les relogements ne sont jamais faits au bénéfice de ces populations-là : on les éloigne des services, on les éloigne des centres-villes, on les relogé dans des bâtiments plus petits, faits avec des matériaux de moins bonne qualité. La solution, nous la connaissons tous : il faut rénover ces logements. Ces gens le demandent depuis des années maintenant. Ils vous demandent de rénover leurs logements, de rénover leur école, et de faire attention à eux. C'est-à-dire que, contrairement à ce que vous m'avez répondu tout à l'heure, Madame, contrairement à ce que vous m'avez répondu, ça ne m'avait pas échappé que nous étions là seulement sur les marchés du Maire entre le dernier Conseil Municipal et ce Conseil Municipal-ci. Mais je faisais remarquer que dans ce laps de temps, là, l'argent dépensé pour les centres sociaux était seulement de 3 500 euros et pour un seul de ces centres sociaux, qu'aucune politique exceptionnelle – bien sûr il y a un budget au long cours, mais nous sommes dans une situation exceptionnelle qui demanderait un effort exceptionnel. Et nous avons 3.4 millions d'épargne nette que nous allons réinvestir dans de l'investissement plutôt que de le mettre au service de personnes qui aujourd'hui en ont cruellement besoin. Et je vais terminer avec la passerelle piétons – cycles entre la place Jacques Amyot et la place Praslin. Je termine sur l'écologie, mais après il y a encore la citoyenneté. Quand on veut limiter la part de la voiture dans une ville, Monsieur Vogel, quand on veut limiter la part de la voiture dans une ville, on ne met pas davantage d'infrastructures fussent-elles pour les transports en commun ou les cycles. On prend de la place sur les infrastructures routières pour faire passer les cycles et les transports en commun. C'est comme ça qu'on limite la place de la voiture dans une ville. Et il y a urgence, parce que le réchauffement climatique, il ne nous attend pas ; parce que le Golf Stream, il ne nous attend pas. Il y a véritablement urgence à faire toutes ces choses-là, et à arrêter ces projets complètement prométhéens où vous êtes persuadés que vous allez pouvoir continuer dans la même logique économique d'avant, et continuer comme ça, avec des canicules l'été, avec des inondations l'hiver, avec des Covid 19 par ci par là, et que tout va bien se passer. Vous voyez bien qu'on a tous un masque ici. Vous voyez bien qu'on est entré dans ce moment d'instabilité écologique, et vous continuez, vous vous entêtez. Il faut

limiter la place de la voiture dans la ville. Vous nous parlez ensuite du grand pôle d'échanges multimodal et partenarial avec la SNCF et vous faites rêver tout le monde. Mais c'est quoi le taux de pannes du RER D ? C'est quoi le taux de problèmes sur le RER D ? 50 %. C'est quoi le taux de difficulté des gens qui prennent la ligne R ? Comment ça se fait que vous soyez absolument incapable de régler les problèmes du quotidien des gens mais que vous leur prétendez, que vous prétendez et que vous leur promettez sans cesse monts et merveilles. Moi, personnellement, j'utilise les transports en commun pour aller à Paris travailler. Je me fiche de votre pôle multimodal. Moi, ce que je veux, c'est un train qui marche, et c'est des bus pour rentrer chez moi, et pour l'instant nous en sommes très loin. Donc là encore, vous allez dépenser beaucoup d'argent au service d'entrepreneurs privés, mais vous n'améliorerez de rien du tout ces transports du quotidien parce que, Monsieur le Maire par exemple, vous n'avez pas fait partie de ces maires qui ont râlé auprès de Valérie Pécresse pour la faible qualité du service sur la ligne D et sur la ligne R. Pourtant, il y a eu quelques maires de petites communes desservies qui sont montés au créneau, mais pas vous. Parlons maintenant de la citoyenneté, de la démocratie locale et de la sécurité. Alors là, on a un désaccord de fond avec vous, et on en a parlé bien des fois. Ce désaccord de fond, c'est que...

Madame Pajot dit que le Premier Ministre vient d'annoncer que le Département est impacté par les nouvelles mesures de confinement.

Madame Monville : Non mais je veux dire, la nouvelle arrive maintenant et c'est très bien qu'elle arrive maintenant – et merci de l'avoir partagée avec nous Hélène. Donc, nous sommes reconfinés pour quatre semaines. C'est très bien qu'elle arrive maintenant pourquoi ? Pourquoi ce reconfinement ? C'est quand même quelque chose d'incroyable. Le Gouvernement ne cesse de rater les déconfinements. Il nous reconfiner de manière systématique. Pourquoi ? Parce qu'il est incapable d'organiser le déconfinement, c'est-à-dire qu'il est incapable d'organiser notre vie en situation de pandémie avec le Covid 19, et nous savons maintenant que ça va devenir une situation endémique. Mais revenons à Melun. Oui, revenons à Melun, mais attention de ne pas oublier que les deux choses sont liées parce que la pauvreté à Melun, qui est de 24 %, cette pauvreté dont on sait qu'elle augmente de manière considérable, on peut s'attendre à ce que dans notre ville qui a déjà un taux de pauvreté bien plus important que les autres villes, de dix points supérieur à la moyenne nationale, on peut s'attendre à ce que la pauvreté augmente encore davantage. Or moi, les 3.4 millions d'euros d'épargne nette qui vont là dans l'investissement pour des entrepreneurs privés plutôt que d'aller au soutien des personnes et familles en difficulté à Melun, ça me pose un sérieux problème. Alors après, vous nous parlez de civisme, de démocratie. Vous nous parlez de valeurs de la République, de respect des principes républicains. Vous savez c'est quoi les principes républicains ? Liberté. Vous nous mettez des caméras de vidéosurveillance partout. Egalité. Les écoles de la ville sont loin d'être traitées de manière égale. Fraternité. Vous avez donné des bons alimentaires uniquement aux familles qui étaient inscrites à la cantine sans vous soucier de leurs revenus. De quoi vous nous parlez du respect des principes républicains ? Qui doit respecter les principes républicains ? C'est la question que je vous pose ici. Et là-dedans, qu'est-ce qu'on voit ? Alors, il faut renforcer donc le respect des principes républicains, l'éducation à la citoyenneté, le civisme. Voilà. Comme d'habitude. C'est vraiment le discours libéral, caricatural. Toute la responsabilité de la misère sociale est mise sur le dos des individus eux-mêmes alors même que nous savons... Alors même que nous savons qu'il y a des plans sociaux qui se multiplient. Alors même que nous savons que les gens ne trouvent pas d'emploi. Alors même que nous savons que la précarité a fait des bonds considérables grâce aux réformes successives qui ont permis les CDD, les CDDI, les CDI je ne sais pas quoi qui permettent de virer les gens ou de leur faire des CDI à 0 heure, etc. On

sait tout ça. On est dans une situation sociale catastrophique et votre réponse à cette situation sociale, c'est de faire peur aux gens en leur disant il va falloir mettre des caméras de vidéosurveillance et un policier municipal suréquipé derrière chaque citoyen Melunais. Il n'y a aucune réponse sur le plan éducatif, ce n'est pas vrai, parce que ce que vous faites, vous le faites à l'Ecoquartier et ça concerne des gens nouveaux. Et il n'y a aucune réponse non plus sur le plan de la médiation parce que vous avez substitué au soutien à la Mission Locale qui concerne des milliers de jeunes, vous avez substitué une espèce de mission locale ultra-clientéliste que vous avez fabriqué vous-même qui s'appelle Fidamuris, qui engorge un nombre considérable de subventions et de soutiens, et qui concerne 157 jeunes sur une population de 41 000 habitants. Donc, il faut arrêter de nous faire rêver et de nous parler de la bonne santé de la Ville quand on a un taux de pauvreté de 24 % et que vous ne faites rien. Et que, en plus, les efforts essentiels qui sont aujourd'hui demandés sur les recettes, quand ce n'est pas des dotations de l'Etat ou des subventions d'autres collectivités locales – donc de l'argent public – et bien l'effort, il est demandé aux familles en réalité, avec le recalcul des bases, etc. Par contre, vous avez allégé – en effet, vous avez allégé le poids de la fiscalité pour une certaine catégorie de familles : les propriétaires. Alors là, les propriétaires, vous leur avez fait un joli petit cadeau – qu'ils soient attentifs parce que ça ne fait même pas 10 euros par an, c'est ridicule, mais vous avez fait de la comm autour de ça, mais seulement pour les propriétaires. Quand on fait une politique de redistribution juste – vous vous souvenez, liberté, égalité, fraternité ; quand on parle des principes de la République, ne les oublions pas – quand on fait une politique de redistribution juste, on ne redistribue pas 3,5 % sur la Taxe Foncière qui ne concerne que les propriétaires, on redistribue à travers du service public à l'ensemble de sa population. On redistribue, par exemple, en mettant la gratuité dans les cantines scolaires. En mettant un premier tarif gratuit dans les cantines scolaires. En révisant aussi la grille tarifaire des cantines scolaires – ça fait des années qu'on vous demande de réviser ce quotient familial qui n'existe qu'à Melun, qui fait qu'une famille moyenne à Melun paie quatre fois plus qu'à Paris. Ça fait des années qu'on vous le demande, et ça vous ne le faites pas. Ça, vous ne le faites pas. De la même manière que vous allez faire venir... vous prévoyez une augmentation de la population de 10 000 habitants d'ici à 2030. 10 000 habitants. Qu'est-ce qu'il y a aujourd'hui en termes de services qui va accompagner l'augmentation de cette population ? Qu'est-ce qu'il y a en termes de transports en commun qui va accompagner l'augmentation de cette population ? En termes d'éducation à la musique, d'éducation à l'art dont on a tant besoin et on en souffre tant de ne pas avoir tout ça. Qu'est-ce que vous faites Monsieur le Maire là, en ce moment, pendant cette période où nous n'étions pas confinés ? Pour permettre, par exemple, que se déploient des spectacles, ou des lectures, ou je n'en sais rien, dehors, dans des conditions sanitaires qui les rendent possibles mais qui fassent que les gens aient accès à la culture. Que faites-vous pour cela ? Vous nous vendez du rêve. Vous n'avez rien fait pendant six ans, vous ne ferez pas plus dans les six années qui viennent. Et moi, je vais vous dire : j'en ai assez de me demander s'il faut que je fasse confiance au Maire, au Président de l'Agglo, à l'avocat d'affaires. Ce que je sais, c'est que vous avez un bilan catastrophique. Vous avez un bilan catastrophique, et ne nous faites pas croire que ce que vous racontez là avec des trémolos dans la voix sera mieux que ce que vous avez fait jusqu'à présent.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vous remercie Monsieur le Maire. Alors, je ne sais pas si c'est possible, pour la méthodologie, de faire des interventions plus courtes et que vous puissiez répondre, qu'on puisse avoir un format de Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame Monville : Mais dis donc, ils ont duré longtemps, eux.

Monsieur Guion : Excusez-moi, Madame Monville, mais je demande, c'est tout.

Monsieur Vogel : Je répondrai globalement.

Monsieur Guion : D'accord.

Monsieur Vogel : Vous allez peut-être répéter certaines choses, ou dire le contraire de ce qu'elle a dit, donc je n'aurai pas besoin... Vous répondrez peut-être pour moi. Allez-y. Allez-y, Monsieur Guion.

Madame Monville : Il est à droite.

Monsieur Guion : Je suis à votre droite, c'est tout.

Monsieur Vogel : Vous êtes à la droite de qui ?

Monsieur Guion : De Bénédicte Monville. Donc, je voulais remercier les services pour le document, le rapport d'orientations budgétaires qui est quand même complet c'est vrai, la transparence dessus.

Monsieur Vogel : Déjà un bien meilleur début. Mais je crois que ça va peut-être...

Monsieur Guion : Nous avons tout ce qu'il faut pour faire ce Débat d'Orientations Budgétaires. Nous nous efforcerons quand même, bien sûr, de trouver ce qui n'est pas écrit et de faire attention à ça. Je voulais remettre dans le contexte la situation de Melun – la situation financière de Melun. Vous avez parlé de priorité des priorités avec l'enfance, la jeunesse, l'éducation. Moi, j'ai trouvé sur un site d'une association nationale qui s'appelle Les Contribuables Associés – il y a quand même 350 000 adhérents – qui donne une note aux villes. Ce n'est pas moi qui la donne, c'est cette association. Et elle a donné comme note à Melun 4/20. Je voulais relever ça parce que je me rappelle de la campagne 2013 – 2014 où cette même association avait donné comme note 3/20. Vous êtes dans l'amélioration. Vous êtes même dans le top 3, enfin le flop 3 de Seine et Marne puisque vous êtes deuxième – le premier étant Mitry Mory. A ce rythme-là, 3, 4/20, j'ai calculé qu'il faut 36 ans, plus de six mandats pour atteindre la moyenne, donc on y arrive. Mais je voulais remettre ça dans le contexte. Et ça, c'est basé sur les chiffres de 2019, ils n'avaient pas encore les chiffres de 2020, mais de toute façon, c'est à peu près les mêmes ; ça ne s'est pas amélioré, ça s'est même un petit peu dégradé, notamment à cause du Covid mais pas que. Ils ont regardé ça. Maintenant, pour la dépense par habitant, vous comparez souvent, notamment pour l'investissement, par rapport aux communes de même strate. Donc moi, je voudrais remettre en perspective : la dépense par habitant par rapport aux communes de même strate, vous êtes à 1 494 euros, les autres communes sont à 1 256 euros. Pour la dette, vous vantez le désendettement énorme depuis dix ans, depuis cinq ans pardon, de 10 millions d'euros. On est quand même encore à 96 millions d'euros d'endettement de la Ville alors que la moyenne des communes de même strate est à 31 millions. On est à trois fois plus. Au moins. Voilà. Et tout ça pour quoi ? Pour la priorité des priorités qui est l'enfance, l'éducation, la jeunesse, vous dites ; et vous le justifiez par l'école Woodi, la crèche, le gymnase, enfin les investissements qui sont faits en fait à l'Ecoquartier. En fait, ce sont des investissements – je rejoins là, pour le coup, Madame Monville – ce sont des investissements qui sont faits pour des nouveaux

habitants, pour des nouvelles constructions. Toujours plus de logements. En fait, vous courez après le fait que vous faites des nouveaux logements, vous courez après avec vos investissements. Par contre, le centre-ville continue à se dégrader. Alors, vous avez des plans pour le revitaliser, mais c'est très poussif. On n'y arrive pas. Vous n'arrivez pas à le densifier. Vous n'arrivez pas à améliorer tout ça. Les autres quartiers, Schuman notamment, se dégradent. Voilà. On a quelques soucis là-dessus, vous courez après le fait que vous faites beaucoup, beaucoup de logements, et vous courez après le fait que vous êtes en retard sur les services publics pour ces logements. Voilà pour une première intervention.

Monsieur Mebarek : Je vais vous répondre sur la référence que vous faites à Contribuables Associés. Alors, je ne sais pas si vous vous êtes un peu renseigné sur cette association, parce que c'est facile d'asséner des chiffres comme ça. Vous l'avez très bien dit, Monsieur Guion, les chiffres qui sont donnés sont les chiffres qui sont totalement transparents. Ce sont des bons chiffres. Je ne vous ai pas entendu dire que les chiffres n'étaient pas bons. Et ces chiffres sont également évoqués par le Trésorier qui suit nos comptes comme étant des bons chiffres. Alors maintenant, Contribuables Associés. Comme son nom l'indique, dans Contribuables Associés, il y a contribuables. Et cette association chasse la dépense publique. Elle est anti dépense publique. Alors effectivement, avec un niveau de 100 millions d'euros d'investissement sur le mandat écoulé, plus les projections qu'on fait sur les années qui viennent ; avec des niveaux de dépenses, que l'on a maîtrisées malgré tout – je vous l'ai dit tout à l'heure, on est passé de 16 millions à 14 millions en quatre ans ; avec des niveaux de dépenses de personnel qui sont importants ; il est évident que cette association considère que la Ville est mal notée. Parce que l'objectif de cette association est de chasser la dépense publique. Donc ok, on peut avoir une note de 18/20 non pas dans 36 ans, mais peut-être l'année prochaine ou dans deux ans, mais dans ce cas, qu'est-ce qu'il faudra faire, Monsieur Guion ? Il faudra supprimer la moitié de nos services. Il faudra arrêter d'investir. On ne dépensera plus un euro. Et là, on sera content d'avoir 18/20, voilà.

Monsieur Guion : Je peux répondre là-dessus ? 36 ans, c'est pour la moyenne, 10/20. 18, on a encore un peu de marge. Effectivement, je ne suis pas contre la dépense publique, au contraire, pour le fonctionnement il y a des choses à faire. Mais l'association qui est quand même nationale, 350 000 adhérents, ce n'est pas n'importe quoi. Ils ne chassent pas que ça. Ils font bien attention à ça. Et l'endettement, notamment. On paye encore 4 millions d'intérêts par an – d'intérêts seulement. Donc c'est ça aussi. S'il y avait beaucoup moins que ces 4 millions d'euros d'intérêts, la note serait déjà bien meilleure. Donc c'est ça qui est pointé. C'est ces emprunts toxiques qui ont été mal gérés pendant très longtemps et qui font que l'on traîne encore tout ça et qui nous empêchent d'investir plus. On investit pour avoir plus d'habitants, pour courir après, pour avoir plus de revenus, mais ça nous empêche d'investir sur le reste, et notamment la revitalisation du centre-ville.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, quand vous êtes déstabilisé, vous vous accrochez à la dette comme à un doudou. En fait, c'est votre doudou. Quand vous êtes mal à l'aise, quand vous êtes déstabilisé, vous allez chercher le petit doudou des emprunts toxiques. Je vous ai dit en début de mandat qu'on arrêtaient d'en parler. La dette, elle est maîtrisée. On a fait des tonnes et des tonnes d'exposés là-dessus. Donc Les Contribuables Associés, le focus, c'est la dépense publique. Le volet dette, il est évoqué. La dette, elle est aujourd'hui, ce n'est pas un secret qu'elle est importante. Elle est maîtrisée. Elle a même baissé puisqu'en quatre ans elle a baissé de 10 millions. Donc, vous voyez, quand j'objecte finalement que vous êtes partisan d'une moindre dépense de fonctionnement et d'investissement pour satisfaire cette association de 350 000 adhérents, super. Mais ce n'est pas forcément notre vision que d'avoir une bonne

note avec cette association et d'investir 0 euro pour nos habitants. Et donc voilà. Comme vous êtes déstabilisé, hop, on bascule sur les emprunts toxiques qui ne sont plus du tout, du tout, d'actualité. Voilà.

Monsieur Guion : Le coup du doudou, vous pouvez vous en passer. Vous me reprochez d'en faire une affaire personnelle, des choses comme ça. Là, un petit peu de respect, Monsieur Mebarek, ce serait un petit peu mieux. Et ce n'est pas un doudou, c'est peut-être une marotte si vous le voulez, mais c'est un vrai souci.

Monsieur Mebarek : Dada. Je vais changer les lettres. Dada. Je change les voyelles.

Monsieur Guion : Dada. Très bien. Areu ! Alors, la suite c'est que, sur la dette justement parlons-en. Vous avez prévu d'augmenter la dette. Enfin non, de rester au même niveau de dette et donc de s'endetter de 4.5 millions sur l'année 2021, c'est bien ça ? Parce que vous remboursez 4.5 millions de capital en 2021. Donc en fait la dette reste à même niveau, enfin est prévue de rester à même niveau pour 2021. Et du coup, le taux d'intérêt, j'ai vu qu'il baissait. Le taux d'intérêt moyen. Il baissait un petit peu de 4,12 à 3,97. Est-ce que vous pouvez me dire à quel taux vous avez prévu d'emprunter ces 4.5 millions d'euros ?

Monsieur Mebarek : Je pense qu'on va les emprunter au taux de marché. Aujourd'hui, les taux sont proche de 0 donc on va bénéficier des taux de marché. Je ne sais pas quand on mobilisera ces emprunts à quel niveau ils seront. Bien entendu, on n'empruntera pas à 0. Lorsqu'on avait fait la ligne de trésorerie, je crois qu'on était à 0,5. Sur les emprunts à taux, il n'est pas évident qu'on ait un taux aussi bas. Mais en tout cas, on sera autour d'1 %, voire moins d'1 %. C'est ce qui explique la baisse de la moyenne de taux que vous constatez.

Monsieur Guion : Alors là-dessus je vais reprendre sur le dada. Du coup, si on baisse, en taux moyen, si on calcule de 4,12 à 3,97, c'est bien qu'on a pris un taux bien précis pour les 4.5 millions d'euros, donc j'aimerais bien le connaître. Je pense qu'il doit être à peu près entre 0,5 et 0,7 ; quelque chose comme ça. J'étais en commission des finances aussi pour le découvert – l'autorisation de découvert – il me semblait que le taux était de 0,18 % donc c'était vraiment très faible. 0,18. Justement, sur la gestion active de la dette, j'aimerais que... alors, vous nous avez donné le montant des indemnités de remboursement anticipé pour chaque emprunt, chaque ligne d'emprunt, 51 lignes, notamment pour la Caisse d'Epargne qui était énorme. Est-ce que vous avez fait un petit tableau, un petit graphique, qui permettrait de savoir à quel montant, à quel taux pardon, du marché, peut bénéficier Melun ? Ce pourrait être intéressant de rembourser, même avec la pénalité, les emprunts. Parce qu'avec des taux proches de 0 %, je pense qu'il y a un effet ciseaux qui permet à un moment donné de rembourser et donc de réduire ce taux d'endettement, drastiquement. Voilà Monsieur.

Monsieur Mebarek : Je vous ai dit : on a été encore excessivement transparent quand on a communiqué les 51 lignes d'emprunt avec les pénalités de sortie en face. Je pense qu'un refinancement par un nouvel emprunt à un taux faible aura néanmoins un coût encore considérable, surtout si l'on veut renégocier l'emprunt Caisse d'Epargne. Cet emprunt Caisse d'Epargne, on ne va pas refaire l'histoire, il avait été mobilisé pour compacter les fameux produits dont on voulait sortir. Aujourd'hui, sortir de ce prêt-là aura un impact trop important et je ne suis pas certain qu'un refinancement avec un taux bas aujourd'hui nous permette... mais on peut faire l'exercice. On peut faire l'exercice. Concernant les autres lignes qui ne sont pas visées par la Caisse d'Epargne, on reste attentif. On a du – je me demande si on n'en a pas déjà passé un récemment, Sylvie – on reste attentif. On est accompagné, comme toutes les

collectivités, par des conseils, et on reste attentif dès qu'il y a une opportunité de sortir d'un prêt de le renégocier. [...] Le taux d'intérêt pour l'emprunt de 4.5 millions, c'est 0,5. Voilà. 0,5 %. Pour revenir à la question de la gestion active, je l'avais dit, bien entendu, à chaque fois que c'est pertinent on en fait. On le fait quand les conditions de marché et les taux de pénalité du produit en question sont suffisamment basses. Donc on vous le dira, régulièrement, y compris en commission des finances. Si vous le voulez, on pourra vous faire un petit point en introduction de la commission des finances en vous disant « Monsieur Guion, dans les trois mois écoulés, on a fait une évaluation et on se dit que là, ça ne sert à rien de renégocier le prêt ». En tout cas, en ce qui concerne la Caisse d'Épargne, la question se pose moins compte-tenu des niveaux de pénalités. Voilà.

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît Monsieur. J'ai bien écouté l'intervention de Madame Monville, du coup je vous annonce que je suis candidat au suicide. Avant de passer à l'acte, je vais quand même vous parlez de la page 21 du Rapport d'Orientations Budgétaires et de quelques éléments du budget, et notamment votre programme de plantation d'arbres. Alors, vous évoquez un programme ambitieux de plantation d'arbres au sein de la Ville ; effectivement vous l'aviez dans votre programme électoral, vous aviez un slogan, vous parliez de planter un arbre par naissance à Melun, donc vous avez calculé que ça faisait à peu près 4 200 arbres plantés sur la mandature. Donc j'ai fait un calcul, du coup on devrait être sur un rythme moyen de 60 arbres par mois. Alors je sais bien qu'on plante les arbres à certaines saisons, mais globalement on devrait être sur ce rythme moyen. Dans le dernier opus de Melun Mag, vous annoncez le lancement du Plan Vert, donc on est sur ce thème, en évoquant la plantation de 180 arbres. Vous évoquez les 85 arbres plantés fin février plus ceux qui ont été plantés l'année dernière au nombre de 95. Alors, je voulais vous dire quand même que, à ce propos, je suis allé voir les arbres que vous avez planté parce que ça mérite d'être signalé. Ce que vous avez planté rue des Trois Moulins, ce sont des très beaux spécimens, ça mérite d'être signalé, on est sur des arbres qui font 4 mètres, 4,50 mètres, 5 mètres. C'est des beaux arbres, donc quand vous plantez, vous le faites bien. Mais a priori, on n'est pas du tout sur le rythme qui était ambitionné par votre programme. Donc moi, c'est un encouragement : je vous invite à accélérer les cadences sur le sujet. J'ai des questions sur les plantations d'arbres. On lit que vous voulez alloué 10 000 euros pour l'étude et la création d'une forêt urbaine. Alors est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qu'est une forêt urbaine parce que pour moi, c'est un terme qui sent bon le lexique un peu socialo-bobo de la Mairie de Paris, mais une forêt, avant tout c'est des animaux sauvages, c'est des champignons ; je ne pense pas que vous allez mettre des sangliers place Saint Jean. Alors, où l'imaginez-vous votre forêt en fait s'il vous plaît ? Par ailleurs, vous aviez dans votre programme l'idée d'installer un verger communal. Je trouvais que c'était une idée intéressante. Je ne suis pas sûr de le voir réellement, enfin écrit comme ça, dans le budget en tout cas. Donc pareil, où est-ce que vous l'imaginez ? Et à propos des plantations, je vous rappelle que vous avez essuyé de nombreuses critiques à l'époque, lorsque vous avez aménagé la place Praslin. On vous avait accusé de bétoniser beaucoup cette place. A l'époque, Madame Grange défendait le projet qui a été fait en déclarant à la République, au journal, le 23 juillet 2019, je cite : « il est impossible de planter des arbres sur le site car les Bâtiments de France interdisent de creuser ». Aujourd'hui, moi je constate que vous avez planté 5 arbres sur ce site, qui sont beaux, pareil, c'est des arbres qui font 2,50 mètres ou 3 mètres je pense. Vous allez me répondre, il n'y a pas de souci. D'où vient la différence entre vos déclarations de l'époque et la situation d'aujourd'hui ? Je ne pense pas que les Bâtiments de France ont modifié leurs règles, alors est-ce que vous pouvez nous expliquer ça ? En tout cas, on constate que c'était possible de planter des arbres sur la place Praslin, et c'est plutôt une bonne chose. Pour finir sur la plantation d'arbres, parce que j'ai beaucoup de sujets à balayer, c'est bien de planter des

arbres mais il faut aussi entretenir ceux qui existent, ceux qui sont là. On a des plaintes, enfin on a des riverains qui se plaignent quand même qu'à certains endroits de la Ville, les platanes ne sont pas élagués, ce qui pose des problèmes. Je pense au quai Hippolyte Rossignol. Ça pose problème, on a des branches mortes qui tombent sur les voitures, etc. Les habitants craignent d'avoir, sur un coup de vent, des branches qui tombent sur leur toit. Et quand ils s'en plaignent et qu'ils alertent la Mairie sur le sujet, on leur répond qu'il n'y a pas de budget pour élaguer ces arbres-là alors qu'ils voient qu'il y a quand même des platanes qui sont élagués avenue de Meaux par exemple. Alors comment vous faites votre politique d'élagage d'arbres ? Est-ce que les habitants du quai Hippolyte Rossignol auront la chance un jour peut-être de voir ces grands arbres, qui sont beaux, être élagués parce que ça devient dangereux ? Merci.

Madame Grange : Excusez-moi, je n'ai pas noté toutes vos questions, relativement nombreuses. Donc, concernant la place Praslin, c'est vrai qu'il y a eu une réflexion en tout cas qui a été faite sur la possibilité de planter des arbres. Et donc, il y a eu une révision. On s'est aperçu que c'était possible de trouver quelques espaces libres en tout cas. En lien avec l'Archéologie, il y a un déblocage qui s'est fait. Et comme je dis, on peut toujours s'améliorer, donc c'est le cas. Après, je passerai aussi la parole à Olivier parce qu'il a sûrement des choses intéressantes à dire aussi sur les forêts urbaines. Pour ce qui est de l'élagage, c'est vrai qu'on ne peut pas chaque année élaguer tous les arbres de la ville, ce n'est pas possible. Donc on fait un choix. Il y a une rotation. Il y a un roulement qui se fait. Donc si une année c'est un endroit... Alors on sait qu'il y a quelque chose qui est obligatoire, ce sont les arbres comment dire ? Les arbres d'alignement, malheureusement c'est une priorité donc c'est quelque chose que nous faisons chaque année, même si nous réfléchissons aussi à peut-être les entretenir différemment pour respecter un port naturel. Mais en tout cas, je ne pense qu'on ait quelque chose contre les arbres du quai Hippolyte Rossignol. On essaie de répondre à la demande et nous avons quand même un service élagage qui prend la mesure de ce qui doit être fait ou pas fait en termes d'élagage, même si nous avons, en effet, des moyens qui ne sont pas extensibles. Tu veux parler sur les... ?

Monsieur Pelletier : Oui, juste quelques précisions. Alors, la place Praslin, ça n'a rien à voir avec les Bâtiments de France. C'est les possibilités ou non de pouvoir planter en pleine terre. Ce n'est pas du tout du ressort des Bâtiments de France. C'est du ressort du service Archéologie. Et si on a pu planter quelques arbres d'alignement à proximité du quai, c'est parce que cette bande-là a déjà été fouillée et donc on a eu l'autorisation de planter des arbres. Vous pensez bien que si on pouvait planter partout en pleine terre, on le ferait. Les plantations en jardinière ou en bac, c'est malheureusement un choix par défaut. Ce n'est pas un choix esthétique. Si on pouvait planter en pleine terre, on est tout à fait partisan de le faire. Et c'est exactement la même chose place Saint Jean. Elle a été bitumée en effet. Sachant que c'est de toute façon une mesure provisoire puisqu'elle va être entièrement refondue au moment du passage du T Zen. Là aussi, il y a la possibilité de planter des arbres en pleine terre. Ça le sera au moment de son réaménagement. Concernant la forêt urbaine, ce n'est pas quelque chose effectivement, je vous l'accorde, c'est quelque chose qui est arrivé en France assez tardivement. On peut toujours qualifier ça de réflexion bobo ou autre, mais ça existe depuis des décennies dans certains pays, et en particulier au Japon puisqu'il y a eu un précurseur qui s'appelle Miyazaki qui a développé une technique très simple – faire des plantations extrêmement denses, qui correspondent à 3 ou 5 arbres au mètre carré ; c'est des tout petits arbres, c'est des pousses très fines – et qui a démontré que, dans le temps, il y avait un développement extrêmement rapide. Donc on souhaite faire – et on n'est pas pionnier là-dessus c'est une technique assez ancienne, plusieurs villes françaises s'y sont mises – on a

un site dont on doit encore tester le potentiel, mais à l'Almont, derrière l'école de l'Almont, on a repéré un site sur lequel on aimerait faire une tentative parce qu'on ne garantit pas les résultats. C'est d'un coût assez dérisoire. Les services, les Espaces Verts ont fait un calcul. C'est quelque chose qui coûte entre 2 000 et 2 500 euros les 100 m². Il y a un projet d'aménagement de 300 m² en forêt urbaine. Ce qu'on appelle forêt, effectivement, ça peut prêter à rire quand on la plante : ça va être des plans d'arbres de 15, 20, 50 cm, avec des variants en termes d'essences. Mais en quelques années, c'est des perspectives sur dix ans, je vous l'accorde, on a des résultats assez spectaculaires. Donc voilà. Sur ce premier site, on va faire un essai. Si les résultats de l'étude de sol sont corrects on a le projet derrière l'école de l'Almont. Concernant l'élagage, nous on est... Vous savez, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Si on écoutait toutes les revendications des problèmes que peuvent poser les arbres, alors quand ce n'est pas les pigeons, c'est la branche qui casse, les racines qui soulèvent le bitume, la voiture qui va se mettre dedans parce qu'on n'a pas bien respecté la route... à ce train-là, il n'y aurait plus un seul arbre. Personnellement je suis très opposé aux élagages assez brutaux qui peuvent être faits, surtout sur du platane. Le résultat sur du platane est assez catastrophique en règle générale. Les arbres d'alignement, là, les Bâtiments de France sont regardants. On essaye d'ailleurs, à certains endroits, de limiter cet élagage qui en fait, fait que les arbres ont des durées de vie très écourtées : un tilleul élagué, c'est 150 ans ; un tilleul en corps libre, c'est 800 ans. Donc on n'est pas du tout des chauds partisans de l'élagage sévère et bon, les crottes de pigeon ou la branche qui tomberait sur une voiture, je pense qu'il va falloir de temps à autre le supporter.

Monsieur Martin : Non, mais, Monsieur. Je parle surtout de la sécurité des bâtiments quand il y a des forts coups de vent et que les habitants craignent de voir des troncs, enfin des branches très épaisses tomber sur leur toiture, ça pose un problème. Moi, je parle surtout de ça en fait.

Monsieur Pelletier : C'est un risque à prendre.

Monsieur Martin : Ca, vous ne pouvez pas répondre que c'est un risque à prendre d'avoir des arbres en face de soi qui ne sont pas entretenus et qui risquent de tomber sur votre maison. Vous ne pouvez pas répondre ça, Monsieur.

Monsieur Pelletier : Donnez-nous des exemples précis.

Monsieur Martin : Je vous ai parlé de quai Hippolyte Rossignol.

Monsieur Pelletier : A ce train-là, tous les arbres. A ce train-là, Monsieur... Au même titre qu'il y a eu une vague de coupe sur les arbres de bord de route soi-disant parce qu'il y avait une directive nationale qui obligeait à les couper, ce qui était complètement faux. On a bousillé toutes les plantations d'alignement sur bien des routes françaises, et c'était des plantations qui remontaient à Napoléon. Donc, on ne peut pas non plus, sous prétexte de précaution, raser tous les arbres en se disant peut-être qu'un jour il va tomber sur un toit.

Monsieur Martin : Je ne parle pas de raser un arbre, Monsieur. Je parle de le réduire, de l'élaguer.

Madame Grange : Je vous rappelle quand même que nous avons une équipe arbres qui gère bien les arbres, qui vérifie régulièrement l'état des arbres. On ne s'amuse pas à laisser comme ça certains arbres pourrir le long des routes. Nous sommes très vigilants, en tout cas, quant à la sécurité que peut causer un arbre. Nous en sommes conscients.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : C'est une réflexion toute bête, mais. D'une part, bienvenue les arbres. Tant qu'on en mettra, ce sera bien parce que le solde à la fin il sera de - 4 000 ; parce que même si vous en remettez 4 000 pendant votre mandat, vous en avez détruit 8 000 au mandat précédent. Juste, si on pouvait éviter les variants. Voilà. En cette période.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Je vais donner la parole à Henri alors, si vous avez fini. Henri.

Monsieur Mellier : Madame Monville, vous avez un don : c'est celui de désespérer les gens et surtout...

Monsieur Vogel : Stop, stop.

Monsieur Mellier : Pardon, Monsieur Martin.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, allez-y.

Monsieur Martin : On est loin d'avoir fini, on a d'autres sujets à évoquer. On est désolé.

Monsieur Vogel : Allez-y Monsieur Martin, voilà. Et Ségolène Durand après.

Monsieur Martin : Je vais vous parler de la page 22 du Rapport d'Orientations Budgétaires. Vous évoquez le nouveau PLU – Plan Local d'Urbanisme. Effectivement, on a eu une commission urbanisme il y a deux jours, et une présentation du calendrier – présentation qui était bien faite d'ailleurs, sur le fond et la forme – du calendrier des grands principes qui allaient composer la colonne dorsale du PLU. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce moment-là, donc je vous en remercie. Je voudrais rappeler ici ce que j'ai dit, et vous avertir que sur le sujet, on sera, de manière générale, extrêmement vigilant aux règles qui seront écrites en matière de protection du paysage urbain afin de maintenir la qualité patrimoniale de la Ville. On est dans une ville qui dispose d'une forte empreinte historique avec un patrimoine riche – et je ne parle pas seulement des monuments classés, je parle aussi du plus petit patrimoine. Il est nécessaire de prendre en compte cela selon deux axes selon nous. Le premier, c'est de protéger le patrimoine de l'appétit des promoteurs. On a trop vu dans le passé, je vous avais exprimé déjà cela en commission, des maisons du XIX^{ème} rasées pour construire à la place des immeubles insipides qui nuisent au paysage urbain, à l'image de ce qu'on voit aujourd'hui être en train d'être construit rue des Trois Moulins – on a un immeuble absolument hideux qui est e train d'être construit. Je pense qu'on a suffisamment à Melun de dents creuses, de friches commerciales ou industrielles, ou de zones à requalifier pour que les promoteurs puissent s'exprimer sans qu'on touche au patrimoine bâti. Il faut modifier le PLU en ce sens. Et puis dans le même esprit, c'est nécessaire aussi d'affirmer dans le centre historique – alors là, je parle de l'hyper centre historique – des règles fermes concernant l'harmonisation des éléments du bâti. Là, je parle des fenêtres, des volets, des portes, etc., des matériaux employés, des couleurs. J'avais donné l'exemple en commission : j'ai habité pendant quelques années à Lyon, dans le centre historique. On ne pouvait pas mettre des fenêtres en PVC. On n'avait pas le droit. On nous imposait des fenêtres en bois, et on s'y pliait parce que c'était dans l'intérêt collectif du quartier, dans l'intérêt de tous. Pareil pour les couleurs : on ne pouvait pas peindre les fenêtres de n'importe quelle couleur. Il faut mettre ce genre de règles dans le nouveau PLU. C'est en étant assez ferme sur ce genre de mesures

qu'on pourra imaginer aboutir à un développement touristique. Je crois que cela faisait partie de vos ambitions, comme des nôtres dans notre programme. Par-delà les règles écrites dans le nouveau PLU, ce qu'il faut surtout, c'est aussi se doter des moyens de les faire appliquer parce que c'est bien de mettre des règles, mais si elles ne sont pas appliquées, c'est compliqué. Si on n'a pas les moyens de les faire appliquer, c'est compliqué. On a déjà des règles sur les Bâtiments de France etc. qui existent dans l'hyper centre historique et qui ne sont pas respectées. Enfin, pas tout le temps. Ce que je veux vous dire là, c'est que ça nécessite aussi un volontarisme politique, un courage politique, parce qu'à partir du moment où vous mettez des règles contraignantes vous risquez de vous heurter à des intérêts particuliers, mais vous devez le faire pour l'intérêt général. Du coup, il n'y a pas de question, là. C'est vraiment une démarche d'accompagnement avec vous pour travailler ensemble là-dessus parce que c'est des choses qui faisaient partie de notre programme. J'ai cru comprendre à la commission urbanisme que vous étiez sensibles à ces sujets-là, donc mon intervention là-dessus, elle vise à....

Monsieur Dezert : Il n'y a pas de question effectivement, mais juste pour vous répondre – Guillaume Dezert – en deux secondes effectivement, on s'est entretenu. On a une vision commune partagée sur ces sujets, c'est à noter. Et donc, il y aura effectivement une homogénéité de matériaux, d'écritures, qui pourra être mis dans le cadre de l'hyper centre et qu'on pourra étendre aussi – pas que sur l'hyper centre. Et enfin, vous serez associé évidemment à d'autres commissions d'urbanisme dans lesquelles vous pourrez faire évidemment des remarques sur ce qui sera établi, sur les choses qu'on devrait consulter.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Madame Durand. Ségolène Durand et Madame Asdrubal peut-être, comme ça on fait le tour. Oui. Madame Durand. Ségolène Durand.

Madame Durand : Et bien moi, je vous félicite, et par la même occasion, je félicite aussi mes colistiers de la liste Réinventons Melun, parce que vous mettez en place des actions et des investissements que nous avons proposés lors de notre programme – comme l'application mobile permettant de signaler les dysfonctionnements quotidiens, ou encore un deuxième RAM. Pour ça, je ne peux que m'en féliciter. Par contre, je ne vois pas le budget participatif que là encore nous avons proposé, même si vous vous l'aviez appelé « projet d'initiative citoyenne ». Pourtant Monsieur le Maire, vous nous avez dit tout à l'heure vouloir redonner la place aux citoyens dans vos priorités. Je ne vois pas non plus le centre social sud, que nous avons nous appelé centre socio-culturel, mais je pense que l'élue en charge des centres sociaux me dira qu'il faut laisser le temps. Je reviens sur les arbres dont on a longuement parlé. Donc on a dit 4 200 arbres sur le mandat ; pourtant, sur l'un de vos tracts que j'ai sous les yeux, il est bien marqué 700 arbres par an – même si au bout de six ans, ça fait 4 200. Ceci était une parenthèse pour moi aussi participer aux arbres. Vous parliez aussi de créer un service dédié à la protection animale. Pourtant, sauf erreur de ma part, je ne vois pas dans les effectifs ce service, et rien sur le sujet de la protection animale d'ailleurs, au passage. Vous avez parlé tout à l'heure du projet du cinéma – j'y vais, comme ça je prends la parole une fois et vous pourrez me répondre par la suite – vous avez parlé tout à l'heure du projet du cinéma, soit. Qu'en est-il du théâtre, dont vous aviez parlé et qui remplacera ce cinéma ? Est-ce qu'on peut avoir une visibilité sur ce fameux théâtre ? Vous avez dit aussi qu'une de vos priorités, c'était la sécurité. Pourtant, vous disiez dans la campagne, je cite : « nos effectifs sont passés de 16 à 40 agents ». Aujourd'hui, et je vous remercie pour le tableau que j'ai fini par avoir au bout de cinq mois de demande, il y a 30 agents de police municipale. Vous avez indiqué dans le rapport que c'était dû à pas mal de départs durant l'année 2020. Certes. Mais déjà dans le rapport 2020 on indiquait vouloir fidéliser les agents de la police municipale – je peux vous

retrouver, si vous voulez, j'ai le rapport sous les yeux. Je crois qu'on sera d'accord pour dire qu'en 2020, cela n'aura pas marché, et j'aimerais savoir ce que vous comptez faire pour justement réussir cette mission de fidéliser les agents municipaux puisque, en ce qui me concerne et en ce qui concerne l'équipe Réinventons Melun, nous sommes pour la police municipale et le développement de ses services. Enfin, j'espère que les investissements qui seront réalisés seront faits avec cohérence, parce que, excusez-moi, mais on voit quand même l'incohérence de certaines actions à laquelle on a été confronté. Et donc je m'interroge. Je citerais par exemple les projections culturelles sur les façades durant le couvre-feu ou le confinement ; un arrêté interdisant la circulation dans une rue à partir de 11 heures s'appliquant également aux commerçants qui ont besoin de décharger leurs marchandises et surtout essayent de survivre en développant leur drive – là c'est difficile ; et enfin le drive justement avec la plateforme Proxicommerce qui se fait en pleine rue piétonne, et donc limite l'impossibilité des acheteurs de récupérer leurs courses. Il est plus simple d'aller au drive d'Auchan en haut, à Vaux le Pénil que d'aller au drive de Melun. Je vous remercie.

Monsieur Mellier : Bon, alors, moi je vais répondre globalement à Bénédicte Monville qui a quand même dressé un tableau apocalyptique, mais bon. Ca devient un peu désespérant pour tous ceux qui essaient de faire progresser les choses – je pense en faire partie, avec beaucoup de gens autour de cette table, vous aussi d'ailleurs – mais apparemment rien ne trouve grâce à vos yeux. Alors, quand, encore une fois, les choses sont argumentées, je peux parfois être d'accord. Mais alors, je voudrais revenir quand même sur un mensonge éhonté. C'est dommage que Claude Bourquard ne soit pas là, parce que moi j'ai la minute du Conseil Municipal où il a reconnu l'affaire des 8 000 arbres. Les 8 000 arbres, ils n'ont jamais existé, en tout cas pas sur la Plaine de Montaigu, Madame Monville. Pas là où il y a l'Ecoquartier. Pas là. Pas tout ça. Tout ça, c'était des champs. D'ailleurs, vous l'avez très bien dit à un autre moment, en disant comment on transforme des champs, comment on transforme des terrains en logements. Mais il n'y a pas un arbre. Pas un arbre. Les arbres, quand on en a abattu, on les a abattus pour faire quelque chose qui ne vous plaisait pas à l'époque – je ne sais pas si aujourd'hui vous avez changé d'avis – c'était pour faire l'hôpital effectivement, sur la Butte de Beauregard. Mais on n'a pas mis 8 000, pas du tout. Et alors, quand j'ai vu tout ça, je les ai cherchés, moi, les arbres à l'époque, et on a eu un grand débat. Ce jour-là, Monsieur Bourquard a dit « non mais, Monsieur Mellier, on s'est mal compris ». C'est un calcul fait par un savant, etc., enfin quelqu'un de tout à fait éminent. C'était si vous n'urbanisiez pas effectivement, on aurait pu planter 8 000 arbres. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Et ça, c'est dans les minutes du Conseil Municipal. Alors, soit vous continuez à nous raconter ce bobard parce que ça vous fait plaisir, soit une bonne fois pour toutes vous vous en remettez à ce qui a été reconnu en son temps par celui qui avait lancé cette affaire. Franchement, moi, là, je ne vous reconnais pas du tout, Madame Monville, pas du tout, dans cette affirmation complètement folle. On n'a jamais abattu d'arbres pour faire l'Ecoquartier, et encore moins pour y faire l'école, la crèche....

Madame Monville : Inaudible.

Monsieur Mellier : Non pas du tout. Non, non, non, non. Je vous ai dit où on avait abattu des arbres. Je vous ai dit à l'époque où on les avait replantés, d'ailleurs maintenant on les voit – à l'époque on ne les voyait pas. C'est tous les arbres qui sont derrière le terrain de nomades, ils commencent à pousser. C'est une nouvelle forêt urbaine. Celle-là, elle a été plantée il y a plus de quinze ans, et on en a replantés quand on a abattu les arbres pour faire sur la Butte de Beauregard le Santépôle, qui entre nous soit dit, nous est bien utile aujourd'hui – que ne diriez-vous pas, dans la situation où l'on est, s'il avait fallu garder l'hôpital Marc Jacquet pour

hospitaliser tous les gens qui doivent être hospitalisés ? Je vous entendrais, et vous auriez mille fois raison. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, et ce n'est pas le sujet. Maintenant j'en reviens aux écoles, parce que là, franchement, je ne sais pas si vous êtes le porte-parole de la FCPE, le porte-parole de tout un tas de gens etc., des parents d'élèves – alors, entre nous soit dit, les parents d'élèves, j'ai entendu que les parents d'élèves étaient maltraités. Mais enfin, je vais vous dire, j'ai reçu – et vous les connaissez très bien, c'est ce qui me désespère – la délégation des parents d'élèves de Cassagne Leroy, d'Héloïse et d'Abélard, et de Pasteur, qui sont venus nous parler de l'absence de maître, des difficultés, etc. On a passé deux heures. Et franchement, il y a un compte-rendu, je vais vous le faire envoyer parce que c'était vraiment plus apaisé que vos propos. Et pourtant, là-dedans, il y a de vos amis. Mais ils ont une autre attitude, effectivement, quand ils se trouvent en face d'un responsable qui essaye de s'occuper, avec la Direction de l'Education, des affaires scolaires honnêtement. La situation n'est pas du tout celle que vous décrivez. Mais pas du tout, du tout, du tout. J'entends qu'on trie les élèves, non mais n'importe quoi là. Mais c'est vraiment n'importe quoi. Il n'y a pas une école de Melun dans laquelle on ait refusé l'inscription d'un enfant. Il n'y en a pas. Pareil pour les restaurants scolaires, même si ça nous oblige, et ça, ça peut être une critique que j'entends, à faire plusieurs services que vous n'approuvez pas. Mais en tout cas pour le moment, on a toujours répondu, alors que ce n'est pas un service public obligatoire, vous le savez, pour faire en sorte que les parents puissent mettre leur enfant dans nos restaurants scolaires. Donc vraiment, ce n'est pas correct de nous sortir des carabistouilles. Ce n'est pas possible ça. Ce n'est pas possible du tout. Et d'ailleurs, ce n'est pas ce que demandent les parents d'élèves. Ce que demandent les parents d'élèves de Pasteur, pour ne parler que de ça, et c'est une revendication qu'on peut entendre, c'est qu'un jour il faudra peut-être penser faire un restaurant scolaire ailleurs, effectivement, que là où il est. Oui, ça, on peut l'entendre et on peut y réfléchir. Je vous rappelle qu'on est élu pour six ans. Vous ne voudriez pas que par un coup de baguette magique, la première année, tout soit fait, tout soit réglé, que toutes vos revendications soient prises en considération, etc. C'est déraisonnable. Personne ne fait ça dans une ville de droite ou de gauche. C'est complètement fou ce que j'entends. C'est complètement fou. Après, vous nous dites « vous avez laissé tomber des écoles », effectivement, et vous avez cité deux exemples. Un surtout qui s'appelle Jean Bonis. Alors là, je vais vous dire quand même les choses parce que vous étiez déjà élus, alors vous savez très bien ce qui s'est passé. En 1976...

Madame Monville : Je n'étais pas élue.

Monsieur Mellier : Bon, enfin, il y avait d'autres gens de votre bord. Peu importe. A l'époque, nous étions sous un gouvernement qui faisait partie des gens avec qui vous vous êtes ralliée par la suite, qui était un gouvernement de gauche, qui décide de politique de fermetures de classes. De fermetures de classes, Madame Monville, écoutez-moi bien. Et notamment sur Jean Bonis. On apprend ça – j'étais déjà, effectivement... qu'est-ce que j'ai dit tout à l'heure ? 2016, pardon. Vous étiez bien élue en 2016. On a été élu en 2014, tous les deux, moi aussi. Je me suis trompée parce que j'avais une autre idée en tête. Pardonnez-moi, mais des fois vous me troublez, ce n'est pas de votre faute, par vos propos. Donc, en 2016, on apprend par l'Académie que Jean Bonis est en grand danger de fermeture parce qu'il n'y a pas assez d'enfants dans le quartier. Vous n'allez pas me dire qu'il y en a beaucoup. Il n'y en a pas assez. Nous le savons. Pourquoi ? Parce que depuis des années, vous le savez aussi, les gendarmes sont partis ailleurs etc. On peut le regretter. Vous le regrettez, je le regrette. Mais je constate cette situation : il n'y a plus un enfant de gendarme à Jean Bonis alors que moi j'ai connu, c'est ça que je voulais dire, en 1977 quand je suis arrivé, l'école Jean Bonis elle était à moitié peuplée par des enfants de gendarmes et à moitié par les enfants du quartier.

Expliquez-moi l'erreur qui s'est passée après, ce serait un long débat. Donc bref, en 2016 on apprend ça. Qu'est-ce qu'on fait avec la Direction de l'Éducation ? On saisit effectivement l'Inspectrice, et on lui dit « Madame, ce n'est pas possible, on ne peut pas fermer l'école dans un quartier comme celui-là, il faut trouver des solutions ». Et là, elle nous dit « qu'est-ce que vous diriez s'il fallait faire une TPS ? ». J'en parle à l'époque au Maire qui venait d'être élu, qui était Louis Vogel, et je lui dis « qu'est-ce que tu dis si on crée une TPS ? C'est nouveau, on n'en a jamais fait etc. mais ça permettrait de mettre l'école sous perfusion en attendant ». On donne l'accord. On a cette TPS déséctorisée. Par là-même, on accueille des enfants autistes, vous le savez très bien, de la Villa Marie-Louise de Montereau, des maternelles et des élémentaires maintenant. On a tout fait pour que cette école survive. Je vous accorde, effectivement, que cette école n'a pas eu de réfection digne de ce nom. J'en suis complètement conscient. J'en suis d'accord. Mais écoutez, à l'ANRU 1 déjà, à l'ANRU 1 déjà, les habitants de Schuman ont dit « non, non, nous, on n'en veut pas ». On s'est plié. Résultat : il n'y a pas eu de crédits pour faire tout ça.

Madame Monville : Ils ne voulaient pas de destruction, les habitants de Schuman. Ils n'ont jamais dit qu'ils ne voulaient pas de réfection, de rénovation, de leur école, ni même de leur bâti. Attention.

Monsieur Mellier : Attendez.

Madame Monville : Ne les faites pas mentir à leur tour, là.

Monsieur Mellier : Aujourd'hui, cette école, il faut bien dire les choses telles qu'elles sont : compte-tenu de la population qui reste, et notamment que c'est une population... on ne va pas dire que Schuman est le quartier le plus jeune de Melun, Madame Monville, ou alors on ne fréquente pas les mêmes choses. Ce n'est pas le plus jeune de Melun, loin s'en faut. Il n'a pas assez d'enfants pour, j'allais dire, alimenter le cursus et la cohorte là-dessus. Donc on essaye. Après, c'est des écoles qui ont vieilli oui, qui sont mal en point, on est complètement d'accord. Les moisissures dans les écoles, vous croyez qu'on ne s'en est pas occupé ? On a essayé effectivement de trouver des solutions qui ne sont pas bonnes, je vous le concède tout à fait. Il va falloir trouver des solutions. On ne peut pas maintenir ça. Mais on ne va pas non plus, alors qu'on est là, suspendu à une renégociation, aller dépenser aujourd'hui des dizaines ou des centaines de milliers d'euros si on pouvait avoir des crédits ANRU 2 pour rénover vraiment ces écoles. Il y a aussi ce problème qui nous est posé. On n'est pas les deux pieds dans le même sabot, on essaye de faire les choses effectivement en fonction des contraintes qui nous sont données. C'est ce que je voulais vous répondre là-dessus. Alors après vous m'avez parlé de quelque chose qui m'a un peu contrarié : la désorganisation du service public scolaire avec la Covid. Ca, on peut le partager, et si on pouvait donner la parole à la directrice de l'Éducation, elle vous en dirait parce qu'effectivement, de 7h du matin jusqu'à 19h le soir, on ne fait que régler des problèmes comme ça. L'affaire qui s'est passée, dont j'ai été saisi il y a à peine 48 heures, qui concernait le fait que ni l'ARS ni l'éducation nationale ne voulait d'attestation aux familles, ce que je comprenais parfaitement, pour aller voir leur employeur et bénéficier des mesures soit de télétravail, soit d'autre chose etc. On a donc eu une discussion avec Emmanuel Adjouadi qui a siégé dans le conseil d'école il y a deux jours et qui m'a dit « Henri, ce n'est pas possible, il faut qu'on trouve une solution ». J'en ai trouvé une. Je l'ai dit au Maire, j'ai pris mes responsabilités d'Adjoint au Maire de faire les attestations pour toutes ces familles. Le mail est parti à tous les directeurs d'école qui doivent fournir. Donc, on a été quand même assez réactif. Il ne faut pas dire qu'on a laissé les gens comme ça. Non, ça, ce n'est pas bien de dire ça. Ce n'est pas bien de dire ça quand on est saisi au dernier

moment de problèmes – moi, la patate chaude, qui c'est qui l'a récupérée ? C'est Henri Mellier et la Direction de l'Education. Alors je veux bien tout ça qu'on veut, mais dire que tout ça n'a pas été traité comme il faut, non. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai du tout. Après, vous me dites « oui mais alors vous ne consacrez pas... Là, c'est le pompon ! Là, on traite les écoles de Melun... Les écoles de la Ville ne sont pas traitées de manière égale ». Mais alors ça. C'est scandaleux de votre part de dire ça. Scandaleux. Moi, je vous mets au défi. Tous les crédits scolaires, sans exception, sont les mêmes au nord, au sud, au centre, par enfant, etc. Tous les projets d'école sont soutenus de la même manière, et Dieu sait si on y est attentif. Les bus scolaires, les bus culturels, on a même donné cette année – malheureusement les équipements culturels sont fermés – on a continué à leur donner les bus culturels en espérant, ce qui ne va pas être le cas, qu'on allait pouvoir sortir à nouveau. Parce que, tout ce qui concerne l'aide – et je parle sous le contrôle de Marie-Hélène et des gens des services – les jardins pédagogiques qu'ils veulent faire dans les écoles etc., tout ça on le fait. Arrêtons, arrêtons de dire tout ça. J'en viens maintenant aux ATSEM et aux cités éducatives, là j'ai entendu beaucoup de bêtises, pardonnez-moi l'expression. La cité éducative, c'est quelque chose d'assez formidable parce que ça groupe, sur un périmètre défini, à la fois des écoles du plateau – donc vous l'avez très bien dit – mais également un collège qui est le collège des Capucins. Le chef de file, et vous le connaissez en plus, il a à cœur de faire avancer les projets de la cité éducative. Il y a eu des choses qui se sont faites, et on a obtenu – alors, on est peut-être très mauvais en communication, je n'en sais rien – mais on a obtenu les crédits pour trois nouvelles assistantes maternelles. C'est bien ça Patricia ?

Madame Schinkus : Trois ATSEM.

Monsieur Mellier : Trois ATSEM pardon oui. Donc on a mis des ATSEM supplémentaires, et notamment en petite section. Encore une fois, l'engagement qu'on a pris, on l'a pris sur la durée du mandat. Nous, on n'est pas effectivement en train de dire « on va tout faire la première année ». J'ai dit, avec Monsieur le Maire, qu'à la fin du mandat, toutes les petites sections de maternelle seront dotées d'une ATSEM. On a commencé à le faire. L'année prochaine, on le fera sur une école du sud etc., et d'autres etc. Entre parenthèses, on est passé quand même, parce qu'on a mis des ATSEM supplémentaires, en trois ans je crois, de 45 à 65 ATSEM. Alors tout ça, moi je suis désolé, vous n'avez pas dû lire le rapport sur le personnel parce qu'alors là, c'est contraire à tout ce que vous avez dit. Mais vraiment contraire. Moi je vous recommande de lire les 15 pages et puis après, peut-être, on peut débattre. Mais il n'y a pas du tout... tout ce que vous avez dit sur le personnel n'est pas complètement exact. Voilà. Après... sur tout ça, ce n'est pas très correct. Et je vais terminer par là. Quant aux tarifs de la cantine et aux tarifs de la restauration scolaire où, effectivement, ce débat nous a été posé par votre collègue Madame Gillier qui nous a dit « voilà, il faut faire un effort, etc. ». J'ai répondu. Et j'ai répondu politiquement au nom de la Majorité municipale. Nous ne sommes pas d'accord, effectivement, avec la gratuité totale des repas. Ça ne nous paraît pas, sur le plan d'un exercice démocratique, très bon, et d'ailleurs... par contre j'ai dit : « nous sommes tout à fait d'accord pour revoir cette grille », ça c'est vrai, et on va le faire. Mais encore une fois, ça ne se fait pas en claquant des doigts, ça se fait en mettant autour de la table beaucoup de choses pour essayer de le faire. On va le faire parce qu'effectivement, il y a certainement des inéquités dans le tarif tel qu'il est aujourd'hui avec notamment les populations moyennes qui certainement ont perdu leur emploi etc. Mais tout ça est assez complexe. Derrière tout ça, je l'ai dit aussi, au final, la restauration scolaire, ça a un coût. Ça a un coût, ça a un prix, ça a un coût. Et ce coût, on a toujours défendu, la Majorité municipale – enfin ceux qui sont là – d'essayer d'équilibrer, et c'est un débat qu'on avait beaucoup avec Monsieur Bourquard aussi, entre l'usager et le contribuable. Tout ne peut pas reposer sur le contribuable, Madame

Monville. Ce n'est pas possible. Quand j'entends la gratuité des transports en Ile de France, je suis effaré. Je suis effaré parce que je me dis : « qui va payer effectivement les transports sinon les contribuables de la France entière ? » Ca me rappelle effectivement un prof d'économie que j'avais à Sciences Po qui disait : « qui doit payer le ticket de métro ? Est-ce que c'est le paysan de la Lozère qui ne prendra jamais le métro ou est-ce que c'est l'usager ? » Il faut quand même de temps en temps... Et je terminerai sur quelque chose qui m'a vraiment contrarié, mais pas seulement moi. Je ne sais pas pourquoi vous avez cette haine du privé. Il y a 26 millions de Français qui travaillent dans des entreprises privées – des grandes, des petites, des moyennes, tout ce que vous voulez. Et il y a 5 millions de Français qui travaillent dans le public. Tous ces gens-là sont des travailleurs, sont des gens qui essayent de gagner leur vie honnêtement et de faire leur travail honnêtement. Pourquoi stigmatiser systématiquement le privé comme si c'était le Diable ? Je crois que ça, ce n'est pas très correct, effectivement, quand on est une élue de la République.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions ? Allez-y Monsieur Martin. Après, Marie-Liesse va répondre à Ségolène. Est-ce que vous avez fini après, qu'on puisse... ?

Monsieur Martin : Non, non.

Monsieur Vogel : Non ? Alors allez-y. Allez-y, on conclura.

Monsieur Martin : Oui merci. Dans le chapitre Commerce, Attractivité et Dynamisme local, vous parlez du T Zen. Lorsque vous nous aviez exposé votre vœu concernant le T Zen il y a deux Conseils Municipaux, vous avez écouté nos craintes concernant l'évolution du trafic dans la ville. On vous a expliqué qu'il est indispensable de revoir le plan de circulation, mais au sens large, dans la ville ; et vous vous étiez engagés à le faire, je me souviens que vous aviez dit « on aura le temps de le faire et on le fera via des études ». Dans le Programme Pluriannuel d'Investissement du nouveau mandat, pages 13 et 14, c'est là que l'on évoque les lignes concernant le T Zen, je n'ai pas vu de ligne de dépense concernant une étude visant à refondre le plan de circulation. Il y a une étude à presque 500 000 euros intitulée « étude places urbaines ». Ca, c'est pour 2022 et 2023. J'avais compris, moi, que c'était vraiment l'étude qui concernait les places Chapu et Saint Jean. Alors, est-ce que c'est dans cette étude ? Est-ce que le plan de circulation vous l'incluez dans cette étude ? Où est-ce qu'on trouve cette ligne de dépense, s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Tu veux répondre Kadir ?

Monsieur Mebarek : Le plan de circulation est une étude qui est menée à l'échelle de l'agglomération puisque ça a vraiment du sens. Ca a du sens de considérer le sujet à l'échelle d'un territoire plus large, et le service Deveco de l'Agglo pilote le sujet du plan de circulation.

Monsieur Guion : Je voudrais rebondir là-dessus.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Effectivement à l'Agglo, on parle de la circulation. Il y a en ce moment un projet de territoire qui est en train de s'élaborer par groupes de travail, mais l'enjeu du projet de territoire de l'axe mobilité, c'est fluidifier le trafic automobile. Je ne sais pas si c'est vraiment pour favoriser le T Zen, mais en fait l'enjeu n'est pas très en rapport. Cela dit,

j'espère que ça débouchera sur un plan de circulation qui sera intelligent parce que c'est bien le but ; je ne suis pas contre le T Zen, je suis pour qu'on fasse ce qu'il faut avant. Avant, ça n'a pas été le cas. Donc j'espère que le plan de circulation sera bien étudié, non pas pour fluidifier le trafic automobile comme cela a été erroné au niveau de l'enjeu, mais pour fluidifier le trafic tout court, de toutes les mobilités. Le plan de circulation, c'est vraiment important et il faut le faire avant, y compris en trouvant des solutions intelligentes – l'informatisation des feux etc. Autre chose sur le T Zen en dehors de l'Agglo. J'ai vu dans le Programme Pluriannuel d'Investissement qu'il y avait un coût, notamment des places urbaines, d'étude de dévoiement des réseaux – donc l'étude 71 000 euros, mais aussi des travaux de dévoiement de réseaux aussi, pour 770 000 euros sur quatre ans. On a toujours dit – j'ai fait quelques réunions au sujet de ce sujet, un autre dada, Monsieur Mebarek – votre Majorité ancienne et actuelle a toujours dit que les travaux de dévoiement de réseaux ne seront pas payés par les Melunais, ils seront payés par les concessionnaires. Et là, je vois dans le PPI 770 000 euros de travaux en dévoiement réseaux mais je ne vois pas en recettes d'investissement quoi que ce soit des concessionnaires. Alors peut-être que je me trompe, mais j'ai l'impression que c'est les Melunais qui vont payer ces dévoiements de réseaux. Autre chose sur les dévoiements de réseaux, je vois que les rues qui sont concernées – c'est détaillé, c'est bien, merci les services – Edouard Branly, route de Voisenon, avenue de Meaux, rue du Général De Gaulle, et rue Dajot. Il me semble, Monsieur le Maire, que vous avez signé en tant que Maire de Melun et que Président de la Communauté d'Agglomération, un protocole avec le Département notamment qui engageait à ne pas dévoyer les réseaux sur la rue du Général De Gaulle justement, le centre historique, pour éviter de nombreux désagréments et de nombreux mois de travaux sur cette rue. Exceptionnellement, par dérogation, vous vous étiez engagé à dévoyer le T Zen, pour le coup.

Monsieur Vogel : Michel, tu veux répondre ?

Monsieur Robert : C'est juste une petite précision puisque sur l'Agglomération, je pilote l'axe 3 des mobilités, et effectivement pour rectifier le titre des enjeux qui ont été impartis à cet axe, le titre est : Promouvoir une mobilité durable et performante. Il y a également : fluidifier le trafic automobile, ce qui est un enjeu, et les objectifs assignés qui font l'objet des groupes de travail en cours, et voilà. Pour moi, personnellement, c'est assez antinomique comme formulation, je l'ai déjà dit, mais promouvoir une mobilité durable et performante est l'enjeu. Il a commencé à être travaillé dans les groupes de travail sur les transports en commun, hier soir les mobilités actives et l'intermodalité – d'ailleurs Ségolène Durand était présente au début de réunion – et puis on continue dans quinze jours sur l'éco mobilité et ainsi de suite. Voilà. C'est juste pour rectifier le titre général.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui. Je vais répondre peut-être aux points techniques sur les réseaux. Je suis allé chercher la réponse, je ne l'avais pas. En fait, les dévoiements dont on parle, il ne s'agit pas des réseaux ni d'assainissement, ni d'eau potable. On parle de réseaux qui ne sont pas sur le tracé mais qui sont connexes au tracé du T Zen et qui sont les réseaux qui sont nécessaires dans le cadre de l'éclairage public, les signalisations – les feux tricolores – la fibre lorsqu'elle est utilisée par les services de la Ville. Ce sont ces réseaux dont on parle et dont les travaux sont effectivement assumés par la Ville, et qui sont connexes au tracé du T Zen. C'est ce que vous disiez Jérôme ?

Monsieur Olzier : Oui tout à fait.

Monsieur Mebarek : Est-ce que je peux, moi, intervenir sur...

Monsieur Vogel : Juste, vous avez fini ?

Monsieur Guion : Là-dessus, sur ce point précis, vous confirmez que sur la rue du Général De Gaulle, vous n'allez pas faire de travaux longs de dévoiement de réseaux en ouvrant la rue avant les travaux à proprement parler du T Zen ? Je parle des travaux préalables.

Monsieur Mebarek : Oui, oui. Alors, ce que me disait le Directeur Général des Services Techniques, il m'indiquait que les travaux de la rue du Général De Gaulle avaient été faits. C'est ça, Jérôme ?

Monsieur Olzier : Les travaux ont déjà été faits il y a quelques années de renouvellement des canalisations au niveau de l'eau potable et de l'assainissement. Donc, sur cette voirie empruntée par le T Zen, il n'y aura pas de travaux lourds à nouveau sur ces canalisations, ni de dévoiement.

Monsieur Guion : Par contre, j'ai bien vu rue du Général De Gaulle dans le PPI dans le cadre du dévoiement de réseaux, donc... La rue du Général De Gaulle, elle est sur le tracé, sauf erreur de ma part, et je ne vois pas comment on peut faire des dévoiements de réseaux en dehors du tracé sur la rue du Général De Gaulle. Ca relève du bon sens.

Monsieur Vogel : Peut-être que Marie-Liesse pourrait répondre sur la Police Municipale, sujet qui avait été abordé par Ségolène, et puis après Kadir pourras répondre globalement.

Madame Dupuy : Oui. Alors, je suis bien d'accord avec vous. 30, alors qu'on a des postes ouverts, et sur la Ville de Melun, ça ne suffit pas. Mais fidéliser, c'est faire en sorte que les agents vivent dans un contexte agréable – là, maintenant, ils l'ont dans les Hauts de Melun – qu'ils aient tout le matériel pour se sentir en sécurité – ils l'ont – et que le service marche bien – je pense que c'est un service qui marche bien. Maintenant, nous sommes élus depuis pas très longtemps et mon souci est de bien accompagner. Nous avons un gros problème de recrutement, parce que depuis les dernières élections, tous les maires d'Ile de France veulent une police municipale et c'est extrêmement compliqué. Mais nous nous y mettons, le directeur y est constamment avec la DRH et essaye de trouver des CV et d'embaucher.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, vous voulez reprendre la parole ?

Monsieur Martin : Oui, c'est en rapport avec la police, justement. Page 23 du Rapport d'Orientations Budgétaires, vous annoncez la création d'un poste, enfin d'une antenne mobile de police municipale à la gare. On partage cet objectif, on l'avait aussi dans notre programme. C'est vrai que la situation à la gare est devenue extrêmement préoccupante. C'est le lieu de tous les trafics, de tous les délits : on a des commerces de drogue, on a des vols à l'arrachée, on a des agressions en tout genre, des taxis clandestins qui travaillent aux dépens des artisans taxis aussi. Si j'étais artisan taxi à la gare, que je payais mes licences et mes charges, je pense que je deviendrais fou. Enfin, tout ça, ça donne une impression assez déplorable de la Ville et de l'entrée de ville quand on arrive à Melun en train. Et ça a de multiples conséquences : évidemment, un sentiment d'insécurité qui est particulièrement ressenti par les femmes qui peuvent rentrer à des heures un peu tardives. Ca génère aussi de la difficulté à séduire des acquéreurs de biens immobiliers, des particuliers, des investisseurs, ce n'est pas très vendeur.

On aura aussi, avec une telle ambiance à la gare, du mal à développer des activités touristiques. Je participe aux ateliers de la CAMVS sur le développement du tourisme et quand j'ai proposé l'idée de la création d'une navette entre la gare et le château de Vaux le Vicomte par exemple, qui est quand même le vaisseau amiral du tourisme local – l'idée étant d'arrimer l'image du château de Vaux le Vicomte à la Ville de Melun, à mon avis c'est quelque chose de bien à faire – vous aviez un des propriétaire du château de Vaux le Vicomte qui est également élu, à Maincy du coup, qui nous a expliqué qu'il était assez réticent sur ce genre de mesures parce qu'il avait une piètre image de la gare de Melun et de ce que ça pouvait engendrer sur son public. C'est la raison pour laquelle il préfère financer une navette qui part de Verneuil l'Etang pour aller à son château, donc avec un temps de parcours plus long depuis Paris, plutôt qu'une navette avec des fréquences plus rapides et un temps de parcours plus court entre Melun et Vaux le Vicomte, ce qui est quand même dommage. Fouquet était le Vicomte de Melun, et pas celui de Verneuil l'Etang. On a compris que l'installation d'un poste de police allait s'inscrire dans un plan plus large d'aménagement du pôle gare, on l'a vu à la commission urbanisme, mais on a déjà eu dans le passé des projections comme ça d'aménagement du pôle gare au début des années 2010 je crois, et on nous promettait, enfin on parlait à l'époque, je cite : « d'arrivée du T Zen en 2014 – 2015, entre 2015 et 2018 les premières installations dans le quartier, en 2020 le quartier d'affaires du centre gare ». On est en 2021, il n'y a rien eu de tout ça à part la destruction de la Halle Sernam où vous avez mis un parking provisoire. Donc là, on nous refait le coup de l'aménagement du pôle gare avec un horizon à 2030 du coup. Je veux bien être optimiste, mais je reste quand même un petit peu sceptique. Donc ma question par rapport au poste de police, c'est : l'installation d'un poste de police est-elle bien indépendante de l'aménagement du pôle gare et de son avancement ? En gros, quoi qu'il arrive par rapport à l'avancement du pôle gare, on aura un poste de police municipale à la gare. Et concrètement, où est-ce qu'il va se situer ?

Monsieur Vogel : Je vais peut-être répondre. Vous savez, tout ça se fait en coordination avec la Communauté d'Agglomération et il y a un poste de police à l'Agglomération qui va se développer, on en parlera en 2021. Donc il y aura peut-être un transfert vers la Communauté d'Agglomération de cette charge de prise en compte de sécurité autour de la gare. Voilà. Est-ce que vous avez terminé que je puisse donner... ? Non. Ségolène Durand. Mais dépêchez-vous, parce que là, on ne va pas passer la soirée... Vous pourriez aborder les points plus rapidement, qu'on puisse répondre.

Madame Durand : La question est très simple. Pour compléter ce que vous dites quand vous parlez justement du poste et de la Communauté d'Agglomération, est-ce que c'est en rapport avec la police intercommunale ou pas ?

Monsieur Vogel : Oui, bien sûr. Bien sûr. Oui. Monsieur Martin.

Madame Asdrubal : Juste une question.

Monsieur Vogel : On va peut-être donner la parole à Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Et ça va être plus rapide, dans le sens où mes questions sont plus directes. Ce poste municipal, j'aimerais savoir : avant il y avait la SUJ à la gare, et avant la police nationale. Je ne sais pas si vous savez, ou pas, pourquoi ça, ça avait été retiré à l'époque. Pourtant, ils étaient vraiment au plus près de la gare pour intervenir et on pense à cette fameuse rixe qui est récente ; les services de police ont mis du temps à intervenir. Est-ce que

ça a lancé, je sais que ce n'est pas de la municipalité, mais est-ce qu'on peut savoir pourquoi ? Première question. Ensuite, la deuxième, c'est tout ce qui est dans le nouveau mandat, je regarde le Programme Pluriannuel d'Investissement, je vois au niveau des piscines extérieures – ça, c'est peut-être Monsieur Boursin parce qu'en commission, on a fait vite, on n'a pas tout abordé, et je voulais savoir : pour les Melunais, cette fameuse pataugeoire et ces jeux d'eau, je vois que c'est en Crédits de Paiement en 2026. C'est-à-dire que d'ici là, est-ce que les Melunais vont pouvoir retrouver cette aire de jeux ou alors cette pataugeoire ? Ca, c'est ma deuxième question. Ensuite ma troisième. Je suis rapide, vous avez vu ? Par contre, vous ne répondez pas à tout. J'ai déjà remarqué, vous ne répondez pas à toutes les questions.

Monsieur Vogel : On n'a pas fini de répondre parce qu'on n'arrête pas de recevoir des questions.

Madame Asdrubal : Je sais bien, mais sincèrement...

Monsieur Vogel : Allez-y. Allez-y.

Madame Asdrubal : Non, je vais quand même relever ce que vous avez dit. Il ne faut pas oublier que nous, nous sommes quatre. Nous n'avons pas tous les services techniques et toute la brochette que vous avez derrière vous et les 1 000 agents.

Monsieur Vogel : C'est normal, on a gagné l'élection.

Madame Asdrubal : On est d'accord. Bien sûr, vous avez réussi avec 2 081 voix sur 20 000, c'est un exploit.

Monsieur Vogel : Donc c'est le minimum, la brochette.

Madame Asdrubal : Oui, sur 20 000, c'est le minimum. Par contre, moi ce que je voulais savoir, au niveau de la DMSI... Non, je voulais revenir sur ce que vous avez dit. On n'a pas tous les services techniques pour nous aider. Quand on nous envoie ça, c'est quand même une semaine. Une semaine pour tout travailler, pour tout débayer, d'accord ? Il ne faut pas l'oublier. Donc j'ai relevé quelques petites ironies chez Monsieur Mellier, c'est de bonne guerre, on en a tous. On fait tous quelques petites blagounettes, parfois drôles, d'autres nettement moins. Par contre, on fait un travail de fou. J'aimerais que vous en preniez conscience. Vous peut-être pas. Mais on sait que beaucoup de gens nous font la remarque, et pas forcément de notre bord, des gens même qui ont voté pour vous et qui se rendent compte du travail colossal que l'on effectue. Ca, je me jette des fleurs, mais j'aimerais que vous vous en rendiez compte. Ensuite, ma dernière question, c'est sur la DMSI qui est mutualisée depuis sept ans. Je vais vite. Monsieur Vogel, j'attends la réponse à ma première question en début. Non, en tout début, où vous n'avez pas répondu. Sur un certain local, d'accord ? Depuis sept ans donc. Est-ce une réussite ? Cette DMSI qui est mutualisée depuis sept ans, est-ce que c'est une réussite ? Est-ce que vous avez fait un audit, car j'aimerais savoir au niveau du coût du fonctionnement et au niveau de la satisfaction des utilisateurs. On a encore reçu certains mails frauduleux, je voulais en savoir plus, et c'est tout. Vous voyez, c'est rapide.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez fini là ? C'est bon ? Monsieur Martin veut encore dire quelque chose. Allez-y.

Monsieur Martin : En matière culturelle, vous aviez inscrit une Autorisation de Programme si

j'ai bonne mémoire, pour l'achat de deux projecteurs à 150 000 euros afin de projeter des images sur les murs de la Ville. Je ne vais pas revenir sur ce que je pensais de cette opération. Les essais qui ont été faits ont montré que ça n'emportait pas une grande adhésion. Bon bref. Aujourd'hui, je ne vois pas dans le budget de dépenses reliées à ces projecteurs. Est-ce que ça se cache sous une autre dénomination ? Qu'est-ce qu'il en est s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Mathieu, vas-y. Donc sur les projecteurs, et après on va...

Monsieur Duchesne : Alors, nous n'investirons pas cette année sur les deux projecteurs qui resteront un projet pour l'année prochaine. On fera une location pendant un mois au mois de septembre. Et j'ai bien entendu ce qu'a dit tout à l'heure Ségolène Durand. De façon générale, je tiens quand même à dire un petit mot à propos de la culture. Ici la Ville, elle, soutient la culture, et elle soutient les artistes. Lumen, ça sera avec des projecteurs, avec des subventions, avec des aides. On l'espère toujours. Et ce que je peux vous dire c'est que, parce que j'ai vu sur les réseaux sociaux – certains vont faire des commentaires – rire parce qu'il n'y avait personne dans les rues mais en ce moment, si vous êtes au courant, nous n'avons pas le droit de rassembler les gens. Nous avons investi pour utiliser ces projecteurs, ce projecteur pendant un mois, à raison de 14 centimes par habitant. Pendant un mois, ça fait 4,50 euros chacun pour mettre en valeur les artistes qui ont été mis en avant sur les réseaux sociaux, dans la presse, qui ont été très fiers, ils sont contents. Et par ailleurs, ça nous a permis aussi de renvoyer une image de la Ville. On a été contacté par la suite par des partenaires potentiels. Donc les projecteurs, on va continuer, et l'année prochaine, on devrait en faire l'acquisition.

Madame Asdrubal : Non alors, je vais intervenir Monsieur Duchesne, excusez-moi, lorsque vous dites que c'est un succès dans un journal, il est légitime que lorsqu'on se retrouve à deux. Je dis bien deux personnes.

Monsieur Duchesne : Vous avez écouté ce que je viens de dire ?

Madame Asdrubal : Attendez Monsieur, je vous ai écouté Monsieur Duchesne.

Monsieur Duchesne : Et bien moi, je n'arrête pas de vous écouter.

Madame Asdrubal : Et bien écoutez, vous permettez. Vous dites que c'est un franc succès. Il faut quand même se rendre compte de ce que vous dites.

Monsieur Duchesne : C'est un franc succès.

Madame Asdrubal : C'est un franc succès avec deux personnes qui se retrouvent à Montaigu ? à l'Ecoquartier ? C'est un franc succès pour vous. Pour vous. Mais pour les Melunais ?

Monsieur Duchesne : Non Madame, c'est un franc succès pour les artistes. C'est un franc succès pour les techniciens qui ont travaillé sur ce matériel.

Madame Asdrubal : Monsieur Duchesne, vous auriez pu mettre Culture Plus et les cinquante. Ce n'est pas de la culture, Monsieur Duchesne, de mettre cinquante tableaux sans qu'on ne sache ce que c'est, sans qu'il y ait de cartouche en-dessous qui explique de quoi il s'agit.

Monsieur Duchesne : Et bien, vous êtes mal informée.

Madame Asdrubal : Non. Non, non, non.

Monsieur Duchesne : Puisque vous êtes beaucoup sur les réseaux sociaux...

Madame Asdrubal : Pas autant que vous, Monsieur Duchesne. Pas autant que vous.

Monsieur Duchesne : Vous auriez dû aller sur le site internet de la Ville, il y avait les coordonnées des artistes et vous pouviez retrouver tout ce que vous vouliez.

Madame Asdrubal : Mais alors pourquoi vous attendez vos mécènes ? Vous êtes gentil, mais quand on voit ce que ça coûte.

Monsieur Duchesne : 15 centimes.

Madame Asdrubal : Ecoutez. Vous n'entendez pas non plus ce que l'on dit. Vous voulez améliorer ça ? Moi j'invite, et j'ai parlé avec la personne qui était très réceptive, qui s'appelle Mourad, qui était excellent. Il était à côté de moi, et j'aurais bien voulu que vous soyez là pour...

Monsieur Duchesne : Ecoutez. Ne citez pas les agents au micro.

Madame Asdrubal : ...expliquer les fameuses œuvres. Et les rares personnes...Ecoutez, c'est un prénom.

Monsieur Duchesne : Vous parlez de correction, mais soyez correcte avec les agents. Vous ne les nommez pas ici au micro. Déjà c'est une règle.

Madame Asdrubal : D'accord, Monsieur. On a une formation pour ça ? Dites-moi, vous voulez qu'on en parle ou pas ?

Monsieur Duchesne : Non, je ne sais pas.

Madame Asdrubal : Non. J'estime que deux personnes, ce n'est pas un franc succès. Deux personnes qui se gèlent pendant plus de deux heures, sans que vous soyez présent – parce que ça reste votre projet, et pour moi, à mon sens vous deviez être présent. Ironisez sur les réseaux sociaux, je sens que ça vous touche.

Monsieur Duchesne : Inaudible.

Madame Asdrubal : Vous pouvez me laissez finir Monsieur s'il vous plaît ? Vous parlez d'un article. Quand on dit « franc succès », il faut aller au bout de la bêtise. Moi, je suis désolée. Les artistes, on n'a rien à leur dire ou à leur reprocher, c'était magnifique.

Monsieur Duchesne : Je vous le dis, mais vous n'écoutez pas. Vous n'écoutez pas, vous n'écoutez pas.

Madame Asdrubal : Non, vous allez m'écouter jusqu'au bout par rapport à ce que je dis.

Monsieur Duchesne : Vous n'écoutez pas. Ce n'est pas la peine.

Madame Asdrubal : Vous pouviez pertinemment faire quelque chose de correct, et améliorer

d'ici un an. Moi, je vous propose de m'écouter et améliorer votre projet. Je ne dis pas qu'il est nul. Je ne dis pas qu'il est nul. Simplement pour moi, il était prématuré. Il était prématuré et trop près. Déjà, on avait le Covid et ça aurait pu être reporté d'ici quelques mois. Il n'y avait aucun empressement à faire ça à cette période-là. Et vous le savez.

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal, on a compris.

Madame Asdrubal : Excusez-moi, mais c'est parce que...

Monsieur Vogel : Laissez Mathieu vous répondre. On a bien compris. Vous avez bien expliqué. Vous auriez pu le dire plus calmement. Laissez Mathieu vous répondre.

Madame Asdrubal : Ecoutez, ce soir, il faut mettre de l'ambiance.

Monsieur Vogel : Oui, oui, vous en mettez.

Madame Asdrubal : On s'endormait un petit peu. On est parti chez Jardiland et... parfois les finances nous perdent.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : On se croirait au comptoir du bistrot.

Madame Asdrubal : Oui, vous savez ce que c'est.

Monsieur Duchesne : Ou au théâtre.

Monsieur Vogel : Mathieu, vas-y.

Monsieur Duchesne : Oui. En fait, moi, je n'ai rien d'autre à ajouter, j'ai déjà répondu.

Monsieur Vogel : Oui, mais on n'a pas entendu, comme elle parlait plus fort.

Monsieur Duchesne : Très simplement, il n'était pas prévu qu'il y ait du monde dans les rues. Très clairement dans la presse, très clairement sur le site internet, très clairement sur les réseaux sociaux, nous avons expliqué que l'opération s'adressait d'abord aux passants, d'abord aux automobilistes.

Madame Asdrubal : Non, mais, Monsieur Duchesne.

Monsieur Duchesne : Non, vous me laissez aller au bout. Ca suffit !

Monsieur Vogel : Non, non. Stop. Vous le laissez parler. Nous vous avons laissée parler, il faut le laisser parler.

Monsieur Duchesne : Oh !

Monsieur Vogel : Ne parlez pas tous en même temps, ça n'a aucun sens. Il termine ce qu'il a à dire.

Monsieur Duchesne : Donc, cette opération n'est pas une opération blanche. Parlez aux artistes que nous avons valorisés et qui étaient contents d'être mis en avant, les artistes locaux notamment. Et les partenaires, on a attiré l'attention de nos partenaires – là, j'en rencontre encore un demain matin qui a vu dans la presse des articles rédigés par la presse locale et grâce auxquels on va avancer, et de fil en aiguille, on va travailler sur d'autres projets. Vous ne voyez... vous voyez tout en noir.

Madame Asdrubal : Je ne vois pas en noir. Simplement l'Ecoquartier...

Monsieur Vogel : C'est bon.

Madame Asdrubal : Bah, écoutez, je suis plus calme. Je peux aller jusqu'au bout.

Monsieur Vogel : Il n'y a pas à répondre sur le fait de voir en noir ou pas en noir. Madame Durand va encore dire un mot. Je crois que Monsieur Martin veut dire un mot. Monsieur Saint-Martin veut dire un mot. Bon. Il faut qu'on conclue après.

Madame Durand : Non. Je veux juste répondre à Monsieur Duchesne. Quand vous nous dites c'est 15 centimes par habitant, ok, super. La culture, on est pour. Maintenant vous nous dites quoi ? C'est pour les passants. Au moment du couvre-feu. Monsieur Duchesne. Monsieur Duchesne, il y a eu des projections pendant le couvre-feu. Non mais arrêtez de me prendre pour une imbécile. Arrêtez de me prendre pour une imbécile.

Monsieur Duchesne : Et les internautes, vous les comptez, eux ? C'est une opération qui n'a pas touchée que deux piétons qui étaient dans le froid dehors.

Madame Durand : En tant que Melunaise, si vous me parlez de 15 centimes...

Monsieur Duchesne : C'est de la mauvaise foi, Madame Durand.

Madame Durand : Non ce n'est pas de la mauvaise foi. Vous parlez de 15 centimes par Melunais. Je suis, moi, Melunaise. J'habite dans une rue qui n'est pas très loin. Comment vous voulez que je sorte pour aller voir ce beau travail fait par les artistes locaux alors qu'il y a le couvre-feu ? Un minimum de cohérence !

Monsieur Duchesne : Je vous ai répondu pour cette première opération qui a aussi permis au technicien de découvrir du matériel dont nous ferons l'acquisition l'année prochaine. Et bien, ça a été très utile. Voilà.

Monsieur Vogel : Bon. Moi je trouve qu'on a déjà beaucoup fait le tour des questions. Il y a encore une demande de parole de Monsieur Martin, une demande de parole de Monsieur Saint-Martin, une demande de parole de Monsieur Guion. C'est les trois dernières.

Monsieur Martin : La dernière pour moi, oui.

Monsieur Vogel : C'est les trois dernières. Et après, je donne la parole à Kadir pour qu'il puisse refaire le point et je conclurai, et personne ne parle après le Maire. A vous.

Monsieur Martin : Monsieur Duchesne, moi ce que je comprends, c'est que la dépense est ajournée en fait, et du coup ça vous donne le temps de trouver potentiellement des mécènes

pour que ça coûte moins cher aux Melunais. Mais je voulais parler d'autre chose. Je voulais parler des investissements qui sont faits autour des églises – de la collégiale Notre Dame et de l'église Saint Aspais – plusieurs choses. J'ai vu dans le Rapport Pluriannuel d'Investissement qu'on va équiper ces églises d'alarme anti incendie et anti intrusion. Je m'étonne qu'il n'y en ait pas déjà, mais c'est bien dépensé du coup : on voit trop de vol et de vandalisme sur les édifices chrétiens en général – sans que ça n'émeuve personne, mais je ne vais pas développer ça. Par contre, je suis étonné quand même des montants des alarmes anti incendie. On parle de 209 000 euros pour Saint Aspais et 120 000 euros pour la collégiale Notre Dame. Alors, qu'est-ce que ça comprend exactement, est-ce qu'il y a aussi une refonte de l'électricité ? Je n'en sais rien. Première chose. Deuxième chose, vous avez une ligne importante de 428 000 euros pour 2022 pour la réfection de la toiture de l'église Saint Aspais. Pareil qu'est-ce que c'est exactement ? Est-ce qu'on refait les ardoises ? Est-ce qu'on s'occupe des gargouilles ? Je voudrais un petit peu de détail. Et dernière question sur les églises, je suis désolé, on a une dépense de 262 624 euros en 2021 concernant la consolidation de l'église Saint Aspais et de la collégiale Notre Dame. A quoi ça correspond aussi s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Jérôme, on a besoin de vous. C'est le moment. En attendant, peut-être Monsieur Saint-Martin, et après Monsieur Guion.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci. Je voulais juste revenir sur le dernier axe programmatique sur la citoyenneté, la démocratie locale, et la sécurité. Si la connexion des deux premiers termes a du sens – citoyenneté et démocratie locale – leur couplage avec celui de sécurité me paraît problématique, en tout cas discutable. D'abord, concernant la régénération de l'esprit de citoyenneté, qu'il nous soit permis d'être dubitatifs. Les mesures les plus élémentaires qui garantiraient par exemple que les gens s'intéressent à la vie de la cité ne sont pas mises en œuvre ; ne serait-ce que l'accès à nos débats. Alors, il se pourrait que nous soyons vus en ce moment-même, à distance, mais on aimerait que la salle soit un peu plus occupée par les gens, et je suis sûr qu'on pourrait s'arranger pour que ce soit possible. Donc ça, c'est problématique. Ça veut dire que depuis le début de ce mandat, on discute entre nous. Moi, je trouve que c'est vraiment désolant, et je ne sais pas quelle image ça renvoie de notre assemblée. Une assemblée très virtuelle, si je puis dire. Alors que, et on en avait discuté la dernière fois, les citoyens pourraient être sagement assis, nous écouter pendant des heures, et à la fin peut-être nous interpeller, nous poser des questions d'intérêt général, nous faire bouger sur des positions que nous tiendrions, etc. Et ça, je pense qu'on y gagnerait tous. L'autre point, c'est la Maison du Citoyen, ce projet qui est avancé. Dix jours après la Journée Internationale du Droit des Femmes, on espère au passage que les citoyennes sont également concernées ; on aurait mis l'écriture inclusive pour ce qui nous concerne. Pour l'heure, on ne sait toujours pas de quoi il en retourne. Quels seront les budgets alloués ? Les modalités de leur intendance ? Les priorités dans la sélection des envies – c'est le terme qui est employé ; une envie, c'est vraiment très abstrait – portées par les citoyennes et les citoyens ? Etc. Comme nous traversons une crise démocratique terrible, qui n'est même plus une crise vu qu'elle est complètement installée dans le paysage politique depuis des décennies, avec des taux invraisemblablement bas de participation aux élections. Les élections municipales, c'était vraiment une catastrophe de ce point de vue-là. On se dit qu'il faut mettre les bouchées doubles pour que cette défiance à l'égard des institutions publiques soit éventuellement résorbée, y aller à fond pour donner cette envie de contribuer à la chose publique – et à commencer par la chose publique locale notamment via le tissu associatif. Il y a déjà une Maison des Associations, comme chacun sait. Ça fait maintenant neuf mois que la Majorité est installée, une belle gestation. Qu'en est-il de ce sursaut démocratique ? Le couplage de cette urgence démocratique, et là c'est le deuxième point, avec la sécurité n'a vraiment rien

d'évident. Et moi, je me suis interrogé sur ce que ça dit de votre représentation de l'ordre public, et de l'ordre social plus généralement, à cette sécurité-là telle que vous l'envisagez. Si l'on peut convenir que la sécurité peut être vécue comme un droit – il y a toute une réflexion sur le droit fondamental – reste à scruter la façon dont celui-ci est réalisé in concreto. Or, la stratégie qui consiste à gonfler toujours plus les effectifs de la Police Municipale – ça a été voté comme quelque chose de désirable, bon, passons – à dépenser encore davantage pour son armement, mais aussi à continuer cette fuite en avant dans des budgets de vidéosurveillance comme l'avait dit tout à l'heure Jason Devoghelaere, des dispositifs liberticides et démagogiques qui servent une espèce de besoin de se sentir en sécurité mais qui crée les propres conditions de sa perpétuation fantasmatique, tout ça participe d'un délitement de la pacification de l'ordre public par la Police Nationale. La sécurité est l'une des composantes de la souveraineté de l'Etat, point barre. Si une Police Municipale peut s'envisager, c'est sous la forme d'une présence policière de proximité œuvrant à la sécurité et à la tranquillité des habitants et des habitantes plutôt que d'aller dans le sens des coupes d'effectifs de la Police Nationale. On a rarement une force qui peut s'y substituer. Il faut exiger le maintien, presser le Ministère pour augmenter les effectifs de la Police Nationale dans nos parages, une vraie Police Nationale, et privilégier la présence de médiateurs ou d'éducateurs spécialisés. Si une partie toujours plus significative du budget est fléchée sur ces postes, et selon ces principes qui ne sécurisent qu'artificiellement, alors nous ne serons pas d'accord. Voilà. Je voulais ajouter ce point.

Monsieur Vogel : On prend acte de ce que vous venez de dire. Michaël Guion, parce que Monsieur Martin est sorti, on voudrait quand même lui répondre. C'est Monsieur Martin qui a posé la question. Michaël Guion peut-être.

Monsieur Guion : Oui, je vous remercie. Je voudrais juste rappeler ce que c'est qu'un DOB – un Débat d'Orientations Budgétaires. C'est quand même un débat sur lequel on peut parler d'à peu près tous les sujets de façon à informer les Melunais sur les orientations que vous voulez porter sur le budget, que ce soit le fonctionnement ou l'investissement. Donc ceci regroupe beaucoup, beaucoup de sujets et peut durer un certain temps, tant qu'on n'a pas épuisé les sujets. Je dis ça parce que vous semblez pressé de vouloir terminer cette délibération, voire ce Conseil Municipal, mais il ne faut pas parce qu'il faut vraiment avoir le temps de parler de tout ça. C'est important pour les Melunais. Et en plus, Monsieur Mellier connaît bien le CGCT, un DOB, quand il est sur un Conseil Municipal, doit porter sur l'essentiel de ce Conseil Municipal. Donc c'est important de passer le temps qu'il faut même si ça peut paraître long, de toute façon on a dépassé l'heure du couvre-feu, on a la dérogation je pense, il n'y a pas de souci donc il ne faut pas hésiter. En attendant le retour de Monsieur Martin pour la réponse, j'ai, du coup, en continuité, quelques questions, notamment sur le personnel. Je vois qu'au niveau du Cabinet du Maire et du Secrétariat Général on augmente encore d'un ETP à peu près l'effectif entre 2020 et 2021, enfin vous pensez l'augmenter ; du coup, je suis allé voir le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 et il était noté « un renfort est prévu sur les thématiques journalisme et webmaster ». Là, en 2020, on a un renfort prévu en chargé de communication. Je voudrais juste savoir quel est ce besoin ou ce déficit de communication que vous avez pour avoir à embaucher autant de postes en communication alors que, par continuité, ce n'est pas de la communication, c'est de l'information, de la participation citoyenne – désolé, c'est encore un dada, j'en ai beaucoup Monsieur Mebarek – les arrêtés municipaux ne sont toujours pas en ligne, ne sont toujours pas disponibles et visibles. Je ne sais pas si ce chargé de communication va se saisir de ces arrêtés municipaux, si vous avez prévu de le faire, mais ça serait bien que vous respectiez ce droit des Melunais à accéder à l'information publique générale.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui. Alors effectivement, Monsieur Guion, lors du Rapport 2020 il y avait deux postes. Aujourd'hui, le poste que vous évoquez pour 2021 est l'un des deux. Il y en a un qui a été abandonné entre temps. Et le poste qui va effectivement faire l'objet d'un recrutement est un poste de webmaster qui va justement avoir pour objet d'alimenter notamment le site internet de la Ville pour répondre à la préoccupation dont vous faisiez part. Il va également travailler sur l'application, dont Ségolène Durand parlait tout à l'heure, que l'on met en place dès cette année et qui va être le lien entre les différents services et cette application donc voilà. C'est uniquement sur cette fonction-là. Réponse du coup pour Monsieur Martin.

Monsieur Olzier : Oui, alors, si j'ai bien compris, la question portait sur les différents coûts pour les poses des alarmes intrusion et incendie sur les deux églises. Les montants sont différents d'une église à l'autre parce que la configuration n'est pas la même évidemment comme vous le savez entre Saint Aspais et l'église Notre Dame. Nous avons sur Saint Aspais la chaufferie qui est intégrée au niveau de la sacristie, au niveau du sous-sol. C'est une chaufferie qui est de forte puissance bien sûr, au-delà des 20 kW qui sont à des stades où les dispositifs de sécurité sont plus importants à mettre en place, d'où ce chiffre de 209 000 euros, comparé à l'église Notre Dame où vous avez la chaufferie qui est l'arrière, sur un local qui est attenant à la chaufferie mais qui n'est pas dans les mêmes règles de sécurité incendie. C'est ce qui explique la différence. Sur les alarmes intrusion aussi nous avons des coûts assez élevés puisque, vu les surfaces à couvrir en termes de volumétrie, on est obligé de passer par de l'alarme filaire. Bien évidemment, l'installation est faite en concertation avec les ABF par rapport au passage des câbles, la dissimulation des câbles. On ne peut pas passer sur des dispositifs radio qui sont certes moins coûteux mais qui sont inadaptés pour ce genre d'édifices.

Monsieur Vogel : C'est bon ?

Monsieur Mebarek : Oui je pense que c'est bon.

Monsieur Vogel : Non, il n'a pas fini là. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, excusez-moi. Je reviens sur un autre poste, ce sont les encombrants et le ramassage des déchets par le petit camion bleu de la Ville de Melun. On en a parlé en commission des finances mais on n'avait pas les données à l'époque, je les avais demandées. Le fait que, on voit dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, qu'il y a 1 114 tonnes de déchets qui ont été ramassées en 2020, en augmentation importante, et donc j'avais demandé à avoir les stats depuis quelques années... un collègue avait demandé même les stats depuis 2012 pour voir ce qui s'était passé et si ça avait un rapport avec la mise en place d'Allo Encombrants en 2017 – 2018. J'ai reçu de chiffres. Ce qui est étonnant, c'est que l'évolution entre chaque année est tellement importante – on a des -7 % puis des +7 % et l'année suivante -13% de nouveau – que je me demande si les stats qu'on a là ne sont pas un peu biaisées, ou si le camion était en panne de temps en temps. Du coup, on ne peut pas trop en conclure quoi que ce soit avec les stats qu'on a reçues. Je me demande d'ailleurs si elles ne sont pas trop biaisées là-dessus. En tout cas, on a beaucoup de retours, j'ai beaucoup de retours sur Allo Encombrants, depuis la mise en place, où c'est très difficile pour les Melunais d'arriver à se débarrasser de ses encombrants alors qu'avant, un ramassage mensuel des encombrants était

vraiment pratique et connu de la population ; il avait tous le premier mercredi du mois, ou ça dépend des quartiers. Enfin, c'était très facile à comprendre et très facile à faire. On a vu en Agglomération que ça a baissé de 1 000 tonnes depuis la mise en place d'Allo Encombrants ; c'est-à-dire que le SMITOM ramasse 1 000 tonnes de moins tous les ans depuis la mise en place d'Allo Encombrants en 2017. Du coup, ça ne se voit pas sur les stats, mais comme je vous ai dit, c'est un peu bizarre. Je pense qu'il faudrait réfléchir, au niveau de Melun en tout cas, peut-être de l'Agglo, à un retour au ramassage mensuel, aux monstres en fait.

Monsieur Vogel : On a décidé ce matin en bureau communautaire de mettre en place un groupe de travail pour étudier les inconvénients et les dysfonctionnements d'Allo Encombrants et proposer des solutions, éventuellement, alternatives. Au niveau de l'Agglo. Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui. Je vais répondre à une question de Catherine Asdrubal sur la DMSI, si on avait un bilan depuis la mutualisation, effectivement, ça fait cinq ans. On arrive au bout de la convention qui a organisé cette DMSI. On va vers un bilan, probablement une nouvelle relation, nouvelle modalité de fonctionnement des relations entre la Ville et l'Agglomération, et toutes les villes d'ailleurs, membres de cette DMSI. Le bilan, qu'est-ce que l'on peut en dire ? Si on se place de la fenêtre de la Ville de Melun, c'est mitigé dans la mesure où le processus de mutualisation, forcément, fatalement, il aboutit à ce que le déploiement de nos agents qui étaient totalement dédiés aux services de la Ville au bénéfice des petites communes de l'Agglomération, à un moment donné ils ne peuvent pas tout faire. Il faut être clair, on a eu peut-être une dégradation de certains types de services et c'est ce qui a fait que la Ville de Melun a fortement pesé pour une reconfiguration complète de la convention. D'ici la fin de l'année, une nouvelle convention va être proposée au vote du Conseil Communautaire, donc on aura l'occasion, pour les élus communautaires, d'en débattre. L'objectif de cette convention est d'améliorer tous les effets négatifs de la DMSI telle qu'on l'a conçue pendant les cinq ans. Et accessoirement, outre la qualité renforcée du service, notre objectif est également, sans doute, de minorer la participation financière de la Ville à ce service global mutualisé puisqu'il y aurait peut-être sans doute des économies à faire de ce point de vue-là en répartissant mieux la charge auprès des autres communes. Voilà pour la DMSI. Après, il y avait d'autres questions, moi je voudrais simplement... Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Sur la DMSI, il y avait une partie de la question, c'était est-ce que vous avez fait un audit ?

Monsieur Mebarek : Non, pas d'audit.

Monsieur Guion : Parce que c'est sept ans il me semble, pas cinq ans. Depuis sept ans que ça a été mis en place, ça remonte beaucoup au niveau des agents : la satisfaction est très faible, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous avez dit que c'était mitigé, je pourrais même dire plus. Vous avez peut-être fait un audit, enfin quelque chose, pour pouvoir s'appuyer dessus pour aller plus loin, parce qu'à un moment donné, si ça coûte très cher, que personne n'est content, et que ça ne va pas du tout, il faut sortir de ça. A un moment donné, il faut acter l'échec, se dire que la mutualisation sur ce domaine-là n'a pas marché et ne peut pas marcher. Il faut revenir à une informatique melunaise. Pour preuve, Dammarie est sorti de ça. J'ai l'impression qu'ils avaient compris ça avant.

Monsieur Mebarek : Ne déformez pas mes propos. Je ne dis pas que c'est un échec la DMSI. J'ai dit qu'il y a eu des insatisfactions, qu'on peut sans doute améliorer la façon dont le

service fonctionne parce qu'il a effectivement pu dysfonctionner au détriment de la Ville. Par ailleurs, c'est le sens de l'histoire. On est dans un processus de mutualisation à l'échelle des agglomérations de manière générale, il serait au contraire anormal que chaque commune de l'Agglomération, chacun dans son coin, investisse, organise, mette en place des systèmes qui ne se répondent pas, qui ne communiquent pas alors qu'au contraire l'Agglomération a vocation dans les années qui viennent à travailler de manière beaucoup plus intégrée et le projet de territoire pourra en être la concrétisation. Donc, non, ce n'est pas un échec. On peut mieux faire, on va sans doute mieux faire. En tout cas d'un point de vue financier, l'objectif sera de mieux faire. Il n'y a pas véritablement eu d'audit, il y a eu un tour d'horizon auprès des différentes communes pour justement réécrire la convention. Voilà. Moi, je vais simplement conclure le propos.

Monsieur Guion : Excusez-moi. Avant que vous concluiez, excusez-moi j'ai encore une question, excusez-moi. Sur encore le PPI – je préfère parler avant que vous concluiez sinon c'est un petit peu dommage, si vous le permettez – j'ai repéré 15 000 euros de dépenses d'investissement pour des ordinateurs ou des tablettes ou des élus. On en a parlé en commission des finances, vous avez dit que c'était normal, que c'était une histoire de sécurité etc., moi je trouve ça un peu dommage, avec l'époque qu'on vit, les soucis de finances qu'on a, et le problème de la dépense publique, de dépenser 15 000 euros pour les élus. J'imagine que c'est pour la délégation de signature et donc c'est les 15 élus – 12 adjoints plus les 3 délégués. Dépenser 1 000 euros par personne, là je vous vois, vous êtes tous bien pourvus en informatique, je ne pense pas que vous avez besoin de ça. Aujourd'hui, il y a des solutions techniques qui permettent de vous laisser utiliser votre ordinateur personnel avec une clé de sécurité, bien sûr, pour signer. Je trouve ça un peu dommage vis-à-vis de l'image de dépenser 1 000 euros par élu pour ça. Je pense que vous avez les indemnités qu'il faut pour acheter l'informatique qu'il faut. Nous aussi, on a moins d'indemnités mais on se les paye nous-mêmes.

Monsieur Mebarek : Vous posez la question et la réponse en même temps. Vous commencez en posant la question de savoir à quoi ça sert et vous répondez en répondant que c'est pour la dématérialisation. Effectivement, c'est une réponse que je vous ai apportée en commission des finances. Il ne s'agit pas d'équiper – je vous rassure, et je rassure ceux qui nous écoutent – l'ensemble des élus de la Majorité d'ordinateurs ou de tablettes ; ce n'est pas du tout le sujet. Il s'agit plutôt d'équiper les adjoints qui bénéficient de délégation de signature de la part du Maire, qui engagent le Maire et la Municipalité dans le cadre de diverses décisions chacun dans sa délégation, de signer les actes de manière dématérialisée avec un processus d'authentification et de certification électroniques suffisamment robustes. Et, dans l'intérêt de la Ville, dans l'intérêt de la Ville, pour assurer la sécurité des flux – moi personnellement, je signe, je peux signer plusieurs millions d'euros en trois clics d'ordinateur. Si on considère que chacun peut faire ça chez soi, avec son ordinateur domestique, sans contrainte de sécurité informatique... En plus, le contexte actuel de cyberattaque est absolument récurrent. Je pense que c'est au contraire plus sûr et de bonne politique que la Ville finance ces équipements, qu'elle les dote des systèmes de sécurité nécessaires. Voilà. Ce n'est pas un sujet. Et 15 000 euros, ce n'est pas 15 000 euros de dépense inutile, c'est 15 000 euros pour faire fonctionner les services de la Ville. Voilà.

Monsieur Vogel : Il n'a pas fini.

Monsieur Guion : Là-dessus, excusez-moi, Monsieur Mebarek, ce n'est pas mon dada mais c'est mon métier donc je sais un peu ce que c'est. On peut tout à fait, et c'est dommage si

vous ne l'avez pas fait depuis ce temps, signer quelque chose électroniquement avec un ordinateur personnel à condition d'avoir un certificat sur clé USB par exemple bien sécurisé. Aujourd'hui, si vous signez plusieurs millions d'euros avec juste trois clics comme vous le dites, excusez-moi mais c'est inquiétant. Très inquiétant. Il ne suffit pas d'acheter un ordinateur ou une tablette pour ça. Il faut surtout la clé de sécurité électronique. Si vous dépensiez 1 000 euros pour la clé de sécurité électronique, maintenance comprise etc., ok. Mais là, la tablette elle ne sert à rien en fait, parce que la clé de sécurité électronique, elle suffit avec votre ordinateur personnel. Après, il faut avoir des compétences au niveau de la DMSI pour ça ; j'ai peur que c'est ce qui manque. Mais, désolé, il n'y a pas besoin d'ordinateur personnel pour ça. La clé de sécurité... Et alors là, il y a un gros problème parce que ce n'est pas en place depuis je ne sais pas combien de temps, mais des millions d'euros en trois clics, ce n'est pas normal que vous puissiez encore le faire.

Monsieur Mebarek : Oui, bah je... Monsieur Guion, je reconnais là vos talents d'informaticien, c'est bien. Si vous considérez qu'une ville, qui a un budget de 100 millions d'euros, réalise une dépense somptuaire que d'investir 15 000 euros dans des ordinateurs pour faire signer les Adjoints qui ont des délégations du Maire, ça relève plutôt du débat de café de comptoir du village de Fouju. Voilà. Ca existe en plus. Alors maintenant, je vais conclure, et ma conclusion va être orientée vers Madame Monville, parce que je pense qu'on a globalement répondu aux autres questions. Madame Monville, Henri lui a répondu, je pense que le Maire le fera, mais moi j'ai également quelques éléments à évoquer. Au cours de votre très longue plainte pleine de morgue où, comme à l'accoutumée, Madame Monville, vous faites preuve de caricatures, de contradictions, et de contre-vérités, vous avez encore assenez des contre-vérités. La première est la suivante. Enfin des contradictions, pardon. Vous débutez votre propos en disant, en reprochant, que la Ville réalise des épargnes, réalise des résultats – une épargne nette, que vous évoquez, à 3.5 millions – en disant que quelque part c'est du gâchis cet argent, parce qu'en réalité il faudrait le dépenser dans le fonctionnement, pour faire fonctionner les services de la Ville et ne pas l'investir, tout en oubliant par ailleurs, que le plus gros poste de budget de la Ville, c'est bien le fonctionnement. Mais en même temps que vous nous reprochez de ne pas utiliser cet argent pour le fonctionnement et d'investir avec, vous nous reprochez au même moment de ne pas suffisamment investir – en particulier parce que vous stigmatisez notre action de ce point de vue-là – de ne pas suffisamment investir pour les quartiers. Alors il faut savoir, ou on réalise de l'épargne nette pour investir, ou on réalise de l'épargne nette pour réinjecter dans le fonctionnement, mais il faut savoir. Alors oui, on réalise une épargne nette pour investir. Et on investit, Madame Monville, pour l'ensemble des quartiers de la ville et pour l'ensemble des habitants. Et moi je m'inscris, enfin je condamne même avec la plus grande fermeté, des propos que vous avez tenu en disant que la Ville triait dans ses investissements. Comme si – y compris parce que le clientélisme dont vous parlez, vous le mettez à toutes les sauces – comme si la Ville finalement avait intérêt à investir à tel endroit de la ville plutôt qu'à un autre. Mais malheureusement, Madame Monville, les chiffres sont infaillibles. Les chiffres sont des vérités à eux-mêmes. Je vais vous donner des chiffres. Sur le mandat écoulé, nous avons investi 110 millions d'euros. Sur ces 110 millions d'euros, lorsqu'il nous est possible d'injecter géographiquement l'investissement que l'on engage, je suis en mesure de répartir. Donc sur ces 110 millions d'euros, je suis en mesure d'affecter géographiquement 75 millions d'euros. On a d'autres investissements qui ne sont pas injectables géographiquement. Sur ces 75 millions d'euros, Madame Monville, 36 millions d'euros ont été consacrés aux Quartiers en Politique de la Ville. Plus de la moitié. 14 millions à l'Almont, 12 millions à Montaigu, 5 millions aux Mézereaux, 5 millions au Plateau de Corbeil, 500 000 euros Schuman. Donc plus de la moitié des investissements consacrés sur le mandat sortant ont été à destination des

Quartiers en Politique de la Ville. Madame Monville, laissez-moi terminer s'il vous plaît.

Madame Monville : Je vous laisse terminer. Juste, 36 millions, ce n'est pas la moitié de 75.

Monsieur Mebarek : On ne vous a pas interrompue tout à l'heure.

Madame Monville : Ce n'est pas la moitié de 75.

Monsieur Mebarek : Approximativement la moitié, Madame Monville, vous m'avez bien compris. Donc, contradiction qui aboutit à la conclusion d'un soi-disant tri que la Ville procéderait dans ses investissements. Là, je vous ai donné la réponse, Madame Monville. Vous avez également le deuxième sujet, et qu'a évoqué Henri tout à l'heure, c'est votre dada pour le coup : les entreprises privées. Alors, si vous n'étiez pas ce que vous êtes politiquement, je m'inquiéteraient. Mais finalement, c'est logique, Madame Monville. Vous êtes foncièrement anticapitaliste, anti entreprises, anti entreprises qui sont pour autant créatrices de richesses dans notre pays. Madame Monville, lorsque nous investissons et que nous faisons travailler ces entreprises, nous créons de l'emploi. Et Madame Monville....

Madame Monville : Vous voudriez donner la liste ?

Monsieur Mebarek : Laissez-moi terminer Madame.

Madame Monville : La liste de celles qui ont le plus travaillé à Melun. Comment s'appellent-elles déjà ?

Monsieur Mebarek : Laissez-moi terminer Madame. Laissez-moi terminer. Madame Monville, on ne vous a pas interrompue.

Madame Monville : Veolia, Vinci, Bouygues...

Monsieur Mebarek : Oui c'est ça, c'est ça.

Madame Monville : Comment ils s'appellent déjà là ? Nexity. On parle de petites entreprises privées, des TPE, des PME, c'est ça ?

Monsieur Mebarek : Madame Monville, vous voyez...

Madame Monville : Non mais arrêtez. Vous voulez faire des caricatures, je vais en faire aussi, d'accord ?

Monsieur Vogel : On ne vous a pas interrompue, Madame Monville, alors respectez. Vous vous dites une grande démocrate, respectez la démocratie.

Monsieur Mebarek : Voilà. Vous voyez, Madame Monville, vous êtes la caricature de vous-même. Les Melunais qui nous regardent ce soir... laissez-moi terminer Madame Monville.

Madame Monville : Non écoutez, moi vous en prie, mais vous ne me parlez pas comme ça. Ou alors je ne vous laisse pas parler, mais vous ne me parlez pas comme ça.

Monsieur Vogel : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Bien sûr. Madame Monville...

Madame Monville : Non, Monsieur Mebarek, je vous prierais de vous excuser. Vous ne me parlez pas comme ça.

Monsieur Mebarek : Allez-y, allez-y.

Madame Monville : Vous ne me dites pas que je suis la caricature de moi-même. Vous ne me parlez pas de cette manière-là. D'accord ?

Monsieur Mebarek : On y va. On y va.

Madame Monville : Non, Monsieur Mebarek, je n'accepte pas que vous me parliez comme ça. Je pense que c'est clair ?

Monsieur Mebarek : Madame Monville, pendant trois quarts d'heure d'intervention...

Madame Monville : Non je n'accepte pas que vous me parliez comme ça Monsieur Mebarek, je pense que je suis assez claire. Répondez-moi sur le fond, mais je n'accepte pas que vous me parliez comme ça.

Monsieur Mebarek : Je vous réponds sur le fond, Madame Monville.

Monsieur Vogel : Laissez-le finir. Laissez-le finir.

Monsieur Mebarek : Voilà. Ayez la gentillesse s'il vous plaît de ne pas m'interrompre. Vous avez été longue tout à l'heure ; sans doute je l'ai été dans un premier temps. On ne vous a jamais interrompue. Et pourtant, ce n'est pas l'envie qui manquait. Madame Monville, les entreprises privées, c'est également des centaines de sous-traitants. Des centaines de PME ou de TPE qui travaillent sur le territoire. Ce sont des centaines de salariés qui habitent à Melun ou dans notre Agglomération. Madame Monville, parmi les gens qui ont voté pour vous, j'en connais qui travaillent dans des entreprises de bâtiment publiques à Vaux le Pénil, à La Rochette, à Melun, et qui s'inquiètent de ne pas avoir de travail, et qui lorsque leur entreprise décroche un chantier – en sous-traitance ou directement – ça les soulage. Parce qu'aujourd'hui ils vivent avec une anxiété de perdre leur travail. Alors vous pouvez caricaturer le recours aux entreprises privées, mais ce recours aux entreprises privées, Madame, il permet aujourd'hui en France de faire vivre des millions de personnes. Troisième élément sur lequel je voulais intervenir, c'est l'Ecoquartier et en particulier ce chiffre que je ne sais pas d'où il sort. C'est la crèche de l'Ecoquartier pour laquelle on engagerait 10 millions d'euros. Ce n'est pas 10 millions d'euros, en 2021, c'est 1.7 million d'euros, et au total c'est un projet à 3.5 millions d'euros. Pas 10 millions d'euros. Vous dites, pour contester cette opération, qu'il s'agit ici de construire une crèche pour les habitants du quartier. Comme si la Ville créait des crèches qui étaient réservées aux résidents d'une rue. Madame Monville, 55 berceaux. C'est une crèche qui va être située dans le nord de la ville, qui a vocation à servir l'ensemble des Melunais. Vous dites par ailleurs que ce quartier a été construit au bénéfice de non Melunais, finalement au détriment des Melunais actuels ou des Melunais historiques. Déjà, ces Melunais dont vous faites part sont aujourd'hui Melunais. Certains ont sans doute voté pour vous également. Donc ils seraient aujourd'hui heureux d'apprendre que vous les

dégradez en faisant une espèce de hiérarchie entre les Melunais qui étaient là depuis je ne sais combien de temps et ceux qui viennent de s'installer. C'est encore mal connaître les habitants de ce quartier : une bonne partie des habitants qui vivent à l'Ecoquartier sont des habitants qui vivaient déjà à Melun, et qui dans le cadre de leur parcours résidentiel, ont acheté leur maison, ont acheté leur appartement, ou dans le cadre de la reconstitution de l'offre, ont déménagé dans l'Ecoquartier. Ce sont donc des Melunais. Donc, là encore, assener une totale contre-vérité se résumant au fait que nous aurions construit un quartier pour des populations qui auraient profité des investissements et des dépenses de la Ville, je pense que c'est faire affront, je pense, à également une partie de vos électeurs. Dernier élément sur lequel je voulais revenir, c'est Fidamuris. Là encore, vous citez un chiffre sans expliquer de quoi il en retourne. Moi, je ne le connais pas ce chiffre. La Ville aurait versé 200 000 euros de subvention à Fidamuris. Je n'ai pas retrouvé ce chiffre, et pourtant je les connais. En 2020, la Ville a versé 100 000 euros de subvention à Fidamuris au titre de la fin de la convention, et cela inclut également les missions que la Ville et l'Etat – et en particulier l'ARS – lui ont confié dans le cadre du confinement. C'était 100 000 euros au total, pas 200 000. Par ailleurs, vous minorez le bilan, l'action de cette association en ramenant le fait qu'elle ait finalement accompagné 135 jeunes – 157, 160, ou 130 – en tout cas, vous considérez que c'est faible à l'aune du montant de subvention qui lui a été alloué. 150 jeunes suivis par Fidamuris, ça représente une part importante des 500 jeunes qui ont été identifiés comme décrocheurs à l'échelle de l'Agglomération Melunaise. L'Agglomération Melunaise, c'est 20 communes, presque 150 000 habitants. Et sur ces 500 décrocheurs, Fidamuris en a accompagné plus de 150. Pour 100 000 euros, et non pas 200 000 Madame Monville. Et les 100 000 n'ont pas été totalement fléchés uniquement sur cette action, parce qu'au-delà du suivi des jeunes, Fidamuris a tout un tas d'actions dans lequel elle intervient en collaboration – tantôt avec la CCAS, tantôt avec d'autres associations, tantôt avec l'ARS on l'a dit tout à l'heure – et là, ce n'est pas quantifiable en termes de jeunes suivis. Je voulais simplement, aussi pour là encore me féliciter moi et remercier l'action de cette association et de ses membres, rétablir un certain nombre de vérités. Merci.

Monsieur Vogel : Merci Kadir.

Madame Asdrubal : Par contre, est-ce que là c'est où vous répondez à ma question, ou pas, sur Fidamuris ?

Monsieur Vogel : Quelle question ?

Madame Asdrubal : En début de séance, sur l'association qui prête des locaux qui appartiennent à la Ville auprès d'autres associations. J'ai une convention de partenariat qui est ici, et je voulais...

Monsieur Vogel : C'est vraiment très accessoire par rapport aux sujets qu'on vient d'évoquer.

Madame Asdrubal : Alors non, alors non...

Monsieur Vogel : Vous poserez la question et je répondrai.

Madame Asdrubal : Oui, mais vous esquiviez la réponse.

Monsieur Vogel : Oui, mais je n'esquive pas. Je pense que maintenant il faut conclure, on est à un niveau de discussion...

Madame Asdrubal : Oui, mais ce n'est pas normal.

Monsieur Vogel : On n'est pas à ce niveau de discussion.

Madame Asdrubal : Oui, mais ce n'est pas normal, en tant que président de Fidamuris, de prêter un local à une autre association, je ne comprends pas. Je ne comprends pas. Là, ça aurait été en qualité de Maire, là je peux comprendre que vous prêtiez des locaux. Demain, je veux un local – tenez, ça tombe bien, on a besoin de locaux – je vais demander au Football Club de Melun ou au Roller Derby ?

Monsieur Vogel : Ecoutez, vous allez nous mettre tout ça par écrit...

Madame Asdrubal : Et vous répondrez par écrit.

Monsieur Vogel : ... et je vous répondrai dans le détail.

Madame Asdrubal : Alors oui, mais si c'est comme pour Schermack, j'attends encore la réponse. Et la presse a eu la réponse avant moi.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous me permettez de conclure ?

Madame Asdrubal : Mais oui mais je ne comprends pas. Je ne comprends pas le procédé.

Monsieur Vogel : Ca n'a rien à voir avec les orientations budgétaires.

Madame Asdrubal : Non, ça n'a rien à voir, mais c'est pour justifier le fait que vous nous demandez de poser des questions auxquelles vous ne me répondrez jamais.

Monsieur Vogel : Mais si, mais si.

Madame Asdrubal : Ou alors, vous donnerez la réponse à la presse comme vous avez pu le faire et c'est eux qui me donnent la réponse.

Monsieur Vogel : Voilà.

Madame Asdrubal : On est élus ou on n'est pas élus ? Est-ce qu'il y a des sous-catégories dans l'Opposition ? Dites-moi, parce que moi, c'est une question que je me pose.

Monsieur Vogel : Quelle virulence. Quelle virulence.

Madame Asdrubal : Non, ce sont des questions que je me pose.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous pouvez être un peu calme et parler normalement aux gens comme on se parle ?

Madame Asdrubal : Oui. Alors non. Ca fait huit mois.

Monsieur Vogel : Je vous dis que ça ne relève pas...

Madame Asdrubal : Non.

Monsieur Vogel : Je vous dis que ça ne relève pas du Débat d'Orientations Budgétaires, que je suis prêt à répondre à toutes les questions. Vous posez votre question par écrit et vous aurez une réponse.

Madame Asdrubal : Bien sûr. Ou alors on prendra un rendez-vous qui ne viendra jamais. On sait ce que c'est.

Monsieur Vogel : On prendra un rendez-vous et je répondrai à vos questions. Vous aurez un traitement personnalisé. Maintenant, je voudrais conclure parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites ; je ne reviendrai pas sur tout. Je vais surtout répondre à Madame Monville.

Madame Asdrubal : Juste, Noël, depuis tout à l'heure, il lève la main. Et là vous voyez, je suis sympathique.

Monsieur Vogel : Oui mais, ce n'est pas parce qu'il lève la main que votre question relève du Débat d'Orientations Budgétaires. Alors, moi je pense que, Madame Monville, on est quand même profondément en désaccord sur la façon dont fonctionne une démocratie. Je crois que vous avez touché des sujets très importants. Vous avez dit, grosso modo, que nous, là, l'équipe majoritaire, nous sommes à peu près responsables de tout ; d'ailleurs, ça a donné envie à Monsieur Martin de se suicider. Et nous sommes incapables...

Monsieur Martin : Vous avez vu, j'ai ajourné l'acte.

Monsieur Vogel : Vous avez hésité. Mais nous sommes responsables de tout et incapables. Il y a un proverbe allemand qui résume un peu la situation. En Allemagne, on dit qu'un couteau trop aiguisé ne coupe pas. Ce que vous avez dit, c'était une sorte de harangue général sur ce que vous ressentez – ce que je respecte profondément – mais il n'y a pas de raisonnement là-dedans. C'était des affirmations, des critiques, des condamnations. Vous avez condamné beaucoup, beaucoup de monde ; un vrai tribunal populaire. C'est difficile de répondre parce qu'il n'y a pas de raisonnement. Donc je vais répondre par dix contre affirmations pour dire que nous, on ne pense pas comme vous ; et je pense que je ne penserai jamais comme vous. Première contre affirmation, la Ville de Melun se préoccupe des personnes en difficulté. Vous avez dit constamment le contraire, mais c'est une des villes de Seine et Marne qui le fait le plus. Il y a ici 11 personnes de la Majorité autour de cette table qui s'occupent du social. 11. Alors, c'est peut-être des incapables majeurs, mais ils sont là et ils essaient de faire leur job. On ne peut pas dire qu'on ne s'en préoccupe pas. Ensuite, je voudrais dire – Kadir l'a souligné tout à l'heure – les habitants de l'Ecoquartier sont aussi des Melunais. J'ai cru comprendre qu'ils étaient une sorte de sous-catégorie ; ce sont des Melunais à part entière. Ils sont venus chez nous et on est content de les avoir. Ensuite, les grandes entreprises ne sont pas des délinquants. J'en ai assez d'entendre ça. Les grandes entreprises ne sont pas des délinquants, non. Ensuite, Fidamuris. Je ne sais pas ce que vous avez, Fidamuris, je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait, mais je voudrais dire une fois pour toutes que Fidamuris est une association dont la Ville de Melun, notre Municipalité, est fière. Ensuite, le label Cité Educative, il n'est pas un handicap pour Melun. A la fin de votre discours, j'avais l'impression qu'il fallait vite qu'on aille le reporter d'où il vient ; ce n'est pas un handicap pour Melun, c'est une chance pour notre ville de l'avoir. Ensuite, les terres agricoles doivent être protégées, évidemment. Mais les emplois aussi doivent être protégés. On ne va pas protéger l'un et ne pas protéger l'autre. On ne va pas faire marche arrière. La croissance zéro,

on ne pourra pas vivre avec. Ensuite, alors ça c'est la meilleure, je n'ai pas l'impression d'avoir mis du bitume sur les arbres, il ne faut pas exagérer quoi. Il ne faut pas dire n'importe quoi tout le temps. Ensuite, nous n'avons pas l'intention de décider pour les gens ; en ce moment, l'enquête sociale, c'est pour donner la parole aux gens, et on fera en fonction de ce que la majorité nous a dit. Ensuite, la vidéosurveillance protège la liberté ; ce n'est pas une atteinte à la liberté. Il y a beaucoup de gens qui ont parlé de ça, vous qui êtes un spécialiste de la pensée politique. C'est la loi qui libère. Ensuite, et je finis par ça : ajouter des contre-vérités à des affirmations péremptoires ne suffit pas à faire une politique. Il n'y a pas à voter, on prend acte. On vote quand même ? Alors, on passe au vote, c'est plus sûr. C'est fini, on ne parle pas après le Maire. Vous poserez des questions par ailleurs... Ca ne fait rien, vous poserez une question, on vous a oubliée.

Madame Durand : C'est gentil, merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas très respectueux quand même.

Monsieur Vogel : On a passé plus de trois heures, donc je mets au vote le Rapport. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Monsieur Guion : Explication de vote s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : On va s'abstenir puisque là j'estime qu'on n'a pas pu aller au bout du Débat d'Orientations Budgétaires. Vous venez de dire qu'on a oublié les réponses de Ségolène Durand, donc on va s'abstenir.

Monsieur Vogel : D'accord. C'est bon, on a enregistré ? Parfait. On passe au point suivant, délibération 6, Noël Boursin.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2021, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi.

VOTE le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2021.

6 - AVANCE SUR SUBVENTION 2021 AU FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Boursin : Et bien, c'est une demande d'avance de subvention au club de foot de Melun, qui est le seul club cette année qui a exprimé la demande d'avoir une avance qui est faite en amont du budget et qui ne peut pas dépasser 50 % des montants versés l'année précédente. La subvention étant autour des 100 000 euros, les 20 000 euros qu'ils demandent sont plus pour permettre à la trésorerie d'être sécurisée, je vais dire en cas de reprise d'activité parce qu'on pensait que ça allait reprendre plus vite et j'ai cru comprendre qu'on avait perdu un mois. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : J'avais fait une demande de documents sur cette délibération. J'ai reçu des

documents, je vous en remercie. Cela dit, j'ai reçu des documents datés, notamment l'AG et le bilan, du 30 juin 2019. C'est-à-dire que cette association clôture son exercice en juin. Du coup, j'ai fait une deuxième demande de documents pour avoir les documents au 30 juin 2020. Je n'ai rien contre le foot, au contraire, le foot à Melun, très bien. Maintenant, quand on demande une avance de trésorerie de 20 000 euros, qui n'est pas rien, parce qu'on manque de trésorerie, il faut quand même un petit peu le justifier. Au 30 juin 2019, la trésorerie du club était de 86 000 euros, donc j'estime que ce serait mieux d'avoir les comptes au 30 juin 2020 pour pouvoir justifier cette demande de trésorerie précisément.

Monsieur Boursin : On a plusieurs associations qui ont prolongé, qui n'ont pas réalisé leur Assemblée Générale 2020 du fait de la pandémie. Je pense qu'il doit y avoir quatre ou cinq associations à ma connaissance dont Jeunesse et Sport avait dit qu'ils pourraient bénéficier d'une dérogation de six – huit mois. Elle est prévue, logiquement, leur Assemblée Générale, en avril. Pour autant, les comptes du club n'ont pas été approuvés en Assemblée Générale certes, mais ils ont été réalisés comme le rapport d'activité a été fait. Simplement, toutes les associations n'ont pas les capacités d'organiser en distanciel ou d'organiser physiquement. Sur ce club, maintenant, est-ce un club en déficit ? Non. Je rappelle pour mémoire que ce club est passé de - 85 000 à + 35 000 à la date de 2020. Donc c'est un club qui n'est pas... sauf que lorsqu'il y a pleine activité, eux ont beaucoup de personnes « salariées », qui sont indemnisées, la trésorerie étant faible, avec ce risque majeur quand même d'avoir un effectif qui a un petit peu diminué, et on n'avait pas de raison de baisser la subvention. Je rappelle qu'un club investit dans des équipements, dans du matériel, dans de la formation, donc je ne mets pas en cause, sachant les comptes du club sains. Voilà. Mais ils vont faire, je crois que c'est prévu avril ou mai, où ils feront l'Assemblée Générale de l'année 2019 avant d'aller sur l'année 20 - 21.

Monsieur Guion : Je vois que vous êtes mieux informé que moi du coup : vous avez parlé de - 85 000 à + 35 000. Vous parlez de la trésorerie ?

Monsieur Boursin : En résultat. En résultat. Ils étaient à un déficit de 85 000 il y a sept ans, ils sont aujourd'hui à + 35 000, avec un Livret A qui a quelques dizaines de milliers d'euros et qui leur permet de... voilà. Mais comme beaucoup d'associations le font. Une association qui est importante en nombre ; pas en richesse, mais en nombre.

Monsieur Guion : J'ai bien compris qu'on parlait du problème du foot de Melun qui n'est pas une petite association, et je pense qu'ils avaient la possibilité d'organiser une Assemblée Générale même en distanciel, c'est plus simple. Mais bon, soit. Ils n'ont pas réussi.

Monsieur Boursin : Elle est grande en nombre de personnes, en nombre d'éducateurs. Les compétences et les conseils d'administration de certaines associations ne sont pas aussi nombreuses et solides qu'on peut l'imaginer pour organiser tout ça.

Monsieur Guion : Soit. Donc, vous avez reçu les documents que moi je n'ai pas reçu, qui vous permettent d'apprécier et de considérer la demande de subvention de 20 000 euros. Merci.

Monsieur Boursin : Vous les aurez. Dès qu'ils feront l'Assemblée Générale, ils seront communicables sans problème. Je n'ai pas voulu moi, les transmettre, comme ils n'avaient pas été validés par l'AG.

Monsieur Vogel : Ok. Oui. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Boursin, votre délibération elle me donne l'occasion d'évoquer juste – ce ne sera pas long – le sport collectif à Melun. On n'a pas, ni à Melun ni à la Communauté d'Agglomération d'ailleurs, un club, quel que soit le sport, foot mais il se pourrait que ce soit autre chose, qui a un certain niveau au niveau compétitif. On a eu ça dans le passé. On a eu l'entente Melun – Fontainebleau, vous vous ne souvenez sûrement, qui évoluait quand même en D2 au foot donc il y avait une vraie ambition. On a eu le club de La Rochette en volley féminin qui évoluait en coupe d'Europe, donc là, on était dans l'élite du volley féminin. On n'a plus ça et c'est bien dommage parce que c'est quand même le genre de sujet qui est susceptible d'emporter une adhésion des Melunais à leur ville aussi. Je pense que souvent, à Melun, les gens manquent un peu de fierté par rapport à leur ville et c'est vrai que le sport, se dire qu'on va supporter une équipe dans un stade et porter les couleurs de la Ville, c'est susceptible de générer ce genre d'adhésion pour les jeunes, les moins jeunes, en famille, enfin bref. On n'a pas ça. Ca fait vingt ans que vous êtes Adjoint au sport je crois, alors est-ce que vous partagez ce constat ? Est-ce que vous le regrettez ? Est-ce que vous ambitionnez du mieux en la matière ?

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, je suis désolé, mais il n'y a aucun rapport entre votre question et la délibération.

Monsieur Martin : C'est un sport collectif.

Monsieur Vogel : Non, non. Ce n'est pas le sport collectif en général, là, c'est la subvention au foot. Ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment. Donc je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Point suivant, c'est la délibération 7, Brigitte, PRU.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder à l'association Football Club de Melun une avance sur subvention de 20 000 € au titre de l'année 2021.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre 65 article 6574.

7 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DE L'ENTREE DES MEZEREUX AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE FONCIER AVEC VILOGIA

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de régulariser le dernier projet dans le cadre du PRU, qui était mené déjà depuis le 17 décembre 2008. Il s'agit en fait d'autoriser Monsieur le Maire à signer une cession à l'euro symbolique dans le cadre d'accord avec Vilogia qui en son temps avait démoli 88 logements des Mézereaux, qui libérait un foncier important qui était nécessaire pour la requalification de l'entrée des Mézereaux et en contrepartie, le bailleur s'est vu octroyé des droits à construire. Afin de participer à l'effort de mixité, ils nous ont présenté un projet de 20 logements tout à fait agréables en accession à la propriété et qui fera tout à fait le lien entre le souhait depuis le début de ce PRU et une nouvelle réalité dans ce quartier des Mézereaux bien rénové. Il nous est demandé donc d'autoriser le Maire à signer un protocole – vous avez le détail – pour les mutations foncières,

moyennant un euro symbolique.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : On a toujours été contre ces projets-là, on va redire pourquoi. A chaque fois on détruit du logement social...

Madame Tixier : Ca, ça fait dix ans.

Madame Monville : Et on construit du logement social soit de catégorie intermédiaire, soit de catégorie supérieure, ce qui le rend difficile d'accès pour un certain nombre de familles qui sont délogées des logements qu'on a détruits, ou alors de l'accession à la propriété qui très souvent fragilise les familles sur le plan financier. On a toujours été contre cette manière de concevoir la mixité qui consiste à envoyer les pauvres un peu plus loin et attirer les classes moyennes que l'on précarise davantage encore. Et vous avez raison d'avoir souligné tout à l'heure, Monsieur le Maire, à quel point nous avons des options politiques différentes. Vous avez raison d'avoir souligné que vous étiez guidé / gouverné par une idéologie néolibérale dont on voit chaque fois les effets, et dans toutes les délibérations les effets. Là encore, c'en est exemple. Voilà. Sur les chiffres de Fidamuris, ils sont dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. On parle de 80 000 euros et de 130 000 euros pour l'année suivante. Voilà.

Madame Tixier : Juste pour information, Madame Monville, Vilogia en l'occurrence – puisque c'est de lui dont il s'agit – est un bailleur social bien connu, et à telle enseigne d'ailleurs qu'il a eu un prêt à bâtir sur l'Ecoquartier. Donc, il y a des logements sociaux qui sont à l'Ecoquartier et dont les locataires sont absolument ravis. Ils n'ont pas baissé du tout en qualité d'habitat.

Monsieur Vogel : Bien. Je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 8, Gilles. Gilles Ravaudet.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du protocole foncier ci-joint.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole ci-joint relatif notamment aux mutations foncières et tout document s'y rapportant.

PRECISE que ces échanges fonciers seront actés devant notaire ultérieurement.

DIT qu'en application de l'article L.2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée aux entités suivantes :

- VILOGIA

8 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR A MELUN - ANNEE 2019

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. La Ville de MELUN a confié à la STHAL l'exploitation et la gestion du service public du réseau de chaleur dans le périmètre des quartiers de l'Almont et des Mézereaux depuis 1979. En 1998 ce réseau de chaleur a été

interconnecté avec celui du quartier Montaigu. A partir de 2011 il fournit de la chaleur au réseau de Vaux-le-Pénil. Le réseau est étendu en 2017 jusqu'au nouvel hôpital de Melun et alimente à partir de 2019 l'Ecoquartier. Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. La Commission Consultative des Services Publics Locaux examine, chaque année, le rapport établi par le délégataire de service public. La présente délibération a pour objet de donner acte de la transmission et de la mise à disposition du rapport annuel d'activités de la saison 2019 de la STHAL à Melun. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités et du compte-rendu financier ; dire que ce document est à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et règles en vigueur.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. On passe au vote ?

Monsieur Mebarek : Non, on prend acte.

Monsieur Vogel : Madame Monville. On prend acte de toute façon. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Juste une remarque : déjà, avec le DOB, nous envoyer ces rapports, c'est quand même... voilà. C'est lourd. Il faut le lire, il faut les comprendre. Là, il y a des équations et des formules de calcul qui sont quand même très compliquées si on n'a personne pour se les faire expliquer à côté. Moi, je mets au défi beaucoup d'entre nous de les comprendre. Ce que je tiens à souligner dans ce rapport, c'est l'augmentation de la part de chaleur de la STHAL qui est achetée à l'UIOM – c'est-à-dire à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères, donc à l'incinérateur. On a déjà eu ce débat ici quand Monsieur Ravaudet avait présenté une délibération qui diminuait le prix du rachat d'énergie par la STHAL à l'incinérateur – plus la STHAL en achète, et moins cette énergie est chère. Je vous avais dit, à cette occasion, ce que j'en pensais. Je ne vais pas refaire le débat ici. Mais je remarque juste que voilà, c'est bien mis en pratique, et que la STHAL achète de plus en plus de chaleur à l'incinérateur, donc une chaleur qui n'est pas produite par géothermie.

Monsieur Ravaudet : Je m'inscris en faux. On n'achète pas de plus en plus de chaleur. On en achète. Bon, effectivement, aujourd'hui il y a de nouveaux abonnés à la STHAL – donc, c'est l'hôpital, l'Ecoquartier, qui viennent de se raccorder – qu'effectivement on est obligé de fournir. Mais il faut savoir qu'on a eu un hiver moins rude, donc il y a eu moins de production au nombre d'habitants. Et ce qu'il faut remarquer avec la STHAL, c'est qu'on produit une chaleur et tous les abonnés cette année ont eu la surprise de voir leur note individuelle de baisser en moyenne de 13 %. Les 13 %, pour un appartement type de 70 m², 4 personnes, contrairement à toute sorte d'énergie autre ou tout mode de chauffage, tous ceux qui sont abonnés à cette chaleur ont eu l'heureuse surprise de voir les coûts baisser en moyenne de 13 %. On ne va pas refaire le débat des poubelles, c'est les vôtres comme les miennes, mais le sujet n'est pas là. On n'achète pas forcément plus. On ne contribue pas à ce que les gens créent plus de poubelles pour créer du chauffage. C'est totalement faux, c'est hors sujet. Voilà.

Monsieur Vogel : Donc on prend acte. Délibération 9.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activités et du compte-rendu financier produits par la STHAL

pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun dont elle est délégataire, année 2019.

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

9 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU - ANNEE 2019

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. La Ville de Melun et la Société des Eaux de Melun sont liées par un traité de concession relatif au service de distribution d'eau dont le périmètre s'étend aux Villes de Melun et de Dammarie-Les-Lys : ce contrat de délégation de service public a été reçu en Préfecture de Seine-et-Marne en date du 24 mars 2014, et son avenant n°1 le 15 décembre 2015. Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Le représentant légal de la Commune présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. La Commission Consultative des Services Publics Locaux examine, chaque année, le rapport établi par le délégataire de service public. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité et du compte-rendu financier produit par la Société des Eaux de Melun ainsi que du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ; et on parle bien de l'année 2019, puisqu'en 2020 la compétence est passée à l'Agglo. Dire que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et règles en vigueur.

Monsieur Mebarek : Merci Gilles. Des questions ? Honneur aux femmes, Ségolène.

Madame Durand : Merci. Alors moi, j'ai deux petites remarques. La première : le rapport est bien documenté, même s'il est difficile de tout lire, comme l'a dit Madame Monville tout à l'heure, dans le temps qui nous est imparti, et le concessionnaire fait des propositions d'amélioration et de travaux. On sait que les Services Techniques organisent des réunions de travaux annuelles avec les concessionnaires pour éviter que les travaux ne se réalisent après que nous ayons réfectionné une route. Est-ce que ce serait possible d'avoir justement ce programme pluriannuel des travaux ? Pour qu'on ait une visibilité.

Monsieur Ravaudet : Oui, mais il ne faut pas tout mélanger. S'il y a des travaux faits dès qu'une route est terminée, c'est certainement plus dû à un problème de réseau, que d'une incohérence dans la façon de gérer les services au niveau des travaux.

Madame Durand : Bien sûr. Mais est-ce que c'est possible justement d'avoir cette visibilité sur les travaux ? Puisque de toute façon vous les donnez aux concessionnaires, est-ce qu'on peut les avoir aussi pour avoir une visibilité ? Et la deuxième chose, c'était concernant la dureté de l'eau, puisque j'ai été interpellée par certains habitants et moi-même utilisant l'eau de Melun tous les jours – et encore plus avec un bébé – il fut dit que l'eau est quand même assez dure. Cela a donc un impact en termes de confort mais aussi d'écologie : les machines, les chauffe-eaux qui sont assez entartrés et consomment beaucoup plus d'énergie. Est-ce que c'est possible de demander au concessionnaire une proposition d'adoucisseur collectif plutôt que chaque habitant soit obligé de le faire individuellement ? Ca a quand même un coût pour l'habitant melunais de pouvoir adoucir son eau.

Monsieur Ravaudet : Alors, là, il ne vous a pas échappé que, depuis le 1er janvier 2020, c'est une compétence qui revient à la CAMVS, donc...

Madame Durand : Oui, mais comme vous êtes en lien avec, ce serait peut-être bien de poser la question.

Monsieur Ravaudet : On va transférer la demande à la CAMVS.

Madame Durand : Merci.

Monsieur Mebarek : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci Monsieur Mebarek. Alors il n'est pas évident d'intervenir sur cette question puisqu'effectivement, comme chacun sait, nous autres, Conseillers Municipaux, n'avons plus rien à dire dans cette Assemblée sur cette délégation qui est désormais sous tutelle de la Communauté d'Agglomération, ça vient d'être évoqué. On est borné à prendre acte, ce qui est parfaitement subalterne. On rappellera néanmoins que depuis des années, nous, à Bien Vivre A Melun, nous plaidons pour une gestion municipale de l'eau. La délégation privée – et quel privé – est aujourd'hui remise en question pourtant. Des villes, des grandes villes même, ont remunicipalisé. L'exemple de Lyon vient en tête. Par ici, on continue de surnager à contrecourant au profit d'une multinationale de l'eau qui veut tout absorber sur son passage, y compris les concurrents. Or, l'eau est un bien commun, un bien vital, qu'il sera toujours plus au regard des enjeux globaux de l'urgence climatique. Il faut la protéger, la gérer de façon optimale et solidaire, notamment par la gratuité des compteurs des premiers mètres cubes d'eau vitaux au domicile principal, ou la tarification progressive, parmi les mesures possibles qui sont avancées par certains. Mais vu que la délégation court jusqu'en 2034, on se dit que ce n'est pas gagné. Le long rapport qui nous est donné à lire réserve quelques informations qui retiennent l'attention. On constate donc des évolutions entre 2018 et 2019 : le prix au m³ est passé de 2,31 à 2,34 auquel il faut ajouter l'assainissement collectif et l'abonnement. A titre de comparaison seine et marnaise, la ville de Meaux qui exploite en régie directe, le coût global est de 3,92 au total en 2018. D'autres informations encore : le taux des prélèvements physico-chimiques évalué sur la base d'autocontrôle de Véolia est passé de 100 % à 97,7. C'est moins bon. L'indice linéaire de pertes en réseau est passé de 27,15 m³ / jour / km à 25,10. C'est une amélioration, mais minime. Et page 53, un schéma nous précise qu'1 723 474 m³ ont été perdus, soit l'équivalent de 690 piscines olympiques, ce qui n'est pas anecdotique. Le rendement du réseau de distribution est passé de 94,7 en 2014 à 84,7 en 2019. C'est juste un petit peu au-dessus du seuil désirable, mais en tout cas il y a clairement eu une baisse. Bref, ce n'est pas extraordinaire. L'état du réseau n'est pas des plus modernes. Les interruptions de service sont courantes. La qualité de l'eau n'est pas terrible – qui la boit ici ? Autant d'éléments que nous continuerons de verser alors que nous restons en carafe ici, clients de Véolia qui en compte déjà tant et qui risque d'en récupérer encore plein grâce à l'OPA agressive sur Suez. Là, je termine là-dessus, et j'ai juste une question d'information, parce que je suis un nouvel élu, j'ai besoin d'être formé : pourquoi Monsieur Vogel quitte l'Assemblée, là maintenant ?

Monsieur Ravaudet : Pour redonner des chiffres, à Melun, le prix de l'eau fin 2019 était de 4,33 euros, assainissement compris. A la même période, le prix de l'eau moyen national, assainissement compris, était de 4 euros. La perte en réseau des 20 et quelques % dont vous parlez, à Melun, au 31 décembre, c'était 12,6. Donc on a une très nette amélioration du réseau

sur la commune de Melun au niveau de l'assainissement et de l'eau. Donc on est peut-être un peu au-dessus sur le prix 4,33 euros au lieu de 4 euros sur la moyenne nationale, mais on a un réseau qui est en très bon état puisqu'on a une perte qui n'est que de 12,6 par rapport aux 20 et quelques % que vous citez.

Monsieur Mebarek : Ok. Il n'y a plus de questions ? Plus d'observations ?

Madame Monville : Non mais, on voudrait savoir pourquoi Monsieur Vogel n'est pas là.

Monsieur Mebarek : Vous lui poserez la question quand il reviendra.

Madame Monville : Qui préside la séance ?

Monsieur Mebarek : C'est moi qui préside là. Donc je propose de passer...

Madame Monville : D'accord. Mais pourquoi Monsieur Vogel n'est pas là ?

Monsieur Mebarek : Il est sorti, vous lui poserez la question.

Madame Monville : C'est quand même assez surprenant, non ? On a le rapport annuel du délégataire du service public de la distribution de l'eau qui est une chose assez fondamentale ; Monsieur Vogel n'est pas là.

Monsieur Mebarek : C'est écrit dans la délib.

Monsieur Mellier : Madame Monville, vous n'êtes pas une néophyte. Il n'a jamais été là pour cette délibération.

Monsieur Mebarek : Ben oui, ben oui. Arrêtons.

Monsieur Mellier : Il n'a jamais été là.

Madame Monville : Pourquoi ?

Monsieur Mebarek : Attendez on va répondre. C'est écrit sur la délib.

Madame Monville : Oui, mais je vous demande de le dire.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, c'est écrit sur la délib. Il s'avère que Monsieur Vogel, Maire de Melun, est par ailleurs avocat et dans sa clientèle, il peut des fois travailler avec cette entreprise. Pour éviter toute discussion inopportune, il préfère sortir et ne pas assister au débat. Point c'est tout.

Monsieur Mellier : C'est la loi.

Monsieur Mebarek : Il n'y a absolument aucune difficulté là-dessus. Et c'est la loi.

Madame Monville : C'est la loi parce que de fait, Monsieur Vogel est avocat...

Monsieur Mebarek : Madame Monville.

Madame Monville : ...est avocat...

Monsieur Mebarek : Il est avocat, et alors ?

Madame Monville : Il a son cabinet d'avocat auquel il arrive de traiter les affaires de Véolia.

Monsieur Mebarek : Madame Monville.

Madame Monville : Et par ailleurs Véolia est le délégataire de la Ville de Melun.

Monsieur Mellier : Non, non.

Monsieur Mebarek : Attends.

Madame Monville : Non mais vous l'avez dit, je n'ai fait que répéter ce que vous avez dit.

Monsieur Mebarek : C'est bon. Là, c'est bon. On connaît vos ficelles, Madame Monville, elles sont très grosses. Véolia assurait le service de l'eau à Melun plusieurs années ou décennies avant que le Maire soit Louis Vogel, donc ne lui faites pas un reproche qui est complètement insensé. Et par ailleurs, en tant que Maire responsable, il sort de la séance lorsque l'on évoque une entreprise avec laquelle il peut travailler effectivement en tant qu'avocat. Point. Ecoutez, il n'y a absolument aucune difficulté là-dessus. Si le Maire, Monsieur Vogel, avait été assis là, vous lui auriez reproché de participer au débat. Donc il faut savoir ce que vous voulez, Madame Monville. Allez, on passe aux voix.

Monsieur Olivier : Non, on prend acte.

Monsieur Mebarek : On prend acte, très bien. Donc prise d'acte. Délibération n° 10.

Le Conseil Municipal :

LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE

PREND ACTE du rapport d'activité et du compte-rendu financier, année 2019, produit par la Société des Eaux de Melun pour le service de distribution de l'eau potable dont elle est délégataire ainsi que du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, année 2019.

DIT QUE ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

10 - COMMISSION ' AD HOC ' CHARGEE DE L'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LE MOBILIER URBAIN - ELECTION DES MEMBRES

Monsieur Ravaudet : Oui. L'objet de cette délibération est de mettre en place une commission chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession portant sur le mobilier urbain. En effet, la Ville de Melun souhaite mettre en place un réseau cohérent de

mobiliers, à la fois pour les usagers des transports, et pour conforter l'information de ses administrés. L'objectif est d'implanter du mobilier homogène préservant la qualité architecturale et environnementale. Pour ce faire, il est envisagé de confier à une entreprise privée le droit d'implanter le mobilier urbain en passant un contrat de concession. Il est demandé au Conseil Municipal de décider que les listes de candidats soient déposées lors du Conseil Municipal le jour du vote de la présente délibération. Cette commission sera composée de cinq titulaires et de cinq suppléants. Aussi, Monsieur le Maire, nous devons procéder à l'appel des candidatures et à l'élection des membres de cette commission ad hoc.

Monsieur Mebarek : Merci. C'est bon ?

Monsieur Ravaudet : Oui, enfin, il faut nommer les membres.

Monsieur Mebarek : Je vais donner les noms des candidats pour Melun pour Vous : Gilles Ravaudet, Catherine Stentelaire, Kadir Mebarek comme titulaires, Guillaume Dezert, Marie-Hélène Grange, Brigitte Tixier comme suppléants. En ce qui concerne le groupe Bien Vivre A Melun, il s'agit d'Eric Tortillon comme titulaire et Céline Gillier comme suppléante. Enfin, Réinventons Melun : Philippe Martin comme titulaire, Ségolène Durand comme suppléante. On passe aux voix. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Adopté. Délibération n° 11.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE que les listes de candidats sont déposées lors du Conseil Municipal le jour du vote de la présente délibération.

Chaque groupe ayant présenté une liste de candidats :

« **Melun Pour Vous** » :

Titulaires : Kadir Mebarek ; Gilles Ravaudet ; Catherine Stentelaire

Suppléants : Guillaume Dezert ; Marie-Hélène Grange ; Brigitte Tixier

« **Bien Vivre à Melun – Espoir Melun** » :

Titulaire : Eric Tortillon

Suppléante : Céline Gillier

« **Réinventons Melun – Notre Ville** » :

Titulaire : Philippe Martin

Suppléante : Ségolène Durand

Sont élus pour siéger au sein de la Commission chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession de mobilier urbain :

Titulaires

- M. Kadir Mebarek
- M. Gilles Ravaudet
- Mme Catherine Stentelaire
- M. Eric Tortillon
- M. Philippe Martin

Suppléants

- M. Guillaume Dezert
- Mme Marie-Hélène Grange
- Mme Brigitte Tixier
- Mme Céline Gillier
- Mme Ségolène Durand

11 - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE

Monsieur Ravaudet : Cette délibération fait suite à la précédente et a pour objet de lancer la procédure de passation d'un contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure de passation de la concession de service selon les modalités définies aux articles R. 3122-1 et suivants du Code de la Commande Publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Evidemment, là, rien n'empêche même si la praxie veut que l'on confie à des groupes privés le mobilier urbain, on en connaît certains d'importants, que je ne citerai pas ici et qui d'ailleurs jusqu'à présent s'occupaient aussi du mobilier urbain à Melun. Mais il y a des villes qui font des choix différents parce que la contrepartie, c'est que ces entreprises disposent d'une surface publicitaire qu'elles vendent – c'est ainsi qu'elles garantissent aux villes l'entretien, l'installation et l'entretien du mobilier urbain. Donc il y a des villes qui font des choix différents de manière à diminuer l'emprise de la publicité sur leur territoire, ce qui me semble être une politique nécessaire aujourd'hui où il faut qu'on essaie de consommer bien moins pour encourager bien moins ce système dévastateur pour la planète. La ville de Grenoble, par exemple, donne l'exemple et elle a été récompensée du prix de ville européenne la plus ambitieuse sur le plan écologique ; et je pense que nous devrions réfléchir, au moment même où nous devons lancer cette procédure de passation d'un nouveau contrat, réfléchir à diminuer l'emprise de la publicité dans notre ville.

Monsieur Ravaudet : C'est le cas. Le nouveau contrat portera quasiment l'annulation de tous ces grands panneaux publicitaires. Il y a une très forte réduction des publicités. Donc cette commission, dont certains de vos partis seront là pourront constater et on fera en sorte qu'effectivement il y ait une réduction très forte. C'est un souhait partagé de tous.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention. Alors... Délibération 12.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de passation de la concession de service selon les modalités définies aux articles R. 3122-1 et suivants du Code de la Commande Publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

12 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR LA POSE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, ET L'ALIMENTATION DE POTEAUX D'INFORMATION AUX ARRETS DE BUS PAR TRANSDEV ILE DE FRANCE - ETABLISSEMENT DE VAUX-LE-PENIL DANS LE CADRE DU PROJET INFORMATION VOYAGEURS IDFM

Monsieur Ravaudet : C'est toujours moi.

Monsieur Vogel : Oui, dis donc, tu as tout bloqué ce soir.

Monsieur Ravaudet : Là ce soir, oui. Là, c'est une délibération qu'on a déjà eue l'autre fois. C'est dans le cadre de la modernisation du réseau et d'une meilleure information des usagers du réseau Melibus, elle souhaite compléter son système d'information voyageurs. Pour satisfaire l'installation de ces nouveaux équipements, il est proposé de conclure une convention ayant pour objet d'autoriser la Société des Autocars Transdev Ile de France à installer sur le territoire de la Commune des poteaux avec BIV aux arrêts de bus suivants : Saint-Liesne · Beauregard · Brossolette · Ecole de Gendarmerie · Gambetta · Mail Gaillardon · Notre-Dame · Patton · Préfecture Briand · Quai Pasteur · Decourbe · Paul Valery · Place Chapu. Ces trois nouveaux sites complètent les deux déjà actés lors du dernier Conseil Municipal qui étaient place de l'Ermitage et à hauteur du 24 rue Georges Pompidou. Cette convention – donc toujours la même – porte sur la pose, l'entretien, la maintenance, et l'alimentation des poteaux. Les bornes sont alimentées à l'énergie solaire. Ces équipements sont adaptés aux personnes en situation de handicap. Les travaux seront réalisés par Transdev et financés par Ile de France Mobilités. Ce dispositif est une exigence contractuelle. Il est appelé à se développer sur à peu près vingt sites sur la commune de Melun. Je propose d'approuver les termes du projet de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes qui s'y rapportent.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Juste, là, on a un certain nombre d'arrêts. Je voulais savoir ce qu'il en était pour par exemple Trois Horloges. Est-ce qu'ils sont déjà équipés ? Parce que c'est quand même un nœud assez important de bus, Trois Horloges, donc est-ce qu'ils sont déjà équipés ? Et savoir le cas échéant pourquoi ils ne le sont pas. Et sinon, vous avez précisé que ces équipements étaient à la fois alimentés en énergie solaire et qu'ils étaient compatibles avec les populations porteuses d'un handicap, mais est-ce que toutes ces stations de bus sont compatibles avec l'utilisation par des personnes à mobilité réduite ou bien porteuses d'un handicap – que ce soit la surdité, ou bien la cécité ? Voilà.

Monsieur Ravaudet : Pour vous répondre, la question vous l'aviez déjà posée la semaine dernière, c'est une obligation de respecter. Vous ne pouvez quand même pas croire que Transdev va se dédouaner de cette obligation. Voilà. Donc ce sera forcément respecté.

Madame Monville : Juste, je vous repose la question très directement. Est-ce que Trois Horloges est équipé ? Sinon, pourquoi il ne figure pas sur cette liste ? Il y a d'ailleurs d'autres

arrêts auxquels je pourrais me référer, mais Trois Horloges étant tout de même un nœud particulièrement important. Et par ailleurs, est-ce que ces arrêts de bus sont compatibles pour une utilisation par des personnes porteuses d'un handicap ? C'est une obligation mais on n'en est pas là pour l'instant. Donc je voudrais savoir où on en est.

Monsieur Ravaudet : Lors du dernier Conseil Municipal, on a proposé deux sites – la gare, et Pompidou – aujourd'hui treize. Il ne vous a pas échappé que je vous ai dit que ce sera poursuivi pour arriver à vingt. Les Trois Horloges ne sont pas dans les quinze premiers, mais ils seront peut-être dans les vingt premiers.

Madame Monville : Mais alors permettez-moi de le regretter. Les Trois Horloges est un lieu où il y a beaucoup de bus qui passent, beaucoup de gens qui circulent, et je regrette qu'il ne fasse pas partie des priorités. Évidemment, Mail Gaillardon aussi par exemple. On voit bien qu'il y a des endroits qui sont assez centraux dans le réseau de bus. Trois Horloges en fait partie. Je trouve dommage qu'il ne soit pas dans la liste.

Monsieur Ravaudet : Encore une fois, c'est Transdev qui fait les travaux, c'est Ile de France Mobilités qui finance, d'accord ? Nous, Ville de Melun, on autorise à ce qu'ils installent sur le domaine communal. Ce n'est pas nous qui décidons de la temporisation des trucs. Ce sera fait. Ils commencent par deux, treize aujourd'hui, vingt bientôt. Voilà. On n'a pas la temporalité. Ce n'est pas nous qui décidons, ce n'est pas nous qui finançons. On n'autorise que de s'installer sur notre territoire.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Moi, je voulais juste donner quelques précisions. Quand Transdev installe justement ces BIV, il y a plusieurs critères sur le choix des arrêts, notamment sur l'ensoleillement de la BIV sur la place pour mettre la BIV et son poteau. Il y a plusieurs critères – aussi les validations, puisqu'il faut pour qu'il y ait une BIV qu'il y ait des validations suffisantes pour que ce soit pour le plus grand nombre, en tout cas au début. En effet, Madame Monville, l'objectif d'Ile de France Mobilités est de pouvoir mettre des BIV partout où c'est possible. Il y a différents plans d'action, ça va se faire au fur et à mesure, puisque je rappelle qu'une BIV, son poteau, et tout ce que ça constitue, appartient à Ile de France Mobilités et non à Transdev. Je voulais aussi intervenir en disant que je ne prends pas part au vote, travaillant chez Transdev et étant responsable de l'installation des BIV sur le réseau de Meaux.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? Et une non-participation de Ségolène. Délibération 13.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention d'occupation domaniale ci-annexé, à conclure avec la Société Transdev Ile de France.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

13 - CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL GERÉ PAR VNF AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MELUN ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA MISE EN OEUVRE ET LA GESTION D'UNE LIAISON DOUCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Gilles, tu as réservé la salle.

Monsieur Ravaudet : Normalement c'est Michel.

Monsieur Vogel : C'est Michel ? Et bien alors, il est en position dominante, il a tout préempté. Vas-y Michel.

Monsieur Robert : Je le laisse se reposer un petit peu. Je vais essayer de faire vite. Il s'agit d'une convention assez classique en la matière, une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public qui concerne une voie douce, une liaison douce, une voie verte piétons vélos qui est une des toutes premières réalisées sur Melun et l'Agglomération, qui est située à Melun vers la direction de Vaux le Pénil, le long de la Seine. Vous avez la convention et le plan annexés, donc c'est le long de la promenade de Vaux, entre le parc Faucigny Lucinge et la côte Sainte Gemme à Vaux le Pénil, à peu près sur 700 mètres de long. Une convention passée entre VNF – Voies Navigables de France, établissement public national qui gère les voies d'eau – la Communauté d'Agglo Melun Val de Seine, et la Ville de Melun. VNF autorise cette mise en superposition d'affectations du domaine public qu'elle a vocation à gérer et qu'elle continue de gérer pour son propre usage ; elle l'autorise auprès de la Communauté et de la Ville pour la réalisation et l'entretien de cette liaison douce. La Communauté l'a réalisée il y a bientôt une quinzaine d'années à ses frais, et la Ville a la charge de l'entretien de la portion jusqu'à la berge. Voilà à peu près, là. Il n'y a pas grand-chose à en dire. C'est tout à fait normal. Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Robert : Et donc, il y a un bilan d'étape tous les cinq ans, et une clause de revoyure déjà dans les trois ans.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, si je lis bien le document, vous allez la faire passer de 2,50 m à 3 m de largeur. C'est ça ?

Monsieur Robert : Non. Le document dit qu'elle est d'environ 2,50 m à 3 m de largeur.

Madame Monville : D'accord. Il ne s'agit pas de l'élargir ?

Monsieur Robert : Non, elle existe déjà.

Madame Monville : Oui, oui, ça elle existe.

Monsieur Robert : En fait, c'est une convention, non pas de régularisation, parce qu'il y en a déjà eu une je crois il y a quelques années, mais pour régler les droits et obligations de

chacun.

Madame Monville : D'accord. Parce que juste, sur cette piste que j'emprunte régulièrement, que ce soit à vélo ou à pied ou en courant, sur cette partie-là en particulier, il y a une bande de terre entre la piste et le fleuve qui est extrêmement étroite et de l'autre côté aussi parce qu'il y a les arbres et puis il y a le parking en fait. Et quand on court, on est obligé de courir sur le bitume. Je sais qu'on peut rêver, mais du côté de Vaux le Pénil, il y a beaucoup plus d'espace et du coup on a un espace partagé entre les cyclistes, les coureurs, les enfants, enfin bref, c'est beaucoup plus agréable. Là, c'est vraiment très étroit. Les voitures sont garées en épi. Est-ce qu'on ne pourrait pas penser diminuer la place de la voiture et élargir un peu cette promenade pour la rendre plus agréable ?

Monsieur Robert : Tout peut être étudié. En même temps, comme il y a tellement d'autres réalisations à faire aussi... mais en tout cas on regardera. Ça me paraît un peu compliqué de renégocier avec VNF et tout ça. Voilà. Mais je prends note, on verra ça.

Madame Monville : Les arbres. Mais les arbres n'empêchent pas d'augmenter un peu la surface de terre. Si les voitures n'étaient pas en épi mais en long par exemple, on pourrait augmenter la surface de terre.

Monsieur Robert : Il y a aussi le dénivelé du terrain en partant de Melun, un petit peu, qui peut jouer, mais il n'y a pas... Moi, je la pratique bien sûr aussi, plutôt à vélo parce que je ne cours pas.

Monsieur Vogel : Bien, c'est bon, on peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 14, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la mise en œuvre et la gestion d'une liaison douce, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents y afférent.

14 - CONVENTION DE DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Ravaudet : Je reviens.

Monsieur Vogel : C'est le retour du Jedi.

Monsieur Ravaudet : La Ville souhaite enfouir des réseaux torsadés en façade rue Abeillard, rue du Franc Mûrier et rue du Four, et un réseau aérien rue Notre-Dame. La Commune souhaite donc disposer de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ; Enedis participera toutefois à hauteur de 40 % des montants liés à ces enfouissements. Enedis assurera la réception, la mise en exploitation, la mise sous tension et l'intégration des ouvrages réceptionnés dans sa concession avec la Ville de Melun. La Commune réalisera les travaux, la constitution et la fourniture de l'ensemble des documents permettant la mise sous

tension des réseaux créés. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec tous les documents s'y afférent. A vous.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui. Moi, je pense que c'est quelque chose à faire car par endroit, c'est terrible. Mais est-ce qu'il y a un plan pour le généraliser ? Dans le centre-ville, moi je pense par exemple à la rue Eugène Briaïs, c'est extraordinaire. C'est proliférant, il y a des fils partout, ça pendouille, etc. Est-ce qu'il y a un plan un peu séquencé dans le temps pour envisager un enfouissement un peu plus audacieux ? Parce que là ça concerne un endroit, c'est très bien, mais je pense qu'il y a d'autres endroits où c'est vraiment catastrophique à Melun.

Monsieur Ravaudet : On commence par ces trois rues-là parce qu'on va entamer des travaux sur ces rues du centre-ville, de l'île. Alors effectivement, la rue Eugène Briaïs est plutôt associée à la phase de travaux de la place Saint Jean, du cinéma, etc. Effectivement, quand on en sera à la phase de travaux à ce niveau-là, au niveau de la rue Eugène Briaïs et de la place Saint Jean, la question se posera. Aujourd'hui, et bien il faut un début à tout. Ces trois rues-là ont été repérées, c'est le centre de l'île, donc c'est un bon début et j'espère, tout comme vous d'ailleurs... Mais là, c'est déjà une bonne chose. On fait quelque chose qui va se voir, qui va requalifier l'île. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît. C'est surtout parce que vous – vous me dites si je me trompe – vous avez prévu, dans votre budget je crois, de les refaire ces routes-là, de l'île Saint Etienne. Donc vous enfouissez et après vous refaites le... c'est pour ça que vous privilégiez ces rues-là aujourd'hui plutôt que d'autres ? Pour faire les choses dans l'ordre.

Monsieur Ravaudet : C'est exactement ça. C'est-à-dire que ces rues-là sont programmées sur 2021, 2022 et 2023 je crois pour les trois rues. Et effectivement, on enfouit parce que ces rues-là sont programmées dans la rénovation, oui. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 15, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Enedis permettant à la Commune d'effectuer elle-même les travaux d'enfouissement.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents y afférent.

15 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE MELUN ENTRE LA VILLE ET GRDF

Monsieur Ravaudet : C'est encore moi. La 15, et on y va. Je prends un peu le temps de respirer. Là, on va parler de gaz. Le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de Melun arrive à son terme et doit être renouvelé. La Commune a

rencontré GRDF pour discuter avec les services techniques. La durée de concession qui était précédemment de 25 ans a été négociée pour un renouvellement d'une durée de 20 ans, et son renouvellement par voie d'avenant sera de 10 ans supplémentaires. Le cahier des charges et les documents annexés sont joints et consultables. Il est établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), les avantages suivants pour la Commune : la Ville recevra une redevance estimée à 16 349,38 euros pour l'année 2021. Le montant sera actualisé chaque année. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et ses annexes, joints à la présente délibération ; d'autoriser le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF pour une durée de 20 ans à partir de sa date de prise d'effet ; d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à son exécution.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. Opposition ? Non, question ? Ségolène.

Madame Durand : Oui, juste une petite question. Lors de mes échanges avec les élus de l'Agglomération, on avait appris que vous envisagiez d'adhérer au SDESM – d'ailleurs, on avait cru comprendre que, pendant la campagne, c'était limite acquis – or là, j'ai l'impression que ce n'est plus du tout le cas. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est pour le futur ? Adhésion ou pas au SDESM ?

Monsieur Ravaudet : Pour le moment il n'y a pas d'adhésion en vue. Je ne sais pas si Jérôme peut compléter, mais c'est non je pense.

Monsieur Olzier : On adhère au groupement de commandes lorsqu'il y a besoin, sur des contrats spécifiques d'achat d'énergie. Après s'agissant de la maîtrise d'œuvre qu'ils peuvent mettre à disposition avec leurs équipes, on a la capacité en interne. En termes de financement, ça ne rapporterait rien à la Ville, au contraire ça coûterait. Voilà.

Madame Durand : Donc en fait ce n'est pas du tout prévu sur ce mandat-là ? En résumé ? C'est ça ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas exclu.

Madame Durand : Mais ce n'est pas d'actualité.

Monsieur Vogel : Pour l'instant, ce n'est pas prévu ce soir. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Bon, 16, c'est fini pour toi Gilles. 16, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et ses annexes, joints à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF pour une durée de 20 ans à partir de sa date de prise d'effet.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à son exécution.

16 - CINEMA EN CŒUR DE VILLE - CLASSEMENT AU TITRE DES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS NECESSAIRES AUX SERVICES PUBLICS OU D'INTERET COLLECTIF (CINASPIC)

Monsieur Dezert : Merci Monsieur le Maire. Là, on va passer au cinéma, au nouveau cinéma rue de l'Eperon qui est un ouvrage et un équipement public très attendu et avec une forte volonté de notre mandature. Considérant son implantation et son périmètre qui relèvent du dispositif Action Cœur de Ville, et que cet équipement contribue à la redynamisation du centre-ville, on fait de ce cinéma une priorité. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de voter le classement du cinéma au titre des Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif appelé CINASPIC. Voilà. Donc je demande le passage en CINASPIC de ce futur et beau équipement public.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Moi, c'est plutôt une question d'information, de curiosité : ça engage à quoi ce genre de classement ? Quelles sont les prérogatives ? Pourquoi ce classement ? J'imagine qu'il y a peut-être des subventions à la clé. Enfin, je n'en sais rien du tout.

Monsieur Dezert : Les subventions ne sont pas exclues. Pour essayer d'y prétendre en tout cas, son classement est nécessaire. Après, je ne vous cache pas aussi que le site est très contraint, rue de l'Eperon, donc on a tout intérêt à prendre les devants et à les classer en CINASPIC ce qui permettra à l'épuration du projet de rentrer dans le périmètre du projet au vu des règlements d'urbanisme. Ca serait dommage de mettre en péril le projet si on ne le classe pas en CINASPIC en tout cas.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : S'il vous plaît. A propos du cinéma, je vais répéter ce que je vous ai dit en commission culture ou urbanisme. C'est un beau projet. On trouve que c'est un beau projet et on vous félicite. On félicite les gens qui ont travaillé sur ce projet pour aboutir à ces plans. On a le droit d'être élogieux aussi.

Monsieur Vogel : Ne vous gênez pas, allez-y.

Monsieur Martin : Ce sera le seul éloge de la soirée. C'est beau, ça risque d'être un bel équipement. Maintenant que les plans sont finalisés quasiment à 100 %, peut-être qu'on peut les rendre publics pour que les gens se réjouissent en même temps que nous.

Monsieur Dezert : Je vais répondre là-dessus. Pour les rendre publics, on a pour projet, d'ailleurs c'était aujourd'hui, qu'un permis de construire soit déposé sous peu. Ils seront consultables en Mairie tout bonnement en fait. Après faire une comm là-dessus ?

Monsieur Martin : Oui voilà. Au-delà de la consultation, en parler dans le Melun Mag, que les gens...

Monsieur Dezert : Ca sort de mes prérogatives, mais vous avez raison, il faut maintenant communiquer peut-être un peu plus, oui.

Monsieur Duchesne : La comm va être pensée, ce sera stratégique, et on va faire ça par étape.

Monsieur Vogel : On dira que la Majorité municipale a lancé ce projet mais avec l'approbation d'une partie de l'Opposition. On y va, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Guillaume, la 17.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de classer le projet d'implantation du futur cinéma en cœur de ville au titre des Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif (CINASPIC) prévues au règlement de la zone UA du PLU conformément à l'article R.151-8 4° du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

17 - DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 319, D'UNE CONTENANCE DE 112 M², SISE 27 AVENUE DE CORBEIL ET 2 RUE DU PARC ET CONFIRMATION DE SA DOMANIALITE.

Monsieur Dezert : La 17, c'est un projet de division de la parcelle 319. C'est une régularisation. C'est de l'espace public... privé de la Ville. L'idée de cette division est de le remettre dans l'espace public justement. C'est vraiment une régularisation.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 18, Baytir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PROCEDE à la division de la parcelle cadastrée section AE n° 319.

PRECISE que la parcelle issue de la division foncière, AE n° 889 appartiendra au domaine public de la Commune.

18 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - DEUXIEME COMMISSION

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Guion : Excusez-moi.

Monsieur Vogel : Oui, Michaël Guion.2

Monsieur Guion : Je voudrais juste intervenir sur cette délibération. Pour éviter toute ambiguïté et respecter la Charte du Conseil Municipal, cette délibération me concerne directement et donc je vais sortir de la salle et ne pas prendre part au vote, bien sûr.

Monsieur Vogel : Oui, oui.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire, merci Michaël. Il s'agit là d'une demande de subvention qui a été formulée par l'établissement Abilitech dans le cadre de l'opération Rénovation des Vitrites mise en place par la Ville de Melun. Pour rappel, il y a un budget de 45 000 euros, un montant de 45 000 euros, qui est alloué et qui sert à aider les commerçants à rénover leur devanture commerciale, l'objectif étant de rendre la Ville un peu plus, et très plus, accueillante. Pour rappel, deux types d'intervention : 20 % de l'investissement éligible hors taxes, plafonné à 2 500 ; 30 % de l'investissement éligible, plafonné à 3 000 euros. Donc, le comité d'attribution s'est réuni le 02 février 2021, a étudié la demande d'Abilitech, et il a été décidé d'accorder à Monsieur Guion la somme de 1 153,80 euros. Aujourd'hui, il vous est demandé d'accorder d'accorder cette subvention et de permettre à Monsieur Guion d'effectuer ses travaux.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin, vous n'êtes pas contre ?

Monsieur Martin : Monsieur Thiaw, on va voter pour votre délibération. On vous remercie de venir en aide à un commerce de qualité et qui fait tout le charme du quartier Saint Ambroise. Cependant Monsieur Thiaw, quand vous aviez présenté votre projet de subvention pour la rénovation de vitrines, je vous avais dit que ça manquait un peu d'ambition, que ce n'était pas tout à fait à la hauteur des besoins à Melun. Là aujourd'hui, vous nous présentez un dossier six mois après nous avoir présenté six dossiers ; ça ne se bouscule pas au portillon, visiblement. Je sais que vous faites des relances aux commerçants assez régulières pour les informer de ce dispositif, c'est bien de les relancer. Mais est-ce qu'il n'est pas temps un petit peu de modifier le dispositif, soit sur les montants subventionnés, soit sur la nature des travaux ? Est-ce que vous ne pourriez pas inclure dans ce dispositif simplement des opérations de rafraîchissement, juste de peinture – parce que je crois que ça, c'est exclu du dispositif, il faut aller un peu plus loin dans les travaux de rénovation – pour essayer d'avoir un peu plus de dossiers. Parce que là un dossier, ce n'est quand même pas un succès fou. Et par ailleurs, sur les six premiers dossiers que vous avez présentés, ils n'ont pas tous fait les travaux. Je voulais savoir si vous aviez des nouvelles, s'ils abandonnaient le projet des travaux ? Pour moi, les travaux ont été faits chez Julien d'Orcel, au kebab de l'île – d'ailleurs c'est bien ce qu'ils ont fait, bel endroit – et un autre peut-être. La boulangerie n'a rien fait, Pierres de Lune n'a rien fait dans le cadre de cette subvention...

Monsieur Thiaw : Je pense que ce n'est pas forcément intéressant. Il y en a trois qui n'ont pas fait, ce n'est pas forcément intéressant de citer nominativement les commerçants.

Monsieur Martin : Oui, mais qu'est-ce que ça devient ? Du coup, ils abandonnent ou pas ? Vous les avez cités la dernière fois.

Monsieur Thiaw : Oui, mais c'était une demande de subvention. Et vous allez comprendre pourquoi je dis ça. La situation actuelle des commerçants en centre-ville fait que, économiquement, financièrement, c'est assez compliqué. Donc, ce matin, pas plus tard que tout à l'heure, avant même de signer la lettre de relance, nous avons adressé à tous les commerçants qui étaient éligibles, vous l'avez dit, une lettre d'information pour les tenir au courant de ce dispositif. Tout à l'heure, j'ai signé trois documents qui relançaient en fait les trois commerçants – sans les citer – qui n'ont pas encore fait leurs travaux. Moi je comprends que, vu la conjoncture actuelle, certains retardent leurs travaux. Ca c'est un premier point. Est-ce que nous avons le recul nécessaire pour réformer, restructurer, le dispositif ? Moi je pense que dès l'instant où le dispositif a été quelque peu mis en suspens du fait de ce qu'on

rencontre, on n'a pas assez de recul nécessaire pour justement dire que ça marche ou ça ne marche pas. Laissez le temps, et si on doit étendre sur autre chose.... Le dispositif, c'est pour les vitrines. On le laisse pour les vitrines pour l'instant, et si on doit rajouter des choses pour rafraîchir les vitrines, on y réfléchira.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au... Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais simplement enfoncer le clou, et pour donner raison à Monsieur Thiaw. Je pense que la situation – quand on a préparé le Conseil Municipal, nous on s'est demandé justement à propos de ce dispositif. Nous aussi on juge que c'est un dispositif qui n'est sûrement pas suffisant pour l'ambition qu'on pourrait avoir pour la Ville, mais c'est un dispositif qui a le mérite d'exister, et en l'occurrence, est utilisé par les commerçants. Mais ça veut dire aussi qu'eux financent une partie des travaux. Donc, de fait, nous la question qu'on aurait eu à vous poser mais vous y avez répondu, et j'espère qu'il n'y a pas... enfin je ne sais pas, comment ça se passe dans ce cas-là ? Ils ont un temps d'utilisation de la subvention après lequel la subvention est remise en cause ou est-ce que, étant donné la situation, on suspend un peu et on leur laisse le temps de voir venir ? Parce que ce serait dommage que ces enseignes, pour le coup, perdent une subvention du fait de la situation exceptionnelle qui les empêche de financer les travaux qu'elles pensaient pouvoir financer.

Monsieur Thiaw : Ce qui était prévu, c'était un délai imparti dans lequel ces commerçants ou ces artisans devaient faire les travaux. Donc moi ce que j'ai vu avec les services, et ce qu'on discutera, c'est que, encore une fois, la situation actuelle explique que les travaux soient retardés. J'en ai discuté avec les services, j'ai signé deux ou trois courriers qui leur rappelaient juste que c'était un temps imparti mais voilà. On sera très regardant, ils ne perdront pas leur subvention parce qu'ils n'ont pas fait les travaux faute de financement actuel.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Baytir. Mathieu, 19.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 153,80 € à Monsieur Michaël GUION, pour le projet de rénovation de sa vitrine ABILITECH située 8 rue Saint Ambroise.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget Primitif 2021.

19 - ASTROLABE - APPLICATION D'UNE PROROGATION DE 2 MOIS DES ABONNEMENTS SOUSCRITS DEPUIS LE 18 MARS 2019 SUITE AUX CONSÉQUENCES DE LA COVID 19 ET DES TRAVAUX RFID

Monsieur Duchesne : La Ville soutient la culture, on le disait tout à l'heure, elle soutient les artistes. Elle facilite l'accès à la culture, y compris, et je rebondis sur ce que tu disais tout à l'heure Bénédicte, en organisant des ateliers médiation culturelle auprès des jeunes publics en ce moment, même en crise sanitaire et dans tous les quartiers. La Ville n'a pas abandonné la Médiathèque, et nous allons trouver un directeur – nous sommes en phase finale de recrutement ; c'est une bonne nouvelle, je voulais vous rassurer. Et la Ville, ce soir, vous propose donc le texte suivant : Les prestations proposées aux usagers du réseau des médiathèques étant nécessairement impactées depuis le 17 mars 2020, la Ville souhaite proposer un dédommagement aux abonnés qui ont subi cette baisse de l'offre de services en prolongeant leur abonnement de deux mois. Cette prolongation concernera tous les usagers dont l'abonnement a été effectué entre le 18 mars 2019 et la fin de l'état d'urgence sanitaire, l'abonnement passant donc de 12 à 14 mois. On vous demande donc d'approuver cette délibération.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Mathieu.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE pour tous les usagers adhérents depuis le 18 mars 2019 jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, l'extension de la période de validité des abonnements au réseau des médiathèques de 12 à 14 mois.

20 - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération 20, suppression d'emplois permanents au tableau des effectifs. C'est une régularisation administrative. Deux emplois doivent être supprimés : un emploi d'adjoint technique à temps non complet, un emploi d'adjoint technique à temps complet. Ce n'est pas des licenciements ou des suppressions d'emplois physiques, c'est un jeu d'écritures. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 20h hebdomadaires
- un emploi d'adjoint technique à temps complet

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

Et enfin, nous avons un vœu proposé par le groupe Réinventons Melun. Si vous voulez exposer le vœu, Monsieur Martin.

Madame Asdrubal : Non, ça va être moi pour le préambule, avant que – Michaël, tu...

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Asdrubal : Ce soir, c'est vrai qu'on a fait un vœu. Réinventons Melun a fait un vœu pour le maintien de l'agrément du Ministère de la Justice à l'association Anticor. Anticor est une association qui regroupe des citoyens et des élus de toute appartenance, je précise, politique. Son objet social est : limiter aux atteints à la probité, aux conflits d'intérêts, aux infractions du code électoral, à la bonne utilisation des deniers publics et du favoritisme. L'association bénéficie de deux agréments. Elle en a un qui est renouvelable tous les trois ans ; c'est celui-ci qui nous intéresse. C'est ce premier agrément qui permet à l'association de représenter en justice l'intérêt général face à des comportements non conformes à la probité. Voilà. Il devait être renouvelé en date du 02 février, ça a été repoussé en date du 15, et ça a été prorogé je crois au 02 avril. Ce soir, ce vœu, nous souhaiterions bien évidemment qu'il soit porté à cette Assemblée et que vous votiez pour.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vais lire les considérant assez rapidement parce que c'est assez court et c'est intelligible. Aussi parce que malheureusement, il n'a pas été dans l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers Municipaux, il n'est arrivé que sur table là. Donc le mieux est de le lire pour que tout le monde soit au courant :

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut émettre des vœux portant sur des objets à caractère politique et sur des objets qui relèvent de la compétence d'autres personnes publiques (Etat, Région, Département...) dès lors qu'ils présentent un intérêt communal (article L.2121-29 du CGCT) ;

CONSIDERANT que l'éthique en politique est à même de rétablir le lien de confiance qui doit nécessairement exister, dans une démocratie représentative, entre les citoyens et leurs représentants politiques ;

CONSIDERANT que les élus de France, dont les élus Melunais, ont besoin de la confiance de leurs administrés, que l'action d'ANTICOR participe à la maintenir et que la cessation de son activité aggraverait la défiance des citoyens envers leurs élus ;

CONSIDERANT que les élus de la Ville de Melun ont à cœur de participer à la restauration de la confiance entre les administrés et leurs élus ;

CONSIDERANT que les élus doivent rendre des comptes à la population, notamment en termes de probité et de gestion des deniers publics et que les citoyens ne sont pas fondés à porter plainte lors des soupçons de manquements à la probité ;

CONSIDERANT qu'un agrément a été créé à l'article 2-23 du Code de procédure pénale pour permettre que les associations de lutte contre la corruption puissent se porter parties civiles en cas de soupçon d'atteinte à la probité et que ces dernières sont dès lors les seuls acteurs indépendants habilités à saisir un juge d'instruction, constitutionnellement indépendant, le parquet financier étant quant à lui hiérarchiquement soumis au Ministre de la Justice ;

CONSIDERANT que l'association ANTICOR a obtenu cet agrément sans discontinuité depuis 2015 et qu'elle remplit les cinq critères qui conditionnent l'obtention de l'agrément en termes d'ancienneté, d'activité effective de lutte contre la corruption, de nombre d'adhérents, de désintéressement et d'indépendance, et de fonctionnement interne régulier ;

CONSIDERANT que la date butoir pour que le Ministère de la Justice renouvelle l'agrément est le 2 février 2021, que l'agrément actuel expire le 15 du même mois,

CONSIDERANT que le Premier Ministre a prolongé l'agrément jusqu'au 2 avril 2021 ;

CONSIDERANT que son non-renouvellement mettrait en péril le travail de l'association ANTICOR ;

CONSIDERANT que les actions en justice d'ANTICOR servent l'intérêt général y compris lorsqu'elles n'aboutissent pas à une condamnation, en ce qu'elles permettent de lever les soupçons et qu'elle n'a montré aucune forme de complaisance par le passé étant indépendante, transpartisane dans sa formation et non partisane dans son action ;

Nous souhaitons que le Conseil Municipal émette le vœu que le Ministère de la Justice renouvelle dans les temps l'agrément d'ANTICOR afin que l'association puisse poursuivre son action ; et donne mandat au Maire de Melun d'interpeller à son tour le Garde des Sceaux si ce renouvellement n'était pas accordé dans les temps.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui alors, au nom du groupe Bien Vivre A Melun, j'afficherai le fait que nous allons, évidemment, soutenir ce vœu. Je trouve que c'est extrêmement important. C'est une association qui a un rôle extrêmement précieux dans ce combat et pour la défense de la démocratie, une démocratie qui fonctionne bien – avec des bonnes pratiques de gestion, des mandats qui sont correctement exécutés, de la transparence aussi dans l'exercice des mandats et de la vie publique. Depuis le début, nous, on soutient la cause d'Anticor. Bénédicte Monville, qui était tête de liste en 2014 de Bien Vivre A Melun l'avait aussi signée. On l'avait mis aussi à l'agenda de notre programme, donc pour nous c'est une évidence de soutenir Anticor qui fait vraiment un travail d'intérêt général et qu'il faut vraiment défendre.

Monsieur Vogel : Henri, tu veux dire quelque chose ?

Monsieur Mellier : Alors moi, sur Anticor et tous les « considérant », et son objectif de lutter contre toutes les formes de corruption de ceci et de cela, moi je suis complètement d'accord. Le problème c'est que j'ai été regardé un peu ce qui se passait, et alors je suis tombé sur un article du 21 février 2021 de L'Obs – qui n'est pas considéré comme un journal de droite – et j'y ai vu ceci : une enquête assez fouillée. Actuellement, cette association traverse une crise interne assez grave, mais assez grave, et je vais vous dire pourquoi. Vous ne le dites pas, il faut le dire. En cause, c'est l'identité tenue secrète d'un généreux donateur. Alors pour une association qui vise la transparence, moi je m'étouffe. Je m'étouffe beaucoup. Et alors voilà le détail, on connaît les chiffres : il y a eu un premier don de 5 000 euros en 2017 – bon, on a dit c'est un geste, etc. – puis un deuxième don en 2018 de 20 000 euros et là, il y a une administratrice connue qui a démissionné en disant « la démocratie, ce n'est pas la tasse de thé d'Anticor ». Il faut quand même le faire. Et puis alors, pendant deux ans, le donateur a disparu. Donc ils ont continué, mais alors, les débats en interne sont assez terribles. Et puis, début 2020, c'est-à-dire récemment, là, le mystérieux donateur – c'est quand même un roman – a dit « moi je donne 5 000 euros par mois ». 5 000 euros par mois à Anticor. « Et même en fin d'année je leur donne une prime, c'est-à-dire que je leur donne 6 000 euros les deux derniers mois ». Et actuellement on en est là. On est dans une opacité la plus totale. Pour une association qui demande que les autres effectivement dise qui les finance, qui fait quoi, je trouve ça un peu fort. Je ne voterai pas, alors là, par déontologie, par éthique, je trouve ça fou d'aller soutenir aujourd'hui quelque chose sur lesquelles... en tout cas, le moins qu'on puisse... Moi si demain on me dit le généreux donateur c'est Monsieur untel, il a avoué etc. Mais jusqu'à maintenant, c'est quand même surprenant que depuis trois ans, on n'a pas trouvé le courage de dire qui finançait Anticor. Je trouve ça surprenant – et je pense vous connaître un peu – je suis même très surpris que vous n'ayez pas été regardé ce qu'il en était.

Monsieur Vogel : Bon.

Madame Asdrubal : Alors excusez-moi, Monsieur le Maire. Je rappelle quand même que la transmission pourrait être contraire, quand même, au droit de l'Union Européenne, au RGPD, au fameux RGPD, et que la CNIL a conforté. Donc, ce n'est pas des moindres. Il y a 1 600 donateurs. On se doute bien que. Je rappelle qu'ils sont censés être anonymes, on n'est pas censés savoir. Ça reste quand même une association transpartisane avec tous les bords politiques, et actuellement ça peut déranger. J'ai envie de dire modestement « à qui profite le crime ? ». On sait que le Garde des Sceaux à l'heure actuelle est dessaisi puisque c'est Jean Castex qui s'occupe de ça ; ce n'est pas Monsieur Moretti. Donc effectivement, ils sont pointés du doigt, maintenant plus qu'avant, certains sont dessaisis, et pour cause : il y a des conflits d'intérêts et tout ce qui s'en suit.

Monsieur Vogel : Bien.

Monsieur Mellier : Je vais simplement dire que moi, je peux comprendre ce que vous dites sauf que quand même, ça me paraît époustouflant qu'on s'abrite derrière tout ça alors que derrière... Quand on pense que la Commission Nationale des Comptes de Campagne exige effectivement d'avoir la liste des donateurs qui ont financé les campagnes électorales, je trouve ça quand même assez surprenant, pour ne pas dire scandaleux.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Pour compléter les propos d'Henri Mellier, l'article que tu citais était peut-être incomplet Henri, puisqu'un article du Monde indique que la personne en question qui a fait ces fameux dons anonymes, cette personne a été identifiée. Il s'agit d'un homme d'affaires – je lis l'article du Monde – « un homme d'affaires ancré à gauche qui a bâti un petit empire industriel offshore, du Luxembourg à Singapour ».

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Oui, je voudrais rebondir là-dessus. Je ne sais pas ce que vous... Attendez, excusez-moi, vous pourrez intervenir après Bénédicte Monville. J'ai la parole, je pourrais en profiter ? Merci.

Monsieur Vogel : Allez-y. allez, allez.

Monsieur Guion : Ca m'étonne, Monsieur Mellier, que vous teniez si peu de cas de la CNIL, à moins que ce ne soit une petite institution de France qui n'a pas d'intérêt pour vous ; mais c'est quand même très important. Je me demande si la liste des donateurs anonymes est importante pour vous, je me demande si on fouillait dans tous les donateurs qu'il y a eu dans la campagne de Monsieur Vogel par exemple, si Monsieur Vogel serait responsable d'un donateur qui ne serait pas clean, clean, clean, vous voyez ce que je veux dire ? Donc c'est un peu curieux votre réponse et votre argumentaire. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur Mellier : Non, non, non. Ce n'est pas curieux du tout, parce que vous connaissez mal le fonctionnement de la Commission Nationale des Comptes de Campagne. Ils ont la liste, et ils enquêtent sur les donateurs. C'est là, la grande différence. C'est là, la grande différence. Et moi, je suis très surpris. Encore une fois, je n'ai rien contre Anticor sur son objectif – en plus, je ne connaissais pas l'article du Monde, moi je...

Monsieur Guion : Bien sûr.

Monsieur Mellier : Et donc, je ne le connaissais pas. Mais là quand même, ça pose un problème éthique que ce mystérieux donateur qui a été obligé d'être révélé se trouve un homme d'affaires qui a un truc offshore, pour faire quoi ? Et qu'on vienne par derrière dire... Non mais attendez, ça ne tient pas la route. Il faut soit que cette association, et bien – parce que les autres donateurs, je n'ai pas de problème, apparemment c'est des dons qui n'étaient pas de cette hauteur, de cette somme-là.

Monsieur Guion : Monsieur Mellier, on parle de 5 000 euros sur une association qui n'a aucune subvention.

Monsieur Mellier : Non, on ne parle pas de 5 000 euros.

Monsieur Guion : Sur une association qui gère 300 000 euros. Vous voyez la différence.

Monsieur Mellier : Non on ne parle pas... Mais vous ne m'avez pas écouté.

Monsieur Guion : Si, si, très bien.

Monsieur Mellier : Le dernier don, c'est 66 000 euros.

Monsieur Guion : Pas du tout.

Monsieur Mellier : Ce n'est pas 5 000 euros.

Monsieur Guion : Pas du tout Monsieur, vous êtes mal renseigné.

Monsieur Mellier : Ah non, écoutez. C'est 5 000 euros par mois, sur dix mois, plus 6 000 euros en novembre et en décembre.

Monsieur Guion : Et quand bien même. Vous voudriez être contre le RGPD et contre la CNIL, je le note.

Monsieur Mellier : Notez ce que vous voulez. Il m'arrive effectivement, je suis désolé de vous le dire, quelques fois effectivement il faut que le fond prime sur la forme. Et là, vous êtes dans la forme et moi je suis dans le fond. C'est tout.

Monsieur Guion : Pas du tout.

Madame Asdrubal : Alors, excusez-moi, Monsieur Mellier. Excusez-moi, Monsieur Mellier. Ils ont quand même un deuxième agrément de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Ce n'est pas un agrément qui est des moindres. Depuis vingt ans, ils sont activistes en étant lanceurs d'alertes comme sherpas ou autres. Comme je le disais tout à l'heure : « à qui profite le crime ? ». On sait très bien qu'Anticor, et c'est ce qu'elle craint actuellement, que son activisme judiciaire soit contre le pouvoir actuel, et on le sait. On le sait. Le Garde des Sceaux pour l'instant est mis un petit peu sur le banc de touche pour renouveler cet agrément, ce n'est pas le fruit du hasard. On peut citer beaucoup – j'invite les gens à regarder depuis vingt ans – que ce soit l'affaire Platini, que ce soit d'autres affaires où

forcément ils sont activistes et ils se portent partie civile, ce n'est pas une association de pacotille avec 6 000 adhérents. Ce n'est pas rien. Vous ne pouvez pas remettre en question parce qu'il y a un donateur. Est-ce qu'on va demander à certaines associations...

Monsieur Vogel : Non, mais écoutez.

Madame Asdrubal : Je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous pouvez vous calmer un peu ?

Madame Asdrubal : Non, c'est parce que le micro...

Monsieur Vogel : Vous pouvez dire la même chose très calmement.

Madame Asdrubal : Oui, je sais. Ca fait huit mois, vous faites beaucoup de réflexions. Monsieur Guion aussi. Je me suis fait une petite liste.

Monsieur Vogel : J'ai bien compris ce que vous voulez dire.

Madame Asdrubal : Non mais attendez.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas la peine de crier, nom d'une pipe.

Madame Asdrubal : Mais je ne crie pas. Le micro est loin. Je vais le remettre là, vous voyez, ce n'est pas pareil.

Monsieur Vogel : Mais vous pouvez l'éteindre, le micro, on vous entendra aussi bien.

Madame Asdrubal : Non. Je reviens sur « ne restez pas sur la forme ».

Monsieur Vogel : Et puis, vous n'avez pas mis votre masque, d'ailleurs.

Madame Asdrubal : Oui. Mais comme Monsieur Mellier, regardez, sur votre droite, c'est le deuxième, et il le remet vite.

Monsieur Vogel : Mais il le remet. Vous, vous ne l'avez pas remis. Lui, il obéit.

Madame Asdrubal : Vous restez trop sur la forme et pas sur le fond des propos des gens. C'est ce qui est problématique, Monsieur Vogel, puisque depuis huit mois...

Monsieur Vogel : Moi, je n'ai rien dit. Pour l'instant, je ne suis ni sur la forme, ni sur le fond. Dès que vous avez fini, je prends la parole.

Madame Asdrubal : D'accord. Il n'y a pas de souci.

Monsieur Vogel : Et maintenant, je vous demande de terminer. Monsieur Guion, vous voulez dire quelque chose ?

Monsieur Guion : Oui bien sûr.

Madame Asdrubal : Non, il me laisse terminer.

Monsieur Guion : Ah oui, oui. Je laisse Madame Asdrubal terminer.

Madame Asdrubal : Donc je demande juste aux gens de regarder par curiosité ce qu'est cette association et nous verrons...

Monsieur Vogel : Mais vous n'ajoutez rien à ce que vous venez de dire, donc vous pouvez arrêter là. Monsieur Guion.

Madame Asdrubal : Voilà. Comme par hasard.

Monsieur Guion : Je voulais préciser que ce n'est quand même pas étonnant que le Ministre de la Justice, le Premier Ministre, enfin toute la Macronie ait du mal à renouveler cet agrément, traîne des pieds, pare qu'évidemment Anticor couvre tous les élus quels qu'ils soient et s'est portée civile contre Monsieur Ferrand notamment, Monsieur Dupont-Moretti, Monsieur Alexis Kohler et aussi Monsieur Macron. Donc ce n'est pas étonnant que ça traîne des pieds et que du coup Monsieur Mellier, et peut-être vous, Monsieur Vogel – on va voir ce que vous dites – ayez du mal à...

Monsieur Vogel : J'en ai un peu assez que vous me preniez tout le temps à parti. Tout à l'heure, vous parlez de mes comptes, vous n'avez pas à en parler. Du moins pas de cette façon-là, en comparant mes comptes avec ceux d'Anticor. Et comme Henri vous l'a dit très justement, ils sont complètement transparents les miens, contrairement à ceux d'Anticor. Ensuite, là, ce n'est pas la peine de me prendre à parti comme ça. Vous parlez calmement d'Anticor, vous présentez votre texte...

Monsieur Guion : Je suis sur le fond, Monsieur.

Monsieur Vogel : ... et après je dirai ce que j'en pense...

Monsieur Guion : Mais bien sûr.

Monsieur Vogel : ...et puis, on votera.

Monsieur Guion : Je suis sur le fond quand même. Je parle du fond. Je parle de ce que fait Anticor.

Monsieur Vogel : Je ne parle pas du fond. Je vous parle de vos allusions qui ne me plaisent pas beaucoup.

Monsieur Guion : Il n'y a aucune allusion.

Monsieur Vogel : Voilà. Et les procès d'intention par rapport aux différents personnages que vous évoquez, ça ne me plaît pas non plus. Ça ne se fait pas tout ça.

Monsieur Guion : Rassurez-vous, ils sont aussi partie civile dans l'affaire Guerini qui est quelqu'un du PS.

Monsieur Vogel : Mais tout ça ne m'intéresse pas.

Monsieur Guion : Ils ont aussi attaqué LF. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas pour ça que tout ce monde-là est contre Anticor. Il n'y a pas de lien de causalité entre deux choses. Vous ne pouvez pas affirmer des choses pareilles.

Monsieur Guion : C'est juste quand même curieux.

Monsieur Vogel : C'est ce qu'on appelle un procès d'intention.

Monsieur Guion : C'est quand même curieux. Je dis que c'est curieux qu'on traîne des pieds autant pour une association qui a fait tant de choses pour la probité. Le truc c'est que, si l'agrément n'était pas renouvelé...

Monsieur Vogel : Bon.

Monsieur Guion : Si l'agrément n'était pas renouvelé, ça gagnerait à qui ? A tous les élus qui manquent de probité. Ca serait vraiment très dommage.

Monsieur Vogel : D'accord. D'accord. Bon. Alors, moi je pense qu'il faut être très prudent sur ce qui se passe avec Anticor. D'abord, tout ce qu'ont dit Henri et Kadir est juste. L'agrément n'a pas été renouvelé, pourquoi ? Parce que dans les conditions de renouvellement qui ont été fixées par l'OCDE, il y a une condition de transparence justement, qui concerne les comptes de campagne, et qu'Anticor n'applique pas. Moi je pense que, s'ils n'ont rien à cacher, qu'ils soient transparents. Dès que cette transparence sera réalisée, Anticor aura son agrément. D'autre part, il se passe autre chose dans cette association puisque neuf de ses membres viennent d'assigner l'association anti-corruption en justice. Donc il y a quand même un problème. Il y a un problème dans le fonctionnement de cette association. Moi, je pense qu'il serait complètement imprudent, prématuré, etc. de prendre position par rapport à votre question. On va attendre que ça se décante. Si tout s'arrange, que la transparence est parfaite etc. moi, je suis comme Kadir et comme Henri, tout à fait favorable à la lutte anti-corruption. Mais pour l'instant, je pense, c'est-à-dire que c'est comme ça qu'il faut faire, un principe de prudence générale implique de ne pas prendre position en faveur de cette association parce qu'elle n'est peut-être pas si clean que ça, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Donc je propose à la Majorité municipale de voter contre ce vœu. Qui est-ce qui s'oppose au vœu ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui vote pour le vœu ?

Madame Asdrubal : Alors par contre, moi je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur Vogel : Parce que vous faites partie d'Anticor.

Madame Asdrubal : Tout à fait.

Monsieur Vogel : Voilà.

Madame Asdrubal : Je ne suis pas l'heureux donateur.

Monsieur Vogel : Vous pouvez faire ce que vous voulez dans la vie, ce n'est pas moi qui vous dirai...

Monsieur Mellier : C'est tout à votre honneur d'en faire partie. Ce n'est pas le problème.

Monsieur Vogel : Merci. Merci.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h30.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant